

CAEN DÉMO LI

RECUEIL DE NOTICES

SUR DES

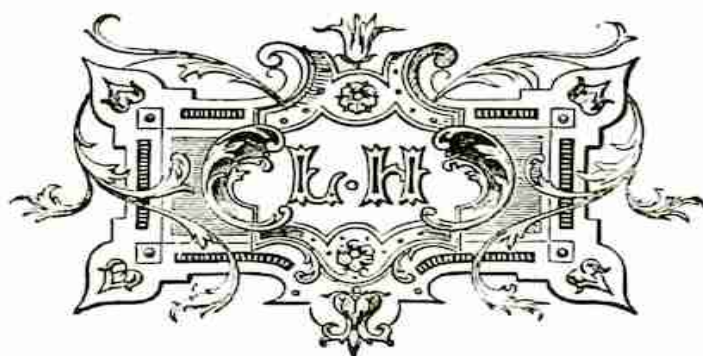
MONUMENTS DÉTRUITS OU DÉFIGURÉS

ET SUR L'ANCIEN PORT DE CAEN

*Avec cinq gravures, d'après des aquarelles de A. LASNE, et des
dessins inédits de LE NOURICHEL et CH. PICHON*

PAR

GASTON LAVALLEY



CAEN

IMPRIMERIE DE F. LE BLANC-HARDEL

RUE FROIDE, 2 ET 4

—
1878

The Project Gutenberg eBook of Caen démoli: Recueil de notices sur des monuments détruits ou défigurés, et sur l'ancien port de Caen

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Caen démoli: Recueil de notices sur des monuments détruits ou défigurés, et sur l'ancien port de Caen

Author: Gaston Lavalley

Release date: June 14, 2022 [eBook #68314]

Language: French

Original publication: France: Le Blanc-Hardel, 1878

Credits: J.-M. Mariot from files generously made available by the British Library.

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CAEN
DÉMOLI: RECUEIL DE NOTICES SUR DES MONUMENTS
DÉTRUITS OU DÉFIGURÉS, ET SUR L'ANCIEN PORT DE CAEN

Notes du transcripteur:

L'orthographe en usage à l'époque de la rédaction de l'ouvrage a été conservée.

L'ERRATA apparaissant dans l'ouvrage original a été pris en compte dans la présente transcription.

Les notes figurant au bas de page dans l'ouvrage original ont été regroupées à la fin du texte principal.

CAEN DÉMOLI

RECUEIL DE NOTICES

SUR DES

MONUMENTS DÉTRUITS OU DÉFIGURÉS

ET SUR L'ANCIEN PORT DE CAEN

*Avec cinq gravures, d'après des aquarelles de A. LASNE, et des dessins inédits de
LE NOURICHEL et CH. PICHON*

PAR

GASTON LAVALLEY

Cover_LH

CAEN

IMPRIMERIE DE F. LE BLANC-HARDEL

RUE FROIDE, 2 ET 4

1878

TABLE DES MATIÈRES

[LE SECOND HOTEL DE VILLE DE CAEN](#), construit entre les années 1346 et 1367, détruit en 1755

[L'ANCIEN PORT DE CAEN](#). Notice sur les travaux auxquels il a donné lieu

[ANCIENNE ÉGLISE SAINT-SAUVEUR](#) (aujourd'hui Halle au blé), avant la démolition de sa flèche en bois

[ABBAYE-AUX-DAMES](#) (aujourd'hui Hôtel-Dieu), avant la démolition du donjon et de l'ancienne porte d'entrée

[LA PORTE-NEUVE](#), dite des Prés, construite vers 1590, démolie en 1790

LE SECOND HOTEL DE VILLE DE CAEN

CD_PL_beg LE
SECOND HOTEL DE VILLE
DE CAEN

CONSTRUIT ENTRE LES ANNÉES 1346 ET 1367,
DÉTRUIT EN 1755

O N sait dans quelles circonstances la ville de Caen obtint ses lettres d'affranchissement, avec tous les droits attachés à la commune. Tandis que les troupes françaises faisaient la conquête de la Haute-Normandie, le duc Jean sans Terre, réfugié à Caen, s'étourdissait sur les dangers de sa position au milieu des fêtes et des orgies. Mais, quand il se vit abandonné des barons anglais que lassait sa nonchalance, quand il apprit que Philippe Auguste s'approchait avec des forces nombreuses en prenant l'un après l'autre tous ses châteaux, le débauché, frappé de terreur, sortit enfin de sa longue inaction. Afin de subvenir à la solde des troupes mercenaires qu'il leva pour sa défense, il dut recourir aux plus pitoyables expédients. Il emprunta aux abbayes, aux barons et bourgeois, et vendit même jusqu'à la justice. Cependant, comme ces recettes ne suffisaient pas, il aliéna, en échange de sommes plus ou moins fortes, la majeure partie de ses droits. Et c'est ainsi qu'il se résigna à écrire, dans ses lettres patentes du 17 juin 1203: « Sachez que nous avons *concé* à nos bien amés et fidèles bourgeois de Caen le droit d'avoir leur commune à Caen, avec toutes les libertés et libres coutumes attachées à la commune... »

La ville de Caen ne *doit* donc pas, comme on l'a dit, sa charte communale à Jean sans Terre; elle la lui a certes bel et bien payée, avec toute dispense de reconnaissance. Depuis cette date mémorable de 1203 jusqu'à nos jours, les représentants de la commune de Caen ont siégé dans quatre hôtels de ville différents. Au commencement du XIII^e siècle, nous trouvons le corps de ville installé sur le pont St-Pierre, dans une petite forteresse qu'on appela

plus tard le *Chastelet* ou le petit *Château de Caen* ¹. On n'a aucune notion sur ces anciens bâtiments communaux, où furent enfermés en 1307, pendant leur procès, les Templiers du grand bailliage de

Caen. L'abbé De La Rue dit cependant ² « qu'il paraît, par le récit des historiens anglais, témoins oculaires de la prise de cette ville par Édouard III en 1346, *que ce pont étoit moult bien afforcé de brétesches et de barrières.* » « Ces brétesches, ajoute-t-il, n'annoncent que des tours et des fortifications en bois. Mais comme elles furent emportées de vive force par les Anglais, elles durent souffrir beaucoup et peut-être même être rasées. » Cette assertion de l'auteur des *Essais sur Caen* est tout à fait erronée. La petite forteresse du pont St-Pierre ne fut pas emportée de vive force, pour cette bonne raison qu'elle ne fut pas défendue. Le comte de Guines, connétable de France, et le chambellan de Tancarville, qui s'y étaient réfugiés, la livrèrent à l'ennemi sans combat pour avoir la vie

sauve. ³ « Dont il avint, dit Froissard dans ses *Chroniques*, que li connestables de France et li contes de Tankarville, qui estaient monté en celle porte au piet dou pont a sauveté, regardoient au lonch et amont la rue, et veoient si grand pestilence et tribulation que grans hideurs estait à considerer et imaginer. Si se doubterent d'eulz meismes que il n'escheissent en ce parti et entre mains d'arciers, qui point ne les cognoissent. Ensi que il regardoient aval en grant doute ces gens tuer, il perçurent un gentil chevalier englès, qui n'avoit c'un oël, que on clamait monsigneur Thumas de Hollandes... » Or, comme ils ne voulaient pas avoir le sort du peuple qui mourait les armes à la main et, selon les *Grandes chroniques de France*, « se deffendoit tant qu'il povoit », le connétable et le chambellan appelèrent le « gentil chevalier englès », dont ils avaient fait la connaissance dans des voyages en pays étrangers. « Nous sommes telz et telz. Venés parler à nous en ceste porte, et nous prendés à prisonniers. Quant li dis messires Thumas oy ceste parolle, si fu tous joians, tant pour ce que il les pooit sauver que pour ce qu'il a voit, en yaus prendre, une belle aventure de bons prisonniers, pour avoir cent mil moutons. Si se traist au plus tost qu'il peut à toute se route celle part, et descendirent li et seize des siens,

et montèrent amont en le porte; et trouvèrent les dessus dis signeurs et bien vingt cinq chevaliers avoecques eulz, qui n'estoient mies bien asseur de l'occision que il veoient que on faisoit sus les rues. Et se rendirent (tous) sans delay, pour yaus sauver au dit monsigneur Thumas, qui les prist et fiança prisonniers. Et puis mist et laissa de ses gens assés pour yaus garder, et monta à cheval et s'en vint sus les rues... »

Il arriva donc qu'en voulant sauver leur vie, les sieurs de Guines et de Tancarville préservèrent en même temps d'une destruction presque certaine la petite forteresse du pont St-Pierre. Si, quelques années plus tard, ce premier hôtel de ville disparut, pour faire place au *beau château* ⁴ que le continuateur de Guillaume de Nangis signale à la date de 1367, c'est que la prise de Caen par Édouard III avait démontré, avec la logique brutale du malheur, la nécessité de protéger la ville par un système plus sérieux de fortifications.

Un sceau, attaché à un acte passé devant un tabellion de Caen le 29 mai 1429, est le plus ancien document que nous possédions sur le second hôtel de ville, qui dut être certainement construit entre les années 1346 et 1367. Cet écusson porte, sur un fond de gueules, couleur du duché, un château crénelé et donjonné d'or, accosté de deux tours. M. Gervais y voit une réminiscence, si ce n'est une image de la maison commune, élevée sur le pont St-Pierre. « Voilà bien, dit-il ⁵, cette large porte par laquelle on communiquait de l'intérieur de la ville avec le quartier St-Jean; le donjon élevé qui la surmontait et les deux tours qui protégeaient de chaque côté les angles de l'édifice! »

Une description du vieux chroniqueur de Caen, M. de Bras, vient, plus d'un siècle après, compléter cette esquisse imparfaite. « Ceste rivière d'Orne coule et descend de dessous ce pont saint Jacques, le long des murailles de la ville, par dessous le pont saint Pierre, sur lequel est située la maison commune de ladite ville, de fort ancienne et admirable structure, de quatre estages en hauteur, en arcs boutans fondez dedans la rivière sur pilotins, laquelle flue par trois grandes arches, et aux coings de cest édifice et maison, sont quatre tours qui se joignent par carneaux, en l'une desquelles (qui faict le befroy) est posée la grosse orloge:

ceste quelle maison, pont et rivière, séparent les deux costez de la ville, de façon que les quatre murailles d'icelle commencent, finissent et aboutissent sur ce pont, anciennement appelé de Dernetal, comme il se treuve par certaine chartre, estant au matrologe ou chartrier de la ville, de l'an 1365. »

« En passant par dessus lequel, ceux qui viennent de devers le grand pont Frilleux et la porte Millet, le long de ceste grande rue Humoise ou Exmesine, et autres qui s'acheminent de l'autre costé de ville, apperçoyvent de beaux quadrans au haut de ceste maison commune, fort dorez et si bien ordonnez qu'on y remarque les heures de part et autre, crois et decrois de la Lune; et au dessous sont escripts en grosses lettres, Un Dieu, Un Roy, Une Foy, Une Loy... »

Cette description de M. de Bras demande à être complétée par l'examen du plan qu'il avait communiqué lui-même à Belleforest, et que celui-ci publia en 1575 dans sa *Cosmographie*. Sur ce plan, l'hôtel de ville présente à l'observateur la vue de la façade qui regardait sur la rue St-Jean. Cette façade se compose d'un corps de logis encadré entre deux tours rondes à trois étages, dont les toits pointus, terminés par des girouettes, dépassent légèrement celui du

corps de logis ⁶. Au centre de la façade s'ouvre une porte cintrée, très-haute, qui faisait communiquer la rue St-Jean avec le quartier St-Pierre; sur la voûte de cette porte s'avance une petite construction en encorbellement, percée de trois fenêtres et couronnée d'un toit aigu avec lucarne triangulaire. Enfin, au-dessus du toit du corps de logis, s'élève une tour octogone à deux étages qui, sauf les créneaux supprimés, rappelle fidèlement la physionomie du château crénelé et donjonné d'or de l'écusson de 1429. C'était dans cette tour, évidemment, que se trouvait la *grosse orloge* qu'apercevaient ceux qui, suivant l'expression de M. de Bras, venaient de la « grande rue Humoise ou Exmesine ou qui s'acheminaient de l'autre costé de ville ». Pour être vue ainsi à distance des deux côtés de l'édifice, une des tours, qui formaient les angles de la façade tournée vers St-Pierre, devait dépasser considérablement les trois autres. Nous ajouterons qu'elle se

terminait, non par un toit aigu, mais par deux étages couronnés d'une plate-forme.

Nous insistons sur ces détails, parce qu'ils vont nous aider à faire la légende de la lithographie qui accompagne notre notice. Cette lithographie est la reproduction d'une aquarelle de A. Lasne, exécutée elle-même en 1832, probablement d'après un dessin à la mine de plomb que possède la Bibliothèque de Caen. Ce dessin, signé par un certain *La Rose de Caen*, a dû être fait avant la destruction de l'hôtel de ville en 1755. Il représente la façade du monument prise du côté de St-Pierre, et porte en tête cette mention: « Horloge du Pont-Saint-Pierre de Caen, faite en 1314 et détruite le 15 mai 1755. » Cette note renferme deux erreurs; d'abord, le second hôtel de ville de Caen ne fut point construit en 1314, mais, comme nous l'avons déjà indiqué, entre les années 1346 et 1367; de plus, le dessin ne reproduit pas l'édifice tel qu'il était à l'origine, mais dans l'état où le surprit, en 1755, le marteau des démolisseurs. Or, depuis le milieu du XIV^e siècle jusqu'à cette époque, le second hôtel de ville avait subi, à différentes dates, des retouches et des modifications considérables, indiquées d'ailleurs par le dessin lui-même. Un des trois étages figurés sur le plan de Belleforest a disparu; les tours des angles de l'édifice n'en ont plus que deux; et le corps de logis, couronné maintenant par un fronton avec œil-de-bœuf, paraît s'être aussi affaissé lui-même avec l'âge. La construction en encorbellement qui s'avancait au-dessus de la porte est remplacée par trois niches où apparaissent des images de saints et, plus haut, par une croisée à meneaux de pierre qui indique clairement une retouche de la fin du XVI^e ou du commencement du XVII^e siècle. Et – changement plus significatif – au-dessus de cette fenêtre, sous l'œil-de-bœuf du fronton, on aperçoit un simple cadran, de forme carrée, sans ornements et sans inscriptions. Qu'étaient donc devenus les « beaux quadrans dont parlait M. de Bras, fort dorez et si bien ordonnez qu'on y remarque les heures de part et autre, crois et décrois de la lune? » Il avaient eu le triste destin du beffroi primitif et avaient dû disparaître avec lui à une époque qu'il serait difficile de fixer aujourd'hui. Nous savons toutefois que la tour du beffroi, terminée par deux étages octogones, avait été déjà décapitée à la

date de 1672; car le plan de Caen, dressé à cette époque par Bignon, figure l'hôtel de ville flanqué de quatre tours rondes de même hauteur et couvertes également de toits aigus.

Peu de temps après, entre 1672 et les dernières années du XVII^e siècle, cette ancienne tour du beffroi dut perdre son toit, qui fut remplacé par une balustrade en pierre ornée de trèfles, telle qu'on la voit sur le dessin dont nous donnons une reproduction. Ce changement est, en effet, indiqué sur le « plan de la ville de Caen, levé par Étienne, graveur, à la fin du XVIII^e siècle. »

Nous pouvons constater encore sur ce plan que le corps de logis de l'hôtel de ville reposait sur la plus grande arche du pont St-Pierre; les deux autres arches, plus petites, passaient sous les tours qui flanquaient les angles de l'édifice. Dès la deuxième moitié du XVI^e siècle, l'état menaçant des piles du pont St-Pierre fut une cause fréquente d'inquiétude pour les échevins. Après une visite des murailles de la ville ordonnée par M. de Matignon, l'architecte Stéphane Dupérac, dans son rapport sur les travaux qu'il déclare urgents, émet, à la date du 2 novembre 1578, l'avis suivant: « Est aussi fort nécessaire de refonder les piles de la Maison de Ville, autrement il en pourrait venir grand inconvénient, parce que ladite maison s'est ouverte et ouvre à vue d'œil journellement. » Le 7 juillet 1584, nouvel avertissement de Jean Bastan, maître maçon de la ville, qui trouve « qu'il est très-nécessaire réparer les arches du pont sur lequel est assise cette Maison de Ville, lesquelles sont proches de tomber en ruine, s'il n'y est promptement pourvu. »

Malgré ces cris d'alarme, le Conseil de la commune continua de délibérer encore pendant dix-huit ans dans l'hôtel de ville lézardé. Plus intrépides que les sénateurs romains, qui se contentaient d'attendre l'ennemi sur leurs chaises curules, les échevins bas-normands, résignés à aller au-devant de lui, pouvaient, pendant leurs séances, comme au coup de sifflet d'un machiniste, disparaître subitement dans le troisième dessous, capitonné, il est vrai, par la vase accumulée de l'Orne et de l'Orlon réunis.

Enfin, au mois de juin 1602, le péril devint assez sérieux pour décider les échevins à mettre un peu de prudence dans un héroïsme, qui n'avait eu peut-être d'autre cause que l'apathie ou la

routine. Ils se firent conduire dans une barque sous les arches du pont St-Pierre où ils vérifièrent eux-mêmes, à loisir, l'étendue du mal. Il fut reconnu dans cette visite que la ruine du pont avait été en partie consommée par l'installation de maisons particulières qui, dit le procès-verbal du 7 juin 1602, « s'étoient suspendues contre les arches du pont. » Le même procès-verbal nous apprend quelles mesures de sûreté furent prises contre ces parasites dangereux. « ... A été ordonné, dit-il, que tous les propriétaires des maisons proches et contiguës dudit pont et hôtel commun de ville, et desquelles le bois est porté et enclavé sur les arches dudit pont et murailles de la ville, répareront ce qui est endommagé et qui requiert réparation, au droit de leurs maisons; et que lesdits gouverneurs échevins de ville feront de leur part travailler à la réparation de la grande arche... »

L'ancien hôtel de ville péchait par la base, mais c'était là son moindre défaut; car, après les travaux de consolidation qui y furent exécutés, nous voyons qu'il fut sérieusement question de le remplacer pour une raison qui nous est indiquée par l'intendant Foucault dans ses *Mémoires*. « J'ai mandé à M. de Châteauneuf, écrit Foucault à la date du 28 mars 1689, que la demande que les échevins de Caen faisaient au roi de la maison du sieur de Brieu, religionnaire qui a quitté le royaume, pour en faire un hôtel-de-ville, me paroissoit très-favorable, n'y ayant point de lieu à Caen pour tenir les assemblées publiques... » Il ressort de cette note que l'édifice du pont St-Pierre était depuis longtemps regardé comme beaucoup trop étroit. Cet inconvénient n'apparut jamais plus clairement qu'à la date du 4 novembre 1608, lorsqu'il fallut convoquer une assemblée générale des habitants de Caen, pour prononcer sur l'admission ou le rejet des Jésuites. « Cette

assemblée fut si nombreuse, dit l'abbé De La Rue ⁷, qu'on ne put la tenir à l'Hôtel-de-Ville, et les délibérans se transportèrent dans la grande salle des procureurs du bailliage. Ce local, quoique vaste, étoit encore insuffisant; car, suivant les mémoires du temps, les votans étoient au nombre de plus de 3,000. »

L'édifice du pont St-Pierre était même trop exigü pour contenir les convives d'un repas officiel. C'est ainsi que le 16 janvier 1679, à l'occasion des fêtes pour la paix entre le roi de France et le roi

d'Espagne, nous voyons le maire et les échevins obligés d'emprunter la maison d'un riche particulier. « La compagnie, disent les anciens registres de la ville, s'est rendue chez le s^r Daumesnil, *dont elle avoit emprunté la maison*, pour donner un souper, auquel se sont trouvées toutes les personnes de qualité. »

Lorsque le nombre des invités était trop grand pour qu'on pût les convoquer dans la maison d'un particulier, les maire et échevins durent quelquefois, comme en 1729, faire construire une grande salle en charpente. « Le divertissement qu'un chacun prist à voir

⁸
l'illumination, dit une brochure très-rare du temps , conduisit insensiblement jusqu'à l'heure du souper que l'Hôtel-de-Ville donna, et auquel furent invités les plus qualifiés d'entre les nobles et les bourgeois. Monsieur de Jumilli, chef de cet illustre corps, au discernement duquel on doit tout ce qu'il y eut de galant et de bien ordonné dans ceste feste, avoit fait bastir sur le boulevard de la Prairie une grande sale de chapente; sa longueur était d'environ 60 pieds sur 25 de largeur et 20 de hauteur, le sol était couvert de planches attachées sur des lambourdes en manière de parquet; tout le tour était descoré de plusieurs rideaux de verdure dont deux entrouverts, dans un ordre parfaitement cimétrisés, formoient une grande grotte ou berceau, dans l'enfoncement duquel était un buffet chargé de tout ce que le bon goût peut inventer de plus commode pour le service de tels conviés; le plafond de cette sale était fait avec des toiles blanches si bien assemblées qu'il imitait parfaitement les plafonds ordinaires; de ce plafond pendaient deux rangs de lustres garnis de bougies dont la lumière, réfléchie par les cristaux, reproduisait l'éclat. Les endroits où il n'y avait point de verdure étaient couverts de très-belles tapisseries représentant l'histoire de Samson, etc. »

Les dépenses, que l'on dut faire en cette occasion, amenèrent sans doute la ville à penser qu'elle réaliserait une sérieuse économie en transportant le siège de la commune dans un local, dont les dimensions la dispenseraient d'élever des constructions provisoires et ruineuses. En effet, trois ans après les fêtes données pour la naissance du Dauphin, il y eut un arrêt du Conseil de la municipalité (13 avril 1733) relatif au déplacement de l'Hôtel de Ville. Ce

déplacement suivit de près la délibération, s'il faut en croire une note manuscrite ⁹ qui dit, à la date du 15 mai 1755, « qu'il y avait plus de vingt ans que l'Hôtel-de-Ville tenait ses assemblées au *Grand-Cheval*. »

Cependant, quoique la ville eût déjà fait l'acquisition du *Grand-Cheval* ou *hôtel Le Valois* (aujourd'hui la Bourse), le pont St-Pierre ne fut pas abandonné brusquement par les représentants de la cité. Quelques services y restèrent et le carillon de la fameuse horloge continua de s'y faire entendre jusqu'en l'année 1755. Cette année-là, le 3 février, le Bureau des Finances, par une sentence des *plus iniques*, dit un contemporain, que cette mesure indignait, ordonna la destruction de l'ancien édifice du pont St-Pierre. M. Mauger, avocat du roi à l'Hôtel de Ville, nous a conservé ¹⁰ le prononcé de cette sentence avec quelques commentaires irrités.

« ... Et attendu qu'il résulte des faits contenus dans les procès-verbaux, qu'il est au moins douteux que le pont (St-Pierre) soit solide; qu'il est certain, d'un autre côté, que le passage est trop étroit et dangereux; que d'ailleurs les différens plans et projets produits et proposés par les maire et échevins sont insuffisans pour procurer un élargissement convenable, nous avons ordonné que les bâtimens étant sur led. pont seront démolis dans trois mois du jour de la signific. de la présente, faute de quoi, après led. temps passé, il y sera pourvu, ainsi qu'il appartiendra.

« Cette sentence signifiée le 15 dud. mois de févr. 1755, on a fait assembler le général (c'est-à-dire l'assemblée générale du corps de ville) le 25 dud. mois pour avoir son avis sur l'appel. Mais les uns furent sollicités par M. l'Intendant, et les autres intimidés de sa part, en sorte qu'il n'y eut que huit voix pour l'appel, dont j'étais du nombre, en sorte qu'il a fallu acquiescer... »

Trois mois après, comme le voulait l'arrêt, le condamné fut livré à ses bourreaux; des bruits sourds se firent entendre..... la justice des démolisseurs était satisfaite!.... L'œuvre de destruction dut être poussée avec activité; car une note d'un sieur Étienne Deloges ¹¹, échevin, nous apprend que les maisons qui remplacèrent l'édifice du pont St-Pierre étaient déjà bâties en 1756.

Le second hôtel de ville de Caen renfermait dans son beffroi une horloge si remarquable que l'ensemble de l'édifice en prit dans l'usage le nom de *Gros Horloge*. Dans une de ses lettres, datée du 1^{er} octobre 1699, le P. Martin envoyait à Huet, qui préparait son livre des *Origines de Caen*, un quatrain où l'âge de l'horloge communale est établi comme par un acte authentique de l'état civil. « Voici, lui dit-il, un quatrain qui se trouve gravé sur le timbre de notre gros horloge, dont notre P. Labé a fait augmenter les accompagnements:

Puisque la ville me loge

Sur ce pont pour servir d'auloge

Je feray les heures ouïr

Pour le commun peuple réjouir.

M'a faite Beaumont l'an mil trois cents quatorze. »

Cette horloge primitive s'est conservée depuis cette date jusqu'à la destruction du second hôtel de ville, en 1755. Toutefois, elle ne traversa point les âges sans subir de profondes modifications qui font un peu ressembler son histoire à celle du couteau de Jeannot. Déjà, au mois de juin 1537, les pièces de la vénérable horloge se trouvaient si endommagées que le conseil de la commune se vit obligé de voter une somme de dix écus d'or pour les réparations les plus urgentes. Le procès-verbal de cette séance est à citer tout entier; car il contient le premier renseignement authentique sur l'état de la fameuse horloge dans la première moitié du XVI^e siècle.

« Est comparu Denis Ollivier, serrurier, natif et demeurant en la paroisse St-Pierre de Caen, qui a présenté requête par laquelle il suppliait être commis pour l'avenir au gouvernement et entretien de l'horloge de la ville, assise sur le pont St-Pierre, dont de présent a la charge Marin Paulon. Laquelle horloge est assez mal conduite, gouvernée et entretenue par led. Paulon, tant à cause de son antiquité et faiblesse que à cause que les roues et autres instruments en sont rompus et usés. Offrant led. Ollivier prendre lad. charge aux gages accoutumés, montant 20 livres

chacun an, et de la moitié d'iceux en laisser jouir, led. Paulon sa vie durant. Ordonné que icelle charge sera baillée aud. Ollivier, si prendre la veut, par les moyens, qui ensuivent, c'est à savoir qu'il refera et réparera tout ce entièrement qu'il est requis faire en lad. horloge et cadrans d'icelle, pour être en bon ordre et état du et pour l'avenir les conduira et entretiendra en toutes choses. Et par semblable, les tinterelles, si la ville y en veut ajouter et faire faire, bien et dûment, ainsi qu'il sera requis, aux coûts, charges et dépens dud. Ollivier, parce que icelle ville lui paiera comptant la somme de 10 écus d'or, pour lui aider à refaire, réparer et remettre en état du lesd. horloge et cadrans, sans que led. Ollivier soit sujet à la peinture d'iceux. »

Il faut croire que le métier de *gouverneur* de l'horloge réservait plus d'un mécompte à ceux qui s'étaient chargés de son *entretien*; car nous voyons en 1592 un sieur Robert Régnier adresser aux échevins, à plusieurs reprises, une requête dans laquelle il mettait en avant son grand âge et ses infirmités, afin d'obtenir qu'on lui donnât un successeur. Les échevins eurent pitié

de son sort, et, pour se l'attacher, portèrent ses gages à 30 écus ¹², non toutefois sans quelques conditions. « Sera tenu led. Régnier faire en sorte que l'horloge soit toujours bien réglée et que les cadrans de l'un et de l'autre côté de l'hôtel commun de ville marquent certainement les heures; aussi que les globes ou lunes, qui étaient par ci-devant sur lesdits cadrans et qui en sont de présent hors, après qu'elles y auront été remises aux frais et dépens de la ville, seront par après par lui entretenus en usage, pour marquer certainement la nouvelle et pleine lune, décours ou croissant d'icelle, comme elles faisaient par ci-devant, etc., etc. ¹³ »

Tous les torts n'étaient peut-être pas du côté de l'horloge, qui se vieillissait, et l'on peut supposer, sans être accusé de construire trop légèrement des hypothèses, que la vénérable mécanique n'avait pas reçu les soins délicats qu'exigeait son grand âge. Le *gouvernement* de l'horloge n'avait, en effet, été confié jusque-là qu'à des serruriers de la ville. Le soupçon, que nous manifestons, dut naître dans l'esprit des échevins eux-mêmes, puisqu'ils se décidèrent, en 1597, à faire venir un horloger du Poitou. Cet horloger, appelé Loys

Demarque, passa marché avec la ville « pour faire sonner les quarts et demi-heures à l'horloge » et s'engager à fournir huit cloches qui « rendront sons et tons différents ¹⁴ . » « Loys Demarque, dit

M. Auguste Leroy ¹⁵ , disposa les roues de manière que le remontage des poids ne se fit plus qu'une fois par jour, puis remplaça le carillon de Jean Labbé par huit tinterelles neuves, dont la plus grosse pesait 200 livres. Il leur fit jouer, aux heures, le premier vers de l'hymne: *Veni Creator Spiritus*; aux demies: *Inviolata, integra et casta es Maria*; et aux quarts: *O benigna*. Demarque employa deux mois à faire ce travail, avec l'aide de quatre compagnons, et reçut pour solde une somme de 48 écus. Après lui on confia son œuvre aux soins du sieur Dodemare, bourgeois de Caen, qui s'était fait recevoir maître horloger. »

Depuis ce travail exécuté en 1597, il n'est plus trace, dans les anciens registres de l'Hôtel de Ville, de perfectionnements apportés au mécanisme de l'horloge. On n'y trouve que la mention de réparations quelquefois assez importantes, comme celle dont il est question dans la délibération du 1^{er} juin 1624:

« Sur ce que Michel Coquerel, fondeur de cloches, qui a fait alleu de refondre et raccommode les tinterelles faites pour les demies et quarts de l'horloge, a dit qu'il est besoin lui fournir trois ou quatre cents livres de métal, pour ce qu'il fait une petite cloche plus qu'il n'y en avait. Il a été arrêté que du nombre d'une pièce de canon, qui fut cassée lors de l'arrivée du s^r maréchal d'Ancre en cette ville, il en sera pris trois ou quatre cents livres, et soixante livres d'étain, qui sera acheté, pour rendre la besogne parfaite, etc. »

Ainsi, vingt-sept ans seulement après les travaux exécutés par l'horloger Poitevin, on était obligé de remplacer les tinterelles qu'il avait posées en 1597. Si les pièces de l'horloge s'usaient en si peu de temps, il est presumable qu'il ne devait rester que bien peu de chose de l'horloge primitive lorsqu'on ordonna la démolition du beffroi en 1755.

Bien qu'elle eût été pour ainsi dire complètement remplacée, par suite de réparations fréquentes, la vieille machine ainsi renouvelée avait conservé tout son prestige aux yeux de certains

esprits, qui ont le goût et le respect des choses d'autrefois. Voici par exemple un contemporain, l'avocat Mauger, qui nous a fait parvenir, dans une note manuscrite, comme un écho de son indignation: « Le misérable carillon de l'horloge, dit-il ¹⁶, chanta pour la dernière fois le *Regina cœli* le 15 mai 1755, à six heures du matin, et le quart avant sept heures. Cette horloge a duré 441 ans en état de servir; et l'édifice, qui est sur le pont, va aussi être démoli, au grand regret de toute la ville.

Épitaphe de l'horloge:

CY GIST QUI PAR SON SERVICE
MÉRITOIT UN MEILLEUR SORT.
C'EN EST FAIT; VICTIME DU CAPRICE
DARNETAL NE VIT PLUS, IL EST MORT!
JUIN 1755. »

On avait cependant conservé le bronze qui servait de timbre pour l'horloge et de cloche communale. Cette cloche avait mêlé sa voix au bruit des événements heureux ou malheureux qui, durant quatre siècles et demi, avaient agité la ville. Si nous avions son histoire, nous aurions en même temps celle de Caen; mais il nous reste là-dessus peu de documents. En voici un, toutefois, qui ne manque pas d'intérêt.

« A été fait venir en ladite maison de ville, dit un procès-verbal de février 1562, Robert Regnier, du métier de serrurier, demeurant près le pont et maison de ville, pour savoir de quelle autorité il avait cejourd'hui mis un *battail* à l'horloge de cette ville. Lui juré de dire vérité et interrogé, a dit que, pour les troubles que l'on ventile être préparés, il se peut être que l'on pourrait commander être sonné une alarme, qui est accoutumé être fait et sonné par lad. cloche de l'horloge, et pour éviter que sonnante lad. alarme il ne fût offensé de quelque coup d'arquebuse, il avait demandé un *battail* de lad. maison de ville et de ce avait parlé à M. Dumoulin, l'un des gouverneurs, et pour cette occasion avait pendu led. *battail* en lad. cloche, disant qu'il ne voudrait avoir entrepris aucune chose contre le bien de lad. ville et était prêt descendre led. *battail*. »

Le sieur Regnier, malgré ses protestations, dut sembler quelque peu suspect, puisque nous voyons qu'un an après environ ¹⁷ on fit « défense, sous peine de la vie, d'ouvrir ou faire ouvrir à personne l'huis de la porte de l'horloge, sans exprès commandement des gouverneurs. »

D'ailleurs, quand les troubles religieux ou civils se prolongeaient, les gouverneurs de Caen, s'ils se défiaient des sentiments des gens de la commune, mettaient en interdit l'horloger et la cloche elle-même du beffroi. Et au nom du roi, représenté par son lieutenant, la sonnerie de l'église St-Pierre était priée de faire l'intérim. C'est du moins ce qui ressort de ce passage des anciens registres de la ville, à la date du 26 juin 1593: « Arrête qu'il sera fait ordonnance à M. Richard de La Brousse, prêtre, *custos* de l'église de St-Pierre, de la somme de six écus, pour son salaire d'avoir sonné la cloche pour la retraite des bourgeois, afin qu'ils ne divaguent et soient trouvés par les rues, après neuf heures sonnées, suivant qu'il a été ordonné par M. de La Verune, et qui est à raison d'un écu par mois. »

Outre les suspensions dont il était menacé pendant les troubles, l'infortuné *gouverneur* de l'horloge se voyait quelquefois exposé, dans des temps paisibles, à payer des dommages-intérêts quand la vieille machine, dont il avait la direction, venait à commettre quelque bévue bien excusable à son âge. C'est ainsi qu'on trouve dans les archives municipales, à la date de 1579, « une plainte contre le gouverneur de l'horloge, attendu que laditte horloge ayant sonné sept heures quand il n'en était que cinq, des maçons et des couvreurs quittèrent leur travail, ce qui causa un préjudice à celui qui employait ces ouvriers. »

Plus tard, lorsque les guerres, religieuses ou civiles, eurent cessé, le « gouvernement et entretien » de l'horloge furent moins onéreux. Pour quelques soins d'entretien, l'horloger, comme disent les archives municipales à la date du 9 juin 1732, était exempté du logement des gens de guerre, ce qui équivalait pour le temps à un traitement très-acceptable. La cloche qu'il sonnait d'ailleurs ne jetait que rarement l'alarme dans la ville; elle retentissait surtout pour annoncer des fêtes; et c'était du beffroi de l'Hôtel de

Ville que partait le signal qui mettait en branle toutes les cloches des couvents et des églises ¹⁸ .

Cette cloche, qui avait joué un rôle si important dans l'histoire de Caen, ce précieux souvenir subsistait encore en 1808. Mais le premier empire, se souciant peu sans doute de conserver un bronze qui rappelait les franchises communales de l'ancienne France, ¹⁹ ordonna de fondre la cloche historique, sous prétexte d'offrir à l'église St-Pierre une sonnerie plus à la mode.

Nous avons dit précédemment qu'à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, il avait été souvent question de remplacer la maison commune du pont St-Pierre par une autre construction plus vaste et plus solide. Mais, avant que ce projet eût été réalisé, les échevins durent abandonner plusieurs fois, malgré eux, le second Hôtel de Ville. Ce premier exil leur fut imposé par le maréchal de Brissac à la suite des troubles religieux qui avaient éclaté à Caen en 1562. Quoique le calme fût depuis longtemps rétabli dans la ville, le Maréchal donna aux échevins l'ordre de lui céder la maison commune pour y établir un corps de garde. On était au 8 septembre 1563; le corps de ville se réunit, délibère et arrête « qu'une députation sera envoyée au Maréchal pour lui remontrer l'inconvénient de transporter les meubles et un nombre infini d'écritures, touchant le bien et revenu de la ville, et la difficulté de trouver une autre maison... » Le maréchal de Brissac ne se laissant pas toucher par de si bonnes raisons, les échevins déclarent à M. de Bourgueville, lieutenant particulier, qu'ils ne quitteront la maison commune qu'après avoir fait un inventaire en présence du bailli ou de son lieutenant. L'Hôtel de Ville servait, en effet, tout à la fois d'arsenal et de magasin de dépôt. Peu de mois auparavant, à l'époque du sac de la ville par les Protestants, le commis des administrateurs de l'Hôtel-Dieu y avait apporté un calice en argent, deux calices en vermeil et une croix en argent avec le crucifix; d'autres ornements d'église, provenant de St-Étienne et de St-Pierre, y avaient été déposés vers le même temps; et toute une salle contenait le plomb que les Protestants, suivant un rapport erroné de M. de Bras, auraient arraché aux toitures de l'abbaye de St-

Étienne ²⁰. On y trouvait aussi des armes diverses, des fusils ²¹ et deux canons pacifiques qui ne faisaient entendre leur voix que dans les cérémonies publiques, fêtes anniversaires, entrées de princes et de souverains ²².

Dès qu'ils eurent appris ce qui se passait à l'Hôtel de Ville, le prieur de l'abbaye de St-Étienne et les trésoriers de St-Pierre accoururent et réclamèrent leurs ornements d'église. On proposa à l'un des échevins de recueillir chez lui les autres objets; mais, comme il refusait d'accepter la responsabilité d'un tel dépôt, M. de Bourgueville, sieur de Bras, qui présidait à l'inventaire du mobilier, remit les clefs « au mestre de camp des vieilles bandes de Piémont, à ce commis par M. de Brissac, le requérant de n'ôter, ni transporter aucune chose d'icelle maison de ville. »

Le conseil était bon à donner, mais difficile à suivre, pour des soldats qui devaient être portés à considérer comme des rebelles les magistrats dont ils prenaient la place. Ils furent probablement contenus d'abord par le maréchal de Brissac, qui était aussi juste que brave; malheureusement le duc de Bouillon, en prenant le commandement après la mort de Brissac, apporta un esprit d'intolérance qui pouvait servir d'excuse aux excès des gens de guerre placés sous ses ordres. Voici, en effet, dans quels termes le duc de Bouillon s'adressa aux échevins dès qu'il fut arrivé à Caen:

« Il est enjoint et commandé aux échevins de la ville de Caen de fournir et bailler au corps de garde du pont St-Pierre le nombre de six bûches, six fagots, douze chandelles de trois deniers pièce et tel nombre de tourbes qui puisse garder le feu pour allumer les mèches jour et nuit, le tout par chacun jour, à commencer le 1^{er} oct. et finir le 31 mars. Et le reste de l'année, sera réduit à la moitié.

« Davantage ordonnons qu'il sera baillé aux soldats de la garnison de cette ville vingt chambres près et à l'entour du pont St-Pierre pour les loger, parce que ceux qui fourniront lesd. chambres ne bailleront aucune chose, mais sera le linge, vaisselle et lits, fourni par égalité par les autres bourgeois et habitants de lad. ville ²³. »

Tel était le langage que tenaient les représentants de l'ordre aux bons bourgeois qu'on venait sauver malgré eux. Les actes ne le

cédèrent pas aux paroles. Huit jours après l'ordonnance du duc de Bouillon, le conseil de la commune était obligé de prendre des mesures pour réparer les dégâts commis par les soldats, chargés de protéger la ville contre ses passions subversives.

« Il a été avisé sur ce qui a été ventilé et averti que les soldats, faisant la garde sur le pont St-Pierre, font grandes démolitions en la maison sur led. pont, tant aux planchers qu'aux couvertures de lad. maison, que M. de Laguo, gouverneur en cette ville et château, sera de ce averti, même que le lieu sera vu et visité par les gouverneurs, présence de M. le Lieutenant, pour, ce fait et le procès-verbal vu, être ordonné sur les réparations qui seront trouvées nécessaires, ainsi qu'il appartiendra. »

Tandis que ces défenseurs de la propriété démolissaient les planchers et les charpentes de l'édifice du pont St-Pierre pour les vendre ou en faire du feu, les élus de la cité, chassés du lieu ordinaire de leurs séances, délibéraient à tour de rôle les uns chez les autres, en attendant qu'ils eussent trouvé un Hôtel de Ville provisoire. Ils s'installèrent enfin, vers le milieu de l'année 1565, dans une maison appelée *Parc-le-Roi* et qui était bâtie sur des terrains voisins de l'endroit où se trouve aujourd'hui le passage Bellivet. Ils y restèrent exilés jusqu'au 15 mai 1572. A cette date, une ordonnance du maréchal de Montmorency ordonna « que la maison de ville serait rendue aux maire et échevins... pour en jouir comme ils faisaient auparavant les troubles. »

Malgré cette promesse, l'Hôtel de Ville fut de nouveau occupé par les soldats du roi, en 1574: on permit toutefois aux « bourgeois habitants de la ville de continuer à y tenir leurs assemblées. » Les échevins acceptèrent cette communauté d'habitation, mais avec certaines précautions. S'ils consentirent à risquer leurs personnes, ils eurent soin de laisser leurs papiers, registres, vaisselles et argenterie dans la maison du *Parc-le-Roi*, qu'ils avaient confiée à la garde du greffier de l'Hôtel de Ville. Ils avaient oublié malheureusement que leur greffier était lui-même sous la garde des défenseurs de l'ordre, venus pour protéger les habitants contre leurs propres égarements. Or, il arriva qu'un beau matin le greffier et son fils furent assaillis dans leur lit par « des gens de guerre, soldats ou autres, comme il est écrit dans les anciens registres de l'Hôtel de

Ville ²⁴, ayant l'arquebuse et feu à mèche, lesquels se sont efforcés de rompre l'huis du dépensier pour avoir, comme ils disaient, de la vaisselle, afin de la porter en une taverne pour leur servir à dîner. »

Une troisième fois, les maire et échevins de Caen eurent le privilège d'être protégés d'une façon analogue en 1589, pendant les troubles de la Ligue. Cette fois, ils furent tout à fait mis à la porte de la maison commune et obligés de délibérer chez des particuliers jusqu'à leur rentrée, à la date du 12 janvier 1590. Mais, avec le temps, le Gouvernement se polica et apprit l'art de commettre sans brutalité des violences dites légales. Dès l'année 1610, nous voyons le pouvoir central remplacer à Caen les représentants élus de la cité

par des créatures du Gouvernement ²⁵. C'est ce que nous appelons aujourd'hui une *commission municipale*, procédé que l'on pourrait croire d'invention toute moderne et qui devrait, au contraire, figurer dans l'inventaire du *vieux-neuf* si spirituellement dressé par M. Fournier.

Quand on leur laissait la libre possession de leur Hôtel de Ville, les échevins n'étaient pas encore à l'abri des tracasseries du Gouvernement. Il y avait souvent assez d'ennuis attachés à leurs fonctions pour qu'ils préférassent l'obscurité de la vie privée au relief décevant de la vie publique. Aussi arrivait-il quelquefois qu'on les obligeât à exercer leur charge malgré eux. En 1563, par exemple, une sentence du bailliage condamne « les sieurs Lebrethon et Anger, élus, à exercer la charge d'échevins, malgré leur refus, et à prêter serment, ce à quoi ils seront contraints par la prise de leurs

corps et biens ²⁶. » Même dans des temps moins troublés, comme dans la période du XVII^e siècle, il s'élevait à tout instant des conflits entre le pouvoir central, qui imposait exceptionnellement une ville écrasée déjà par les taxes ordinaires, et les représentants de la cité, qui défendaient leur caisse avec l'énergie du désespoir.

Les échevins ne perdaient d'ailleurs jamais une occasion de se plaindre. Ainsi, en 1602, le Roi eut la maladresse de leur adresser des lettres closes, pour leur demander conseil sur le fait des monnaies. « Elle leur ordonne, disaient ces lettres, écrites à Poitiers le 25 mai, donner avis de ce qui se pourrait faire pour empêcher la

rareté qu'on voit en ce royaume des monnaies d'or et d'argent au coin et armes de France, et s'il est expédient donner cours en son dit roy. aux monnaies étrangères. » Les échevins s'empressent de convoquer les notables habitants de la ville pour leur lire les lettres du Roi en présence du procureur de Sa Majesté. Et quand cette formalité est accomplie, ils rédigent, séance tenante, une réponse où la critique la plus vive des actes du Gouvernement se cache sous les apparences du plus profond respect. « Ouï sur ce plusieurs

²⁷ propositions et avis des assistants, disaient les échevins , a été trouvé bon qu'il soit remontré à Sa Majesté, avec leur humilité et obéissance, que la rareté d'or et d'argent, qui est si grande entre ses sujets, *vient de ce qu'ils sont contraints en fournir plus qu'ils ne peuvent pour les nécessités des affaires de Sa Majesté*, pour lesquelles, comme il est vraisemblable, l'or et l'argent au coin et armes de France est transporté aux étrangers, qui le retiennent comme le meilleur; et sont les choses venues à ce point qu'entre les plus aisés, y en a si grande rareté que, pour leurs menues affaires, ils sont contraints stipuler de payer ceux desquels ils se servent en blé, cidre, bestiaux ou quelques autres denrées, qu'ils peuvent avoir de leur cru ou industrie. Occasion de quoi Sa Majesté est très-humblement suppliée que, pour éviter qu'ils ne soient encore réduits en plus grande extrémité, il lui plaise leur donner quelque diminution des levées de deniers de toute sorte, qui se font sur eux, et cependant continuer le cours en son royaume de toutes espèces d'or et d'argent quelles qu'elles soient, pour leur juste et légitime valeur... »

Avec leur finesse normande, les administrateurs de Caen avaient deviné qu'on ne les consultait si poliment aujourd'hui sur la question des monnaies que pour leur en réclamer demain impérieusement. Et, sans doute, tout en donnant une leçon spirituelle au pouvoir, ils avaient espéré éloigner cette menaçante échéance.

Malheureusement, lorsqu'il n'osait plus réclamer de la ville des secours en argent, le Gouvernement les exigeait en nature. En 1626, peu de temps avant le siège de La Rochelle, le sieur du Carlo, ingénieur de Sa Majesté, est envoyé à Caen pour obliger les

échevins à « acheter trois vieux vaisseaux et les faire conduire à leurs dépens à l'île de Ré pour le service de Sa Majesté et pour l'utilité du public... »²⁸

Ce public arrivait bien là comme des excuses après le coup de bâton qui vous a assommé! En 1626, on demandait de vieux vaisseaux; au mois d'octobre 1647, on exige des habits neufs. « Il a été apporté, disent les anciens registres de l'Hôtel de Ville, des lettres de cachet, données à Fontainebleau le 13 de ce mois, par lesquelles Sa Majesté mande et ordonne aux sieurs Echevins de l'assister de 500 paires d'habits complets, consistant en pourpoint long en forme de justaucorps, haut et bas de chausses, de drap le plus propre à résister à l'injure du temps, avec des bonnets et autant de paires de souliers, et de faire que ces habillemens et chaussures soient de trois grandeurs, un quart pour des hommes de la plus grande taille, autant pour des plus petits et la moitié pour des moyens, et que le tout soit fourni dans la fin du présent mois ès mains de ceux qui en auront ordre de Sa Majesté, pour les faire transporter en ses armées. Arrêté qu'après les publications d'usage, il sera fait adjudication au rabais de la fourniture de 250 paires d'habits et que remontrances seront faites au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil pour être la ville déchargée de la fourniture des autres 250 paires, attendu sa grande misère et surcharge de lad. taxe. »

Ce fut surtout en 1659 que les échevins durent repousser, avec l'éternel argument tiré des malheurs de la ville, un des plus terribles assauts que la caisse municipale ait jamais eu à soutenir. Il s'agissait d'un don gratuit à l'occasion du mariage du Roi. Les archives de la ville, à la date du 12 septembre 1659, nous apprennent ce que Louis XIV entendait par un *don gratuit*.

« Sur la lecture faite en cet Hôtel commun de Lettres de cachet du Roi, du 6 août dernier, mises ce matin ès mains des sieurs Echevins par M. du Boullay Favier, intendant en cette généralité, par lesquelles Sa Majesté demande à cette ville, en *don gratuit*, la somme de 50,000 liv. pour les frais du mariage du Roi; après avoir envoyé l'huissier de la ville vers M. le Lieutenant général, pour le convier de se trouver en cet Hôtel commun, lequel a rapporté que

led. s^r était absent, il a été arrêté qu'il sera écrit par l'ordinaire de ce jour à Son Altesse, pour la supplier de vouloir interposer son autorité pour faire réduire et modérer lad. somme de 50,000 liv. à quelque somme modique, vu les grandes charges de cette ville et de l'impuissance où elle est de fournir lad. somme. »

Trop heureux encore les échevins quand on leur permettait de marchander ainsi avec le pouvoir; celui-ci imposait le plus souvent sans discussion, et, quand il n'y avait plus rien à prendre dans les caisses vides, il jetait en prison le receveur de la ville, comme nous l'apprend une délibération du 17 novembre 1640, où l'on voit que « l'après-midi s'est passée à la poursuite de la délivrance de M. du Taillis, emprisonné au Château pour le paiement de la subsistance des gens de guerre du présent quartier d'hiver. »

Pour apitoyer ces bourreaux d'argent, les échevins mettaient quelquefois en action le proverbe, qui prétend que les petits cadeaux entretiennent l'amitié. « Il a esté conclu, disent les anciens registres au 1^{er} avril 1567, qu'ils (les échevins) se présenteront vers M. de Brunville, lieutenant général, pour lui parler des privilèges de la ville..., et que, en faveur du mariage de la fille dudit sieur lieutenant, il sera délivré aux nopces une pièce de vin doux... » Ces sortes de dépenses étaient même portées régulièrement sur le budget de la ville; ainsi, dans l'état des finances du 1^{er} mai 1679, on trouve inscrits par estimation 300 livres « pour vins et confitures de présent », avec cette condition toutefois « qu'il ne pourra être donné à chaque personne plus de deux douzaines de bouteilles de vin et deux douzaines de boîtes de confitures. »

L'importance des cadeaux variait cependant suivant le rang des personnages et la protection que la ville pouvait en attendre. C'est ainsi que, lors du mariage de M. du Quesnay Le Blais, lieutenant général, on remplaça le vin ou les confitures par des présents plus sérieux.

« Pour triompher de la joie que la ville reçoit dud. mariage le jour d'hier célébré, disent les anciens registres de juillet 1637, il a été arrêté que le s^r de Bretteville Rouxel, échevin, et de Bauches, syndic, assistés de Beaussieu, greffier, iront saluer led. s^r lieutenant

général et dame son épouse, à laquelle ils porteront, de la part de la ville, une table de linge fin à haute lisse.

« Cette conclusion a été exécutée led. jour après midi et consistait lad. table de linge en un grand doublier de cinq aunes, en un petit de trois aunes et deux aunes de large chacun, en deux douzaines de serviettes et deux serviettes à laver, qui fut acheté chez M. Graindorge, m^e faïonneur de haute lisse le plus expert de cette ville, et coûta 300 liv., de laquelle lesd. s^r et dame furent grandement contents et en remercièrent la ville. »

Nous avons essayé de reconstituer, à l'aide de dessins originaux et d'anciens manuscrits, la vue extérieure du second Hôtel de Ville de Caen, et indiqué rapidement les exils et les tribulations que les échevins eurent à subir depuis la construction de cet édifice jusqu'à sa démolition en 1755. Nous allons, avec les mêmes guides, entrer dans l'intérieur de la maison commune du pont St-Pierre. Voici d'abord sur la cheminée de la salle des délibérations un buste du souverain régnant, usage que notre siècle a conservé et qui semble remonter assez loin dans le passé. Les anciens registres disent en effet, à la date du 11 septembre 1679: « Il a été accordé à Jean Postel, sculpteur de cette ville, l'exemption de tout logement de gens de guerre et contributions d'ustensile, en considération des services par lui rendus à la ville et notamment de ce qu'il a fait un buste représentant la personne du Roi, à présent régnant, pour placer sur la corniche de la cheminée de cet Hôtel commun; pour lequel il s'est seulement contenté des frais par lui faits, ayant remis volontairement à la ville ses peines et travaux. »

De la salle des délibérations le regard s'étendait de deux côtés sur une vue ravissante. « Et, dit M. de Bras dans ses *Recherches et antiquitez de Caen*, de la haute salle de ceste maison où se font les assemblées et conventions publiques, l'on voit au droict de la rivière, vers l'Orient, arriver les navires venans de la mer, chargez de précieuses et rares marchandises que l'on descend à l'endroit de dix grands quai's du quartier de l'Isle... Et par les fenestres et croisées de l'autre costé, l'on a un plaisant regard sur les prais, et une perspective et veuës des plus plaisans et agréables paysages qu'on puisse voir. »

La maison commune de Caen ressemblait un peu trop malheureusement à ces petits appartements que l'on montre aux locataires, en les conduisant aux fenêtres qui s'ouvrent sur de vastes squares, ou sur les jardins des grands hôtels du voisinage. Son unique salle, qui devait servir tant aux réunions du conseil qu'aux réceptions officielles, ne pouvait contenir les quarante convives du *dîner du mercredi des cendres*, que l'on donnait aux notables qui avaient assisté à l'élection des administrateurs de la

ville ²⁹ ; aussi les échevins en étaient-ils réduits souvent à offrir une simple collation, comme cela se fit le 23 juin 1652 pour les comtes de Dunois et de Saint-Pol, qui avaient accepté l'invitation de mettre le feu au bûcher de la St-Jean sur la place St-Pierre. « Quelque peu

de temps après, disent les anciens registres de la ville ³⁰, leurs d. Altesses ayant témoigné être prêts de se mettre à table pour faire collation, laquelle était préparée dans led. Hôtel de Ville, il leur avait été présenté par les s^{rs} de Rotot et de Sannerville, 1^{er} et 2^e échevin, deux serviettes mouillées pour laver leurs mains, et après se seraient mis à la table dans deux chaires où il y avait des carreaux de velours cramoisi, ayant devant eux leurs cadenas et couverts ordinaires; et parce qu'il n'avait été mis sur lad. table que quatre couverts, pour M. de Chamboy et ceux auxquels Son Altesse ordonnerait de s'asseoir, MM. de la ville ayant fait dessein de ne s'y mettre pas afin de faire mieux les honneurs de la ville et témoigner plus de respect à leurs Altesses, M. le comte de Dunois aurait pris la parole et dit qu'absolument il ne mangerait point si lesd. sieurs ne se faisaient apporter des couverts et des sièges pour se mettre à table et faire collation avec lui. A quoi ayant été résisté longtemps par led.

s^r de Tilly, échevins et officiers de l'Hôtel de Ville, enfin Son Altesse leur aurait dit qu'elle désirait que cela fût et qu'elle était venue pour boire avec eux: à quoi ayant obéi ils auraient pris leurs places et M. le comte de Dunois, après avoir mangé quelque temps, avait dit hautement qu'il fallait boire la santé du Roi, et s'étant fait donner du vin et de l'eau et à M. le comte de Saint-Pol, son frère, ils se seraient levés debout dans leurs chaires et mis l'épée nue à la main, et, en cette position, auraient bu la santé de Sa Majesté et cassé leurs

verres, témoignant un grand zèle et affection à son service, ayant même fait tirer du château à cet effet plusieurs coups de canon; en quoi ils avaient été invités par M. Lejeune, fils de M. de Chamboy, qui avait accompagné leurs Altesses, et ensuite M. de Chamboy avait aussi bu la santé de Sa Majesté, ainsi que toute la Compagnie. »

Le petit édifice du pont St-Pierre était si étroit que le greffier lui-même ne pouvait y demeurer et qu'il emportait à son domicile la plupart des registres, pièces, clefs et cachets qui n'auraient jamais

dû sortir de l'Hôtel de Ville ³¹. *L'huissier de la ville* seul y avait un logement. Plusieurs pièces servaient, comme nous l'avons déjà vu, d'arsenal et de magasins. Dans une des quatre tours, qui flanquaient les angles de l'édifice, se trouvaient des cachots destinés aux gens arrêtés le soir par le guet, et où l'on devait « les mettre jusques au Jour, dit M. de Bras, et les rendre à la justice sans en prendre aucune congnoissance, et par le juge ordinaire en est faict le procez et ordonné de telle punition qui appartient au cas. »

M. de Bras nous donne encore quelques détails intéressants sur le corps de garde qui était placé sous le pont St-Pierre. « Le sieur capitaine dudict Caen, écrit-il, pour garder les habitans en patience la nuict, doibt commettre un mareschal de guet pour obvier aux bruits de nuict, et qu'il ne se commette aucuns larcins ny insolences. Lequel mareschal convoque à ceste fin les Bordiers, c'est-à-dire locataires qui n'ont maison et ne sont bourgeois, en nombre suffisant; et estans sous le pont saint Pierre, dict de Dernetal, qui est la maison de ville, et en temps d'hyver doibt avoir du feu et chandelle en une lanterne haut eslevée, et s'il se faict quelque bruit, ledict mareschal et aucuns des siens s'y doibt transporter, et se saisir de tels mutins... »

Malgré l'exiguïté de leur Hôtel de Ville, les échevins trouvaient encore le moyen de s'y entourer de quelques locataires. Ainsi nous voyons, dans les anciens registres, un cordonnier « requérir lui être baillé et délaissé une petite place vide entre l'une des tours du pont St-Pierre et le coin de la muraille tendant aux Carmes, en laquelle

place *soullait* avoir un *appentif* servant d'ouvroir... » ³²; en 1075, c'est une demande de permission « pour establir de la mercerie sur

le pont St-Pierre »; en 1577, une autre demande « pour y établir des fruitages »; en 1578, une requête d'un sieur Charles de Bourgueville (était-ce un parent de M. de Bras?) pour « étaler sa marchandise sur le même pont. » Les échevins retiraient souvent plus d'ennuis que de profit des autorisations qu'ils accordaient, comme cela est prouvé par une délibération du 21 mai 1580, qui mentionne qu'il « était advenu grand désordre et scandale par deux femmes, l'une lingère et l'autre rubannièrre, auxquelles avait été par ci-devant permis prendre place sur le pont St-Pierre, sous cette maison de ville, pour vendre les ouvrages de leurs métiers, sous espoir qu'elles s'y comporteraient en tout honneur et modestie... »

La description de l'ancien Hôtel de Ville de Caen serait incomplète si, après avoir montré ce qu'il était en temps ordinaire, nous n'essayions pas de donner une idée de la physionomie qu'il prenait pendant les jours de fête.

Lorsqu'un nouveau gouverneur de la ville et du château faisait son entrée à Caen, on plaçait aux fenêtres de la maison commune quatre armoiries, savoir: celles du roi, du gouverneur, de la province et de la ville. Le corps de ville allait le saluer à l'hôtel où il était descendu. Le premier échevin lui faisait le compliment d'usage avant de lui présenter les clefs de la ville, que le gouverneur acceptait et renvoyait par son écuyer. Si le gouverneur était marié, le corps de ville se présentait de nouveau à son hôtel pour saluer sa femme, et, après le départ des échevins, l'huissier de la ville présentait à la femme du gouverneur le vin, deux douzaines de boîtes de confitures, avec une corbeille garnie de quantité de rubans et remplie de six bourses. Le lendemain ou surlendemain de l'entrée du gouverneur, le corps de ville, assemblé pour le recevoir, sortait de la maison commune, « précédé de l'huissier ordinaire avec sa toque de velours, et des six sergents royaux et sergent général avec leurs écharpes, ayant un trompette à la tête » pour se rendre en l'hôtel du gouverneur. Après l'avoir salué, il l'accompagnait à la maison commune, où le gouverneur prenait séance au bout de la table, « dans un fauteuil dans lequel il y avait un carreau de velours. »

C'est ainsi, du moins, que les choses se passèrent le 1^{er} avril 1680, lors de l'arrivée du comte de Coigny, récemment nommé gouverneur des ville et château de Caen.

On se mettait naturellement en frais lorsqu'il s'agissait d'un souverain ou d'un prince de l'Église, surtout quand le roi, comme il le fit lors de l'entrée du cardinal de Farnèse, se donnait la peine d'écrire « par ses lettres missives aux échevins de la ville qu'ils eussent à lui faire en *icelle réception honorable* ³³ »

Alors on faisait peindre des emblèmes, des écussons et des tableaux allégoriques qu'on suspendait aux murs de l'Hôtel de Ville, tant du côté de St-Pierre que du côté de la rue St-Jean. Puis, c'étaient des illuminations et le vin qui, pendant plusieurs heures, coulait abondamment par les fenêtres pour le peuple.

Le 16 janvier 1679, à l'occasion de la paix qui venait d'être signée entre le roi de France et le roi d'Espagne, « pour marquer la joie publique, le beffroi était orné de tapis et d'un étendard avec plusieurs branches de laurier, dont on sonna la grosse cloche dès 4 heures du matin, et l'Hôtel de Ville, d'un grand tableau de chaque côté avec plusieurs écussons, éclairés de plusieurs flambeaux, dont l'un représentait sa M^{te} à cheval, couronnée par un ange, foulant aux pieds et terrassant la Guerre, la Discorde et l'Envie; et l'autre, la Paix descendant du ciel en terre, dans un char de triomphe, tiré par des amours, précédé de la Renommée et y apportant l'abondance. »

Le sujet des tableaux variait suivant la circonstance qui donnait lieu à la fête. Le 11 août 1659, « pour le mariage du roi, disent les anciens registres, le vin de l'Hôtel de Ville coula, du côté de St-Pierre, par deux canaux faits exprès dans le tableau du Dieu d'Hyménée. » Et, quelque deux ans après, lorsqu'on fit des réjouissances publiques pour la naissance du Dauphin, il y eut une distribution de vin au peuple par une fontaine qui sortait d'un dauphin, figuré à l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville ³⁴.

On croirait volontiers que ces peintures décoratives, appropriées aux circonstances, devaient entraîner pour la ville des dépenses considérables; mais un Mémoire des dépenses faites pour l'entrée du duc de Joyeuse ³⁵ nous montre que les nécessités du budget avaient créé à Caen un genre nouveau qu'on pourrait appeler la peinture économique: « des tableaux de 12 pieds sur 8 n'y sont cotés que 6, 8 et 10 écus. » La place, comme on le voit, ne

manquait pas aux artistes pour se mettre en frais d'imagination; mais il est probable qu'ils en donnaient à la ville pour son argent.

CD_PL1_end

L'ANCIEN PORT DE CAEN

CD_PL_beg L'ANCIEN PORT DE CAEN

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES TRAVAUX AUXQUELS IL A DONNÉ LIEU

Le port de Caen est aussi ancien que la ville. Dès l'an 1026, il avait assez d'importance pour que la dîme des produits de sa douane fût attribuée par Richard II, comme une donation sérieuse, à l'abbaye de Fécamp. Au temps du duc Guillaume, sa prospérité fut encore augmentée par la conquête de l'Angleterre, qui amena nécessairement un échange de productions entre la Normandie et le royaume nouvellement conquis.

Jusque-là, les navires n'avaient eu pour principale station que le cours du Grand-Odon, depuis l'endroit où cette rivière se jetait dans l'Orne, c'est-à-dire vers le point où est actuellement le pont des Abattoirs, jusqu'au pont de Darnetal, appelé plus tard pont St-Pierre.

La première amélioration du port fut entreprise par le duc Robert, fils de Guillaume le Conquérant, vers l'année 1104. Après avoir renforcé l'Odon d'une branche de l'Orne, à laquelle la postérité reconnaissante a conservé le nom de *canal du duc Robert*, le duc fit creuser à l'Odon un nouveau lit dans la prairie St-Gilles, pour l'élargir et le rejeter un peu plus haut dans l'Orne, vers le lieu qu'on appelle encore le *rond-point*. Grâce à ces travaux, des bâtiments plus forts purent remonter jusqu'au pont St-Pierre.

Ils y vinrent en si grand nombre que, quelque dix ans après cette première amélioration, la vue du mouvement du port excitait l'admiration d'un certain Raoul Tortaire, moine de l'abbaye de St-Benoît-de-Fleuri (Loiret), qui nous a laissé une curieuse relation en

vers latins du voyage qu'il avait fait en Normandie, à une date qu'on peut fixer d'une manière certaine entre les années 1107 et 1113.

« Le port, dit-il dans son poème, donne asile à quelques gros vaisseaux que lui envoie la mer, dont les ondes, dans leur flux, suspendent presque entièrement le cours de la rivière. Ce sol, fécond en moissons, ne connaît pas l'ombrage des forêts; la noix gauloise, le raisin, la figue et l'olive lui manquent; mais l'île Britannique l'enrichit des produits divers du commerce et de ce qu'enfantent les terres baignées par la mer d'Occident. »

Ébloui et tenté par le nombre et l'éclat des étoffes de laine de diverses couleurs, des tissus de lin d'une rare finesse, des soies moelleuses à trame serrée, et des autres marchandises qu'on débarque sur le quai, le bon moine s'écrie naïvement: « A la vue de tant de richesses apportées des pays les plus divers par des hommes, dont les vêtements sont si disparates, je me sens tout agité et horriblement malheureux de ne pas avoir d'argent! ».

Ces brillants produits de l'Orient, qui faisaient regretter au bon religieux ses vœux de pauvreté, étaient échangés contre le blé, l'orge, le hareng salé qui servait à l'approvisionnement des places fortes, et aussi contre les pierres à bâtir tirées des carrières de Vaucelles et de St-Julien.

Au XIII^e siècle, l'affluence des « navires chargés de toute sorte de marchandises » est encore affirmée en vers latins, par Guillaume

Le Breton ³⁶, historiographe de Philippe Auguste. Mais le mouvement du port dut singulièrement se ralentir pendant les malheurs de la guerre de Cent-Ans, les troubles de la *Ligue du bien public* et les dévastations des guerres de religion. Durant cette longue période de désastres, aucune amélioration nouvelle ne fut, on le comprend, apportée à la situation du port.

Cependant, il en eût exigé d'urgentes; car, tandis que le pays commençait à se débarrasser de ses ennemis, le port de Caen subissait un autre genre d'invasion qui devait compromettre sa fortune et le menacer d'une ruine prochaine. L'histoire du port, à partir du XVI^e siècle, ne se compose guère, en effet, que de la relation des envasements successifs de l'Orne, des projets qu'on proposa et des travaux qui furent tentés pour remédier à cet état

périlleux pour la navigation. Ces envasements redoutables tenaient à la nature des terrains où l'Orne s'était creusé son lit capricieux. Le sol des prairies de Caen jusqu'à la mer n'est, en effet, que le produit des matières que l'eau de la rivière et le flux des marées avaient successivement déposées dans l'ancienne baie. Des fouilles, exécutées à la fin du XVIII^e siècle pour creuser le nouveau canal de l'Orne, ont donné lieu à des découvertes qui sembleraient prouver que cette alluvion ne s'est pas accomplie avec la lenteur que met habituellement la nature dans son patient travail des siècles. Telle est, du moins, l'opinion d'un observateur du temps, qui pense que le sol de l'ancienne baie de Caen se serait exhausé de 6 mètres

environ depuis la fin du II^e siècle de notre ère ³⁷. On comprendra aisément, après cette explication, que dans un terrain si mobile, composé de tange, de coquilles, de sable et de bois pourris, le double mouvement des eaux de la rivière et du flux de la mer ait formé dans le lit de l'Orne, d'ailleurs trop sinueux, les atterrissements qui ont fait, jusqu'à nos jours, le désespoir des navigateurs. Les plaintes répétées des marins et des négociants de Caen qui réclamaient des travaux d'amélioration, les fins de non-recevoir des maires et échevins de la ville, qui approuvaient les lamentations de leurs administrés sans pouvoir cependant trouver dans leur caisse vide les moyens efficaces de les consoler, les nombreux projets et plans proposés, tant par des particuliers que par des ingénieurs, pour porter remède au mal, la mauvaise volonté du Gouvernement qui, la plupart du temps, faisait la sourde oreille, quelques commencements d'exécution, trop souvent interrompus par la guerre ou par le manque de fonds, formeraient un chapitre intéressant de l'histoire administrative du temps. Nous allons essayer de l'écrire.

La seconde amélioration qui fut apportée à la rivière d'Orne, depuis les travaux du duc Robert, date du règne de François I^{er}. Profitant de la présence du grand sénéchal, lieutenant du Roy dans la ville, les officiers et gouverneurs de Caen « luy firent entendre, dit M. de Bras ³⁸, que la rivière d'Orne, qui flue par ceste ville, estoit fort sineuse et tortue depuis le havre d'Oistreham jusques en ceste

ville, et que les navires qui flottoient par icelle estoient fort retardez, et les matelos en peine d'attendre le changement de vent et marée, devant qu'ils abordassent les quai^z de ceste ville qui estoit une grande incommodité pour les marchands. Toutefois qu'il y avoit un endroit en la prairie, au bas du hamel de Longueval, lequel n'estoit pas de grande longueur, et que si l'on y faisait une tranchée on abrég^{eroit} le cours de la rivière de plus d'une grande lieuë, et que c'estoit l'endroit auquel les navires commenç^{aient} d'alonger leur chemin et en peine d'attendre changement de vent ou marée. Ayant ledict seigneur entendu ces remontrances, il s'y transporte et gens experts et maritimes, et ayant trouvé par leur advis que une trenchée se pouvait aisément faire en cest endroit, et que elle estoit bien nécessaire pour la commodité des habitans et marchands forains, il en fut fait faire un devis. »

Le Roi autorisa le travail par des lettres patentes du 4 mai 1531, et un canal, long de 640 toises, fut achevé avec un plein succès au mois d'octobre de la même année. Le 29 juin 1564, le trésorier général de Caen proposa au conseil de la commune un ingénieur « nommé le capitaine Foullon, lequel pourrait entreprendre faire la rivière d'Orne navigable... » Ce n'étaient pas les ingénieurs qui manquaient, mais les fonds; et la ville refusa.

Il y avait décidément abondance d'ingénieurs sur la place; car, sous le règne de Henri III, le 26 mars 1580, le lieutenant général François d'O écrit aux échevins qu'il leur envoie un nommé Louis de Foix, ingénieur expérimenté qui a conduit les travaux du havre de Bayonne, pour voir s'il serait possible de créer un port à Caen, et, si cela n'était pas praticable à Caen, de visiter le littoral pour choisir un autre emplacement.

Les échevins répondent (30 mars) que, d'après l'avis du s^r de Foix, « il se pourra faire commodément en cette d. ville un des plus beaux havres de France... et qu'il sera trop mieux pour le bien et utilité de tout le pays en cette d. ville que en nul autre lieu de votre Gouvernement. »

Mais entre l'acceptation d'un projet, dont une ville doit tirer avantage, et le paiement des dépenses qu'il entraînera, il y a plus loin qu'entre la coupe et les lèvres. Dès le 4 avril, c'est-à-dire quatre jours après leur lettre de remerciement à M. d'O, les échevins

envoient au gouverneur de Caen un délégué chargé de lui dire, entre autres choses, que « l'entreprise de faire un havre en lad. ville est œuvre royale, et digne d'un grand roi tel que le nôtre et non par des habitants de lad. ville et gens du pays, pour la pauvreté et peu de moyens d'icelui. »

Nous ne savons si les échevins fondaient de grandes espérances sur l'efficacité de ces flatteries, et s'ils pensaient obtenir à si peu de frais la réalisation des vœux qu'ils formaient pour l'établissement d'un port. Toutefois, ils crurent nécessaire d'ajouter à leurs injonctions verbales des recommandations écrites, que nous trouvons dans une lettre du 29 avril.

« Pour le fait du havre, disaient-ils à M. d'O, nous vous supplions, si c'est votre plaisir, que la confection dud. havre vint de la volonté et mouvement du Roi, plutôt que nous baillions requête par écrit, car nous craindrions que, le port étant commencé à notre requête, s'il advenait que les États ne consentissent faire la levée des deniers et qu'il ne plût à Sa M^{te} les faire lever, qu'on ne nous contraignît à le faire achever à nos dépens, chose à quoi toute la ville ne pourrait satisfaire, comme étant chose hors notre pouvoir, sans l'assurance que nous avons de la bonne volonté que portez à cette *votre* ville et à tout le pays. »

Les échevins avaient une si grande confiance dans la bonne volonté des représentants du pouvoir central, qu'ils n'osaient accepter leurs bienfaits que sous bénéfice d'inventaire. La lettre que leur répondit, à ce sujet, M. d'O montrera si leur défiance était justifiée.

« Messieurs, leur répondit le lieutenant du Roi, après avoir trempé sa plume dans une encre légèrement mélangée de vinaigre, j'ai vu par votre lettre les doutes que vous faites d'acheminer la construction du havre et vous trouve tellement refroidis que je connais assez que vous n'en avez guère envie; mais, ne l'ayant désiré que pour votre bien et de toute la patrie, si vous ne vous en souciez guère, je m'en veux encore moins mettre en peine et ne vous en parlerai plus à l'avenir. »

La mauvaise humeur souligne chaque mot de cette réponse. On y voit le dépit qu'éprouve un fonctionnaire qui n'eût pas été fâché d'offrir au Roi un nouveau port, créé aux frais d'une population que

ruinaient les taxes de guerre. Mais les échevins de Caen devinèrent le but qu'on poursuivait et, avec toute la politesse imaginable, ils surent faire à leur gouverneur l'application du vieux dicton qui dit: « A Normand Normand et demi. »

Comme le manque d'argent empêchait les échevins de Caen de lutter contre l'envasement de leur rivière, ils eurent tout le loisir de défendre celle-ci contre un autre genre d'ennemi qu'ils signalèrent à M. de Joyeuse, amiral de France, dans une curieuse requête du mois d'avril 1584. « Comme ainsi soit que depuis quatre à cinq ans, le sieur de Saint-Victor, votre lieutenant au siège d'Ouistreham, ait entrepris de visiter et arrêter les navires partant de cette ville ou arrivant en icelle, chose non jamais auparavant accoutumée ni pratiquée en cette ville, ni en autres ports ou rivières de ce royaume, étant chose suffisante d'être visités et les rapports être faits au lieu où la marchandise est descendue et le certificat s'adresse davantage, les pilotes qui étaient volontaires et en grand nombre, desquels, lorsqu'ils voyaient un navire à la mer, allaient au-devant pour le piloter à l'entrée et amont la rivière, ont été par lui réduits au nombre de quatre, auxquels seuls il permet de piloter, lesquels exigent par ce moyen quatre fois plus qu'il n'était accoutumé, et leur a défendu de piloter lesd. navires jusqu'à ce que lui soient allé demander congé d'entrer, qui contraint lesd. matelots descendre leur esquif ou petit bateau pour, étant à terre, aller trouver le sieur de Saint-Victor, qui se tient près d'une lieue loin de lad. embouchure, lui demander pilote et congé d'entrer et porter leurs certificats et chartes parties, dont est arrivé la perte de quatre ou cinq navires, depuis led. temps, lesquels, faute d'être secourus desd. pilotes et battus de mauvais temps ont été périés davantage, fait ordinairement, prenant excuse de visiter lesd. navires et de voir leurs certificats, soit en entrant ou en sortant de lad. rivière, perdre une marée ou deux et la fait amortir, qui leur cause perdre quinze jours de temps, jusqu'à ce que la mer revienne pleine, et a tellement ennuyé et fâché lesd. matelots que, pour les travaux qu'on leur donne aud. lieu d'Ouistreham, ils ont enchéri le fret aud. supplians de plus des deux parts. Il a aussi pour les choses susdites fait cesser le trafic des marchands forains et spécialement des Anglais, lesquels ordinairement apportant aud. Caen des draps, cristaux et des cuirs,

remportent des toiles de cette ville, un des grands commerces d'icelle, à présent totalement anéanti, chose grandement préjudiciable au public..... A ces causes il vous plaise ordonner qu'il sera fait défenses au sieur de Saint-Victor d'arrêter ni visiter lesd. navires ayant chargé aud. Caen, ni ceux qui y apportent marchandise et desquels les certificats s'adressent en cette ville ainsi que la visitation en sera faite par vos officiers en icelle, afin qu'on y puisse voir renaître le commerce et trafic... »

Tout en essayant de se défendre contre ces sangsues administratives des marais d'Ouistreham, qui suçaient le plus clair des revenus de leur commerce maritime, les échevins de Caen faisaient d'honorables mais infructueuses tentatives pour lutter contre l'envasement de leur rivière. Ils avaient, en titre d'office, un *épureur* ou *esperreur* de l'Orne, chargé du nettoyage de la rivière. Malheureusement, à l'imperfection des moyens mécaniques dont disposait cet honorable fonctionnaire, se joignait encore une négligence, qui a laissé sa trace dans une délibération du Conseil du 25 mai 1612. « Plusieurs marchands et maîtres de navires, trafiquant en cette ville, se plaignent que, dans le cours de la rivière, les navires et bateaux y abordants sont en péril et danger, à raison que dans le canal de lad. rivière y a plusieurs grosses pierres contre lesquelles les navires et bateaux peuvent heurter et entrer en danger d'être brisés, requérant que l'esperreur commis pour curer lad. rivière soit approché. »

Malgré les plaintes incessantes des marins, le port resta un siècle environ dans cet état déplorable sans qu'on fît de tentatives sérieuses pour y remédier. Caen eut enfin la bonne fortune de recevoir la visite du grand ingénieur Vauban, que Colbert avait chargé d'étudier toutes les côtes de France. « Voyant la rade de Colleville placée très-avantageusement au voisinage de l'Orne, dit

³⁹
M. Boreux , Vauban comprit que l'on pouvait tirer très-bon parti de cette situation. Il projeta donc de faire un port d'asile dans la rade, d'y faire déboucher l'Orne, de redresser le cours de la rivière entre Caen et les carrières de Ranville et de rendre navigable sa partie supérieure jusqu'à Argentan, comme on en avait eu l'idée à diverses reprises depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de Louis XIII. »

D'après le témoignage de Vauban, Colbert fit expédier, le 6 mai 1679, des lettres-patentes qui autorisaient l'exécution des travaux indiqués par le célèbre ingénieur. On commença par faire un redressement de l'Orne sur 1,140 toises de longueur, entre les carrières de Ranville et les moulins de Clopée; c'est dans ce même intervalle que, cent cinquante ans auparavant, on avait fait le redressement de Longueval. Les ouvrages devaient être continués sans interruption, mais la mort de Colbert vint malheureusement tout suspendre.

L'amélioration d'une partie de la rivière n'influant en rien sur le reste de son cours vers la mer ni sur son embouchure, toutes les difficultés, tous les dangers y demeuraient les mêmes, et le mal s'accrut de telle sorte que, sur la fin de l'année 1731, on se vit dans la nécessité de faire à ce sujet des démarches pressantes auprès de l'intendant; mais elles n'eurent aucune suite.

Cependant la situation du port devenait si périlleuse pour la navigation que le Gouvernement lui-même s'en émut. Le comte de Maurepas, ministre de la marine, recommanda à l'intendant de Caen de prendre des mesures pour obliger la ville à enlever les vases et les pierres qui menaçaient de rendre le quai impraticable. Le maire et les échevins répondirent que la ville n'était point en état de faire une si grosse dépense. « Tout son revenu, disaient-ils en novembre 1735, qui est de 84,093 livres 10 sous par an, est de 1,537 livres, 17 sous, 4 deniers au-dessous de ses charges annuelles. On ne peut aggraver, par une nouvelle taxe, la situation déjà bien triste des habitants d'une ville dont le commerce est ruiné. »

Trop préoccupées d'aligner les chiffres de leur budget, les administrations ont généralement la vue courte et n'aperçoivent pas, par-dessus leur comptabilité, les avantages sérieux que l'avenir accorde à ceux qui ont le courage de tenter l'inconnu. Quelque précaire que fût l'état des finances de la ville, les échevins auraient dû tenir compte des vœux de leurs concitoyens. L'extrême prudence n'est pas la vraie sagesse; et il est des occasions où il faut savoir oser. L'initiative privée eut heureusement l'audace qui manquait à une administration trop économe. Un bon citoyen, littérateur, poète et savant, qui avait déjà dépensé généreusement des sommes considérables en exécutant des plans relatifs à un projet de

canalisation de l'Orne, M. François-Richard de La Londe, sut communiquer son ardeur patriotique à ses concitoyens. Bientôt, en 1740, une assemblée de notables de la ville et généralité de Caen le chargea de présenter, en leur nom, au contrôleur général, un mémoire où M. de La Londe demandait l'établissement d'un port de refuge à Ouistreham et la canalisation de l'Orne depuis Argentan jusqu'à la mer. Le projet fut accueilli favorablement, mais la guerre qui survint mit obstacle à son exécution.

L'impulsion était donnée, et de nouveaux mémoires se produisirent en 1747. Enfin, en 1748, après la signature de la paix, M. de La Londe adressa une nouvelle étude au comte de Maurepas. Le ministre daigna la prendre en considération et chargea M. Duhamel, membre de l'Académie des Sciences, de se transporter sur les lieux pour examiner le cours de l'Orne et donner son avis. Le savant minéralogiste vint à Caen et accomplit sa mission avec un soin scrupuleux. Cependant, malgré son avis favorable, l'exécution des travaux fut encore une fois différée. Un aveu inédit du consciencieux académicien donne l'explication de ce retard. Dans une lettre à M. de La Briffe, du 5 septembre 1748, M. Duhamel, après avoir rappelé avec reconnaissance l'accueil qu'il a reçu à Caen, déclare qu'il n'a pu encore parler d'affaires à Versailles. « La cour est si ambulante, dit-il, et si occupée des plaisirs que Madame la Marquise ne cesse d'imaginer, que tout le travail est remis... » Ainsi, les négociants de Caen, menacés dans leurs intérêts commerciaux, et les marins, dans leur existence même, par les périls de la navigation, durent attendre que M^{me} de Pompadour eût suffisamment assuré sa faveur en organisant des fêtes destinées à distraire un monarque ennuyé.

Laissant la cour s'amuser, M. Duhamel n'attendit pas ses encouragements pour se mettre à l'étude, et il écrivit son mémoire sur le rétablissement d'un port à l'entrée de la rivière d'Orne. Peine inutile! Comme la favorite avait, d'un coup d'éventail, brisé la carrière du contrôleur général Orry, dont les économies ne pouvaient s'accorder avec sa manière de comprendre la direction des finances, Machault, sa créature, qui paya sa bienvenue aux affaires en faisant accorder à la marquise une pension de 200,000 livres, anéantit d'un trait de plume les espérances que fondaient les habitants de Caen

sur le projet si sérieusement étudié par M. Duhamel. Un M. de Caux, ingénieur, fut chargé de préparer un autre mémoire, qui reçut naturellement l'approbation du nouveau contrôleur général.

Tandis que ces intrigues de palais laissaient en suspens des travaux dont l'urgence était évidente, à Caen, le patriotisme de M. de La Londe veillait sur les intérêts de la cité. Une tempête épouvantable qui, vers la fin de 1749, faillit emporter les dunes de Sallenelles et menaça d'envahir une grande partie de la riche vallée du Pays-d'Auge, vint apporter au zélé citoyen l'utile collaboration de la peur. Les intérêts alarmés demandèrent l'avis d'une commission, qui consulta elle-même M. de La Londe. Celui-ci, profitant de l'épouvante générale, dirigea cette force aveugle avec assez d'art pour en faire un instrument de progrès. Grâce à sa patriotique dissimulation, il sut faire sortir d'un malheur l'exécution des grands travaux qu'il n'avait pu obtenir, en des temps plus calmes, de l'examen d'un plan sagement médité. Il déclara, en effet, et fit admettre par l'opinion que le seul moyen de prévenir le désastre qu'on redoutait serait de transporter, au moyen d'un canal, l'embouchure de l'Orne à Colleville, où l'on pourrait, par la suite, creuser un port excellent. Ce vaste projet fut mal accueilli en haut lieu. La cour de Versailles, avide d'économies pour les autres, fit répondre par la bouche de son ingénieur qu'une digue de pierres, de terre et de bois suffirait pour garantir la côte menacée.

Malgré cette déception, M. de La Londe, qui ne voulait pas renoncer à ses espérances, accepta la direction des travaux. A peine construite, la digue fut détruite par la mer, et cependant le danger qu'on avait prétendu conjurer par là ne se réalisa pas. Alors M. de La Londe se retira, renonçant à jouer plus longtemps un rôle dans cette comédie de la peur, qu'il n'avait imaginée qu'afin de lui donner pour dénouement la réalisation de ses vœux patriotiques. Quant au véritable auteur du désastre, M. de Caux, l'ingénieur en chef, il s'en lava les mains. Dans une lettre du 14 mai 1751, il déclarait d'un cœur léger qu'il avait toujours considéré et annoncé le travail en cours d'exécution comme un palliatif provisoire; que le parti le plus sûr était d'ouvrir le canal proposé, pour donner une autre embouchure à l'Orne. Malgré cette tentative d'apologie, l'opinion publique sut faire la part des responsabilités. A son arrivée

à Caen, le nouvel intendant, M. de Fontette, mis au courant de la situation par les plaintes des habitants, crut qu'il était pressé de donner un successeur à M. de Caux. Il proposa de consulter, au sujet des travaux à exécuter, M. Lecloustier, ingénieur en chef à Dieppe. Quelque temps après, le 23 janvier 1753, M. Trudaine, directeur des ponts et chaussées, mandait à l'intendant de Caen que le garde des sceaux avait pris le parti d'envoyer sur les lieux M. Lecloustier, dès que la saison le permettrait. On ne pouvait faire un choix plus malheureux.

M. Lecloustier avait une réputation d'habileté méritée; mais ses intérêts personnels le retenaient à Dieppe. S'il ne refusa pas absolument le travail qu'on lui proposait, il employa mille subterfuges et délais pour en retarder l'exécution. Caractère indépendant, fantasque, bourru, il se retrancha derrière sa position acquise, pour lancer de là, dans une correspondance verbeuse et parfois spirituelle, mille traits acérés contre les abus de l'administration du temps. Son humeur frondeuse s'attaquait hardiment à tout et semblait rechercher, dans une prolixité voulue, le moyen de lasser ses supérieurs et d'éterniser la résistance. Rien de plus curieux que les lettres de cette sorte d'ingénieur malgré lui. C'est une bonne fortune de les rencontrer sur son chemin; car on y trouve, à côté d'une critique amusante, les détails les plus circonstanciés sur les travaux des ponts et chaussées vers le milieu du XVIII^e siècle.

Une première lettre, du mois de mai 1753, adressée probablement à l'intendant de Caen, débute ainsi:

« Monsieur, je reçois aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et j'ai celui d'y répondre tout à l'heure.

« L'amitié, permettez-moi ce précieux et rare terme, l'amitié, dis-je, que je vous ai vouée, me forcera toujours à vous parler à cœur ouvert et sans adulation pour mériter la vôtre, et si j'y parviens, etc., attendez-vous, s'il vous plaît, à ne me jamais trouver d'humeur à la laisser échapper. L'on sait à mon âge, ou du moins on doit savoir qu'un bien si difficile à acquérir échappe des mains lorsqu'on en a le moins d'envie et cela presque toujours; un soupçon, un rapport faux, un jugement précipité, une défiance sont suisses qui assiègent votre antichambre, Messieurs, habillent la probité et la franchise de deuil. La jalousie, l'envie, la critique, les si, mais, car, parce que, etc.,

viennent à l'appui, et le fil casse par l'endroit le plus faible. Les réflexions de Sosie dans l'*Amphytryon* ne me sont jamais sorties de l'esprit lorsque, la lanterne en main dans son début, il s'apostrophe lui-même. Toutes ces images, dis-je, doivent nous guider dans le labyrinthe du cœur humain, avec le fil d'Ariane: *Fac bonum et declina a malo*. Sur ce principe donc, Monsieur, et avec la connaissance que j'ai de votre excellent caractère, je vais prendre la liberté de vous parler tout naturellement... »

Puis après avoir parlé, avec autant de concision que de légèreté, des travaux à exécuter tant à Sallenelles que dans la ville de Caen, M. Lecloustier termine brusquement sa lettre par l'étrange conclusion qui suit:

« Voilà, Monsieur, en bref ce que je ferais pour mon bien propre en quatre ou cinq ans de temps. Il vous sera bien glorieux, soit dit sans compliment, d'avoir donné jour à la conservation du Pays-d'Auge et à la commodité de votre navigation qui, en dépit des vents de nord-ouest, sera permanente si vous avez pris garde à la manière dont les pierres sèches sont arrangées. Mais je commencerais à exterminer tous les lapins qui culbutent les dunes et désolent les bonnes terres par leurs brigandages. Cet article sera le plus difficile, parce que ce bétail appartient à gros seigneurs qui n'ont mie cure des pauvres. »

On voit que M. Lecloustier avait un tempérament d'opposition singulièrement hardi pour l'époque. Sa brusquerie, réelle ou jouée, dut probablement servir d'excuse à ses audaces de plume. On s'étonnera toutefois que ses chefs aient pris si longtemps au sérieux un ingénieur qui, dans une « lettre d'affaires », semblait demander comme un travail préparatoire à la construction d'une digue, l'extermination des lapins qui peuplaient les dunes du voisinage.

Cependant, à la date du 26 juillet 1753, le directeur des ponts et chaussées, M. Trudaine, écrit à l'intendant de Caen qu'il faut avant tout faire un bon devis, bien détaillé, accompagné d'une estimation. Et il ajoute: « Je crois M. Lecloustier très-propre à le bien faire; mais il passe pour n'être pas aisé à manier, surtout pour ce qui concerne son intérêt personnel. »

L'intendant communiqua-t-il cette lettre à M. Lecloustier, ou se fit-il du moins, auprès de lui, l'écho des appréhensions que le

directeur des ponts et chaussées manifestait au sujet du caractère de l'ingénieur de Dieppe? On peut le croire; car, dès le 11 août 1753, l'ingénieur bourru prit sa bonne plume de combat et écrivit une lettre dans laquelle il expliquait les causes légitimes de son irritation. Cette lettre est à citer tout entière; on y trouve une description colorée des petites misères de la vie des ponts et chaussées à cette époque ⁴⁰ .

« A Dieppe, le 11 août 1753,

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois, par laquelle vous me faites celui de me marquer que le Ministre vous charge, Monsieur, de l'informer si je voudrais bien faire *un devis bien exact des ouvrages à faire à la rivière de Caen et quelles sont à peu près mes idées sur la récompense que je crois devoir attendre du Roi*. Je suis bien persuadé, Monsieur, que si l'on voulait s'en rapporter à vous, vous arrangeriez les choses en ministre généreux, en vrai Colbert, et que nous ne marchanderions pas. Mais aujourd'hui, Monsieur, nous voyons renaître le temps du bon Juvénal, qui disait avec le fiel que vous lui connaissez: *Probitas laudatur et alget*, aujourd'hui, dis-je, ce trop vrai bon mot, que j'avais oublié depuis mes classes, m'est revenu en mémoire par la triste expérience que j'ai faite de son application. Or, écoutez donc mon histoire, Monsieur, s'il vous plaît. Elle mériterait d'être mise en vers sur l'air des *Pendus*, car elle est assez tragique pour ma pauvre famille. Et, en effet, je n'ai jamais dû m'attendre à un sort communément heureux, étant né le vendredi immédiatement après dîner, Saturne et Mercure en conjonction, le soleil éclipsé de onze doigts, et la lune, qui luit pour tant d'autres couleur d'argent, était pour lors comme couverte d'un sac de poil noir. Ce langage, Monsieur, connu des adeptes seulement, vous doit paraître extravagant; je n'en suis pas surpris. Mais souvenez-vous que... *sapientis est desipere in loco*.

« Il y a quatre ou cinq ans, Monsieur, que la navigation de la Somme étant interrompue dans Abbeville pour communiquer à Amiens, quelques ingénieurs des ponts et chaussées avaient

insinué à M. Chauvelin un beau et superbe canal à demi-lieue hors de la ville, mais ce canal avec les écluses pouvait aller à quelques millions; la Cour voulut savoir s'il n'y avait pas de remède moins violent. M. de Regemorte, qui aime ma famille, me proposa, en vue sûrement de me faire du bien. Je reçus donc ordre d'examiner; et, sur mon rapport, on jugea qu'outre la dépense inutile et exorbitante, il résultait du projet une désertion totale de la ville, comme il arriverait à Caen, Monsieur, si le projet de Colleville avait jamais lieu. Je remarquai donc *qu'il n'était question que de curer l'ancien bras de la Somme* dans la ville, assez bas sous un pont de pierre pour que les barques pussent y passer de mer basse, afin que de mer haute l'arche de ce pont ne leur servît plus d'obstacle étant une fois passées, car il arrivait, Monsieur, que ces barques, attendant la marée pour passer sous ce pont, se trouvaient souvent prises sous la voûte et s'y écrasaient. On suivit mon avis, par ordre du Conseil; mais comme je n'avais pas barbouillé beaucoup de papier, ni fait un projet à millions, tout l'ouvrage s'est fait sans qu'il ait été seulement fait mémoire du pauvre saint, et j'en fus pour mes frais avec une chute de cheval qui faillit à me tordre le cou. Ce qu'il y eut encore de singulier à cet ouvrage ou curement, est qu'il fut dirigé et conduit par Messieurs de ville, qui, pour aller plus vite (en dépense apparemment), employèrent six cents travailleurs où il n'en pouvait tenir à l'aise que cent cinquante au plus; tout le reste devint spectateur bénévole. – Fin de mon premier point.

« 2^e POINT.

« L'année ensuite, me promenant dans mon jardin, à Fécamp où j'étais pour lors en résidence, je vis arriver un cavalier de la maréchaussée qui m'annonça un arrêt du Conseil qui me nommait pour concilier le débat entre MM. Bayeux et Le Barbier, des ponts et chaussées, sur le projet de la conservation du territoire de Cayeux, proche le bourg d'Ault. Leurs projets étaient joints à l'arrêt du Conseil qui m'enjoignait de dire mon avis et faire les dessins nécessaires si je trouvais les autres défectueux. Je fis le voyage et examinai le terrain. Mon mémoire fit connaître les défauts des autres projets qui étaient très-bien dessinés et montaient à plus de

80,000 livres chacun. On tailladait le pays par grands canaux inutiles avec des têtes d'écluse dans la mer. Bref, je donnai le projet d'un aqueduc comme on les pratique en Flandre; l'adjudication s'en passe; elle est agréée du Conseil, l'ouvrage qui consistait tout en pilotis de chêne est fait par l'entrepreneur pour 39,000 livres. M. Chauvelin quitte l'intendance d'Amiens et va à Paris. M. d'Aligre lui succède. L'entrepreneur, l'ouvrage fait, est renvoyé comme un vilain après lui avoir retenu 14,800 livres. Cet homme écrasé qu'on avait obligé déjà de payer les honoraires de MM. Bayeux et Le Barbier, et chargé aussi de payer le mien, est devenu insolvable et j'en ai été pour mes peines, et n'ai pas été exempt des plaisanteries de M. d'Aligre que je ne connus oncques. Si l'on viole donc aujourd'hui, Monsieur, le droit des gens avec autant de despotisme que M. d'Aligre le fait, qui est-ce qui sera assez hardi pour avoir à démêler vis-à-vis les intendants? D'ailleurs, Monsieur, ma profession est pour les fortifications. Je suis attaché aux ministres de la guerre et de la marine qui m'ont noblement récompensé lorsqu'ils m'ont chargé de commissions particulières. Ils ont été contents et n'ont point cherché, comme M. d'Aligre, de ces petits alibis pour chagriner (besogne faite) entrepreneurs, et se moquer mal à propos d'un pauvre diable d'ingénieur qu'on ne peut taxer d'avoir mis la main à la pâte, puisqu'il n'a fait aucuns toisés, le bureau des ponts et chaussées ayant nommé pour la conduire un sieur Le Tellier, qui a failli à faire échouer l'ouvrage par son indétermination et son insuffisance aux travaux de mer.

« Quoiqu'intendant vous-même, Monsieur, je présume de votre excellent caractère que vous voudrez bien, pour un moment, descendre à ma place. Ayant été échaudé deux bonnes fois, vous exposeriez-vous à la troisième? Et ne vaut-il pas mieux manger du pain noir en paix auprès de ses lares et pénates que de courir après le vent? Vous me parlez, Monsieur, du ministre sans le nommer; je prends donc la liberté de vous dire que si je me charge du détail de la construction des ouvrages à faire tant à la rivière qu'à son embouchure, pont tournant, clapets, etc., je ne désire avoir affaire à d'autres ministres qu'à M. Trudaine. Je connais son mérite et son humanité; je ne veux d'autres juges pour mes honoraires que vous, Monsieur, et MM. De Regemorte. Je suis bien certain par ma bonne

conduite et économie sauver sur les ouvrages la récompense d'un honnête homme. Informez-vous, Monsieur, de l'administration des fonds destinés pour les fontaines du Havre que j'y fis faire, il y a huit ou dix ans. Les misérables qui se présentaient pour l'entreprise faisaient monter la livre de mastic à 20 sols; je la fis faire devant moi pour 6 sols, et la livre de soudure à 37 sols fut faite dans la cour de l'Hôtel de Ville pour 13 sols. Je sauvai plus de mille louis à cette administration.

« Le projet que vous a donné M. de Regemorte est le seul raisonnable, durable par sa construction, et le seul capable de faire l'effet qu'on en doit attendre. On peut le pousser aussi loin et aussi peu qu'il conviendra, sans avaries aucunes (notez bien ceci) toutes pierres et de tous échantillons seront bonnes étant essemillées comme il convient. En un mot, ce ne sont point ici des fagots qu'on vous donne, ce n'est point un palliatif. Prenez-y bien garde, Monsieur; ceux qui ont ajusté une pièce à vos dunes ont-ils marchandé? Voulez-vous que je marchande aussi? Faites donc comparaison, Monsieur, non-seulement de la besogne, mais de son âme, c'est-à-dire de ce qui en résultera. En un mot, Monsieur, je suis à M. de Trudaine, à vous, à M. de Regemorte, mais parbleu! que d'autres n'y mettent pas le nez, car je trousse mon sac et mes quilles et je m'en vas tout droit devant moi. »

Sans tenir compte de la mauvaise humeur qui perce à chaque ligne dans cette lettre, l'intendant de Caen, M. de Fontette, écrivit, le 28 novembre 1753, au ministre d'Argenson pour le prier d'autoriser M. Lecloustier à venir à Caen, afin d'y commencer l'étude des travaux à exécuter sur l'Orne. Cette insistance, qui faisait honneur aux talents de M. Lecloustier, mais le menaçait dans sa tranquillité, détermina l'ingénieur malgré lui à indiquer de loin des mesures d'administration à prendre, en attendant la saison des études sur le terrain. Se voyant, malgré cela, sur le point d'être arraché du milieu qui lui plaisait, il imagina, pour obtenir un nouveau répit, le prétexte d'une maladie. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre du ministre d'Argenson, « qui autorise M. Lecloustier à venir à Caen dès que la saison et sa santé le lui permettront. »

Pressé de nouveau, M. Lecloustier se décide enfin à rédiger un « Devis et mémoire pour servir au percement du nouveau canal, projeté pour diriger en lignes droites la navigation de Caen sur la rivière d'Orne. » Aussitôt, de l'intendance de Caen arrivent des objections contre ce projet. C'était probablement ce que souhaitait l'ingénieur, forcé dans ses derniers retranchements. Après avoir combattu vivement dans sa correspondance, comme suggérées par des ignorants, les critiques et les vues nouvelles que lui adresse l'intendant, il décline avec ironie, dans une dernière lettre, la paternité du projet dont il a signé le devis.

« Monsieur,

« J'ai reçu ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2, par laquelle vous me faites celui de me mander que les fonds ne sont pas encore accordés pour l'exécution de *mon devis*.

« Je ne suis pas assez rempli de vanité pour me prévaloir d'un dessein qui est tout vôtre, Monsieur. La gloire vous en est due sans aucun partage. Et sûrement le public me traiterait avec mépris si, après avoir fait éclater ma pensée sur ces ouvrages, j'avais l'orgueil de me parer d'un projet qui n'est point du tout de mon imagination. Je vous supplie donc, Monsieur, de faire en sorte qu'il ne soit point question de moi. La seule idée que je sois homme à me faire honneur de l'usage d'autrui me ferait rougir de honte quand j'irais dans le pays, où je ne prévois pas heureusement avoir le temps d'y faire aucun voyage, pour voir la famille de mon épouse. Je dis heureusement, Monsieur, parce qu'il a plu au Roi de me charger d'un détail dans deux de ses places qui me fait honneur. C'est aussi où je dois me renfermer pour ne pas tromper l'attente de mes supérieurs et j'ai de l'ouvrage pour toute l'année. Vous me saurez bon gré, Monsieur, de cette scrupuleuse attention qui, en même temps que je ferai mon devoir, me délivrera des corvées d'un évêque *in partibus*. Je suis encore, outre cela, malheureusement d'un âge fort dangereux et incurable même, à cause des années passées, comme il est dit fort élégamment dans les pronostications Pantagruéliques. »

Cette lettre était datée du 10 mars 1754. Ainsi, on avait perdu deux ans en pourparlers inutiles pour s'assurer les services d'un étranger, qui refusait catégoriquement de quitter son poste! La leçon valait bien ce retard sans doute et l'on s'adressa à un homme du pays, M. Loguet, ingénieur en chef de la généralité de Caen. Celui-ci s'empessa de rédiger un devis des travaux à exécuter pour le redressement de l'Orne; sa bonne volonté fut même appuyée par une adresse d'un grand nombre de commerçants, qui se plaignaient de l'état déplorable de la rivière, où des barques de 60 tonneaux ne pouvaient plus monter jusqu'au quai. Malheureusement, à la même époque, Mme de Pompadour, irritée des sarcasmes de Frédéric II sur la *dynastie des cotillons*, préparait le traité de Versailles qui devait amener les désastres de la guerre de Sept-Ans. Il fut donc répondu aux habitants de Caen qu'on était désolé de reprendre les fonds destinés aux travaux de leur port, mais qu'on leur promettait de les leur rendre à la paix. Pour les inviter à la patience, M. Trudaine leur envoya un arrêt du Conseil d'État, du 21 septembre 1756, qui « autorisait les négociants de Caen à faire directement le commerce avec l'Amérique. » On voit donc que s'il n'eût fallu que de l'eau bénite de cour pour faire monter le niveau de leur rivière, les commerçants et marins de la ville auraient eu mauvaise grâce à murmurer. Ils se turent jusqu'au 4 juillet 1762; mais, à cette date, les marins adressèrent à l'intendant, M. de Fontette, une supplique dont nous citerons le passage suivant: « L'entrée du quai de cette ville, qui commence depuis la tour Massacre jusqu'à la seconde porte du quai, au-dessus de la rue des Carmes, est tellement gâtée par les attérissements que, lors des plus grands flots, il ne s'y trouve que 4 à 5 pieds d'eau; qu'à ce moyen, les vaisseaux, qui dans le cours de cette rivière ont déjà souffert des avaries considérables pour la monter, sont obligés de se mettre en décharge au dessous d'icelui, dans des fonds vaseux et de prairie dont le terrain, pour peu qu'il survienne des pluies, sera défoncé et impraticable... »

Dès le 1^{er} décembre 1762, nouvelle supplique présentée à M. de Fontette par les négociants de la ville. Ils espèrent, disaient-ils, que, la paix approchant, il va être fait des travaux pour remédier au mauvais état de la rivière « qui a rebuté pendant la présente

guerre les navires neutres d'apporter les choses même les plus nécessaires à la vie. »

Malgré la signature de la paix en 1763, on ne parlait pas de rendre les fonds destinés aux travaux du port. Aussi, le 27 juin 1764, les marins adressèrent-ils une nouvelle supplique à l'intendant de la généralité de Caen. Quelques jours après, le 15 juillet, l'ingénieur en chef, M. Loguet, publiait un mémoire important sur les améliorations à faire au port. Mais l'imprudent ingénieur, qui voyait que les meilleurs projets venaient se briser contre l'éternel écueil des coffres-forts vides, eut la fatale prévoyance d'ajouter à ses plans l'exposition d'un système de taxes qui eût permis de commencer le travail sans attendre d'interminables délais. Pauvre M. Loguet! vouloir secouer le joug de la routine, quand on est attelé au coche administratif! Attendez! Voici un coup de fouet qui vous apprendra, non à avancer comme on pourrait le croire, mais à vous tenir bien tranquille à votre rang! En effet, dans une lettre du 9 décembre 1764, adressée à M. Loguet, le directeur des ponts et chaussées, tout en reconnaissant l'utilité des travaux projetés, ajoute « qu'il faut attendre les demandes et les propositions des intéressés et que les ingénieurs ne *doivent point se mêler des affaires de finances!* » Ce n'étaient pourtant pas les demandes des intéressés qui manquaient. Les habitants de Caen se plaignaient sur tous les tons et à tout instant: le 19 mars 1766, mémoire de M. Viger, lieutenant-général de l'amirauté de Caen; le 19 juin 1766, doléances des navigateurs qui présentent aux maire et échevins de la ville une liste des sinistres causés par l'état de la rivière; le 26 juin 1766, plaintes des habitants au sujet des inondations causées par l'envasement de l'Orne; le 29 mai 1770, procès-verbal des officiers de l'amirauté, dressé à la requête des commerçants et des marins. Quelques extraits de ce procès-verbal donneront une idée de l'incroyable état de délabrement du port à cette époque. Voici d'abord quelle était la situation du quai de débarquement des Carmes:

« Ledit quai, dit le lieutenant-général en l'amirauté de Caen, est défoncé et coupé de toutes parts par différentes ornières sur toute sa superficie entremêlée de différents amoncellements de terres vaseuses, mêlées de décombres y apportés, lesquels à ce moyen entretiennent des fosses et flanges où l'eau séjourne au point que

les camions et brouettes ne les peuvent franchir et y demeurent souvent coulés jusqu'au moyeu, ce qui cause un retardement et un préjudice onéreux au commerce, tant lors du chargement des cargaisons à bord que lors du déchargement d'icelles, par la raison qu'elles se trouvent gâtées et couvertes des fanges et boues dudit quai; qu'en outre la pourriture des emballages qui en résulte, la qualité des différentes marchandises se trouve altérée et gâtée et le poids considérablement augmenté, ce qui occasionne aux propriétaires ou consignataires de tomber involontairement dans le cas de contravention aux ordonnances de Sa Majesté sur le fait des traites et cinq grosses fermes, d'où il résulte des peines, des soins et toujours des avaries. »

Quant au canal lui-même, l'auteur du procès-verbal déclare: « que les pierres de revêtement du quai, loin d'avoir été entretenues par les officiers municipaux aux termes de l'ordonnance de la marine de 1681, art. 20, tit. I^{er}, liv. IV, sont dans un état d'une totale destruction; qu'elles sont tellement endommagées et si peu solides que nous-mêmes, en passant à bord du navire hollandais *Joost*, capitaine Cornelis Boezaard, aux fins de la visite d'icelui, samedi dernier, ce d'y dresser procès-verbal judiciaire d'une partie de sa cargaison, nous avons couru le danger de tomber à l'eau, partie de ces pierres s'y trouvant écroulées.

« Nous a pareillement été fait remarquer, tant par le maître de quai que par les capitaines de navires, que l'éboulement dans le canal des principales pierres dudit revêtement met les navires qui y sont rangés dans le danger le plus imminent, en ce que, de bassemer, ils courent risque d'être rompus ou crevés sur ces mêmes pierres, sans pouvoir s'en garantir ni les éviter, par la raison qu'elles se trouvent mêlées dans un lit de vases molles formant un corps semi-solide dont le canal est rempli et sur lequel les navires restent à sec de morte-eau; qu'il devient urgent pour le commerce d'en faire procéder au curage, ainsi qu'à la réparation desdites pierres de revêtement dudit quai sur toute sa longueur. »

On pouvait espérer que l'administration aurait des entrailles de père pour cette douleur officielle, émanant des officiers de l'amirauté. Mais il n'en fut rien. Les habitants durent recommencer à gémir et, comme le héros pleureur de l'*Énéide*, tendre à tout instant

les mains vers le ciel pour l'apitoyer sur le sort de leur rivière. Le 8 mars 1771, c'est une supplique de la ville à M. Trudaine, « où l'on espère que le Roi voudra bien accorder à la ville de Caen, pour les travaux de son port, les mêmes avantages qu'à la ville de Granville pour le sien. » Le 16 avril 1776, c'est une lettre de l'intendant lui-même, M. Esmangart, qui mande au directeur des ponts et chaussées que les négociants de Caen ont dû renoncer à faire venir, en 1775, des blés du Nord, parce que des barques, même médiocres, ne peuvent plus remonter la rivière. » Le 25 mars 1777, c'est une supplique adressée aux maire et échevins par les marins et négociants, qui annoncent que les piétons eux-mêmes ne peuvent plus circuler sur les quais, sans s'exposer à recevoir des pierres qui tombent des murs en ruine sur les passants.

A ces réclamations viennent en même temps se joindre des mémoires et des rapports, rédigés par des particuliers ou par des ingénieurs qui proposent des moyens de remédier au mal. Peu de temps après la mort de M. Loguet, cet ingénieur qui s'était permis d'avoir des idées sans l'autorisation de ses chefs, son successeur, M. Viallet, dans une lettre au maire de Caen, du 12 novembre 1766, expose ses vues au sujet des travaux à faire et émet le premier l'opinion qu'on n'obtiendrait de résultats sérieux qu'en ouvrant, pour la navigation, un nouveau canal à gauche de l'Orne, entre Caen et la mer. Enfin parut, le 11 janvier 1778, un mémoire dû au nouvel ingénieur de la généralité de Caen, Armand-Bernardin Lefebvre, qui s'était déjà fait connaître par des projets exécutés dans la province de Champagne. Le nouvel ingénieur avait le défaut de vouloir « faire grand », suivant une expression qui devait plus tard devenir historique. L'intendant de Caen lui répondit, après avoir examiné ses plans, qu'il ne pouvait présenter son projet au Conseil, parce qu'une dépense de 7,000,000 livres serait inévitablement rejetée. Non sans regrets, comme on peut le voir dans une lettre du 2 juillet 1779, M. Lefebvre se conforma aux ordres *absolus* de l'intendant, et soumit ses projets à une réduction, qui dut autant lui coûter qu'elle devait rapporter au budget de la ville et de l'État.

Grâce à ce sacrifice, M. Lefebvre réussit à faire approuver son projet, et, le 1^{er} juillet 1780, il reçut de l'intendant l'ordre de commencer les travaux. Il s'agissait, comme nous l'indique un devis

du 1^{er} juillet 1781, de « creuser et redresser les différents canaux le long des murs et aux abords de Caen, entre cette ville et la mer, jusqu'au dessous du moulin et du hameau de Clopée, près le pont de Tournebrousse. » La masse de terres, déplacée à cette occasion, sur une longueur de 2 kilomètres entre Caen et Clopée, a formé depuis la promenade du *Cours Caffarelli*. Comme un tel travail exigeait de nombreux ateliers, l'intendant de Caen prit ses arrangements avec les chefs du régiment du Roi pour l'emploi des soldats. Mais, à côté des grosses difficultés de l'entreprise, naissaient spontanément mille petites misères qui retardaient les travaux. Un jour, ce sont des hostilités avec la régie au sujet des boissons fournies aux soldats qui creusent le canal; une autre fois, c'est un fermier qui demande qu'on débarrasse des brouettes son écurie, dont il a besoin, mince événement qui donne lieu à de gros embarras administratifs. Puis, ce sont des accidents sérieux, comme la crue inopinée du 15 août 1782, qui vient couvrir tous les travaux. Ces contre-temps inspirèrent à quelque désœuvré de la ville un avis qui se recommandait autant par son orthographe que par la force de la pensée. « Un citoyen de cette ville, disait cet avis, ayant examiné tout l'embaras que lon a pour de seché le canalle de cette nouvelle rivier donne connaissance de ses idées. » Soit que les idées de ce zélé citoyen ne brillassent point par la clarté, soit qu'on eût le tort de les laisser passer inaperçues, tout alla de mal en pis.

En 1783, un des entrepreneurs signale à M. de Buffon, lieutenant-colonel du régiment de Lorraine, la mauvaise besogne de ses hommes et les dépenses énormes qui en résultent. En 1784, on se plaint des vols de bois commis par les soldats au préjudice des travaux. La même année se produit le scandale d'une scène très-vive entre l'ingénieur, M. Loyer, et l'entrepreneur Besson, qui exige des paiements arriérés. Qu'il menaçât ou suppliât, comme l'entrepreneur ne voyait rien venir en fait de fonds, il interrompit brusquement les travaux dans le courant de l'année 1780. Alors M. de Brou, intendant de la généralité de Caen, prit la résolution de faire exécuter en régie l'achèvement de la partie inférieure du canal. La question d'argent se représenta alors sous une autre forme. Qui servirait de caissier à la régie? Grand embarras! car il paraît qu'on n'avait déjà qu'une médiocre confiance dans les agents qu'on

chargeait de cette fonction délicate. Le subdélégué de l'intendant écrivait, à la date du 11 juin 1780: « J'ai conféré au sujet d'un caissier avec M. de Logivière, qui ne veut recommander personne s'il s'agit d'un *caissier ayant une caisse*, et non d'un agent recevant de quoi payer les dépenses au jour le jour. » Non sans peine, on finit cependant par dénicher ce phénix, cet employé unique dans son espèce, un caissier sans caisse! Cette merveilleuse découverte ne paraît pas avoir eu sur l'entreprise l'influence heureuse qu'on pouvait en attendre. Tout marchait à la diable, et l'intendant ne cessait d'adresser des reproches à l'ingénieur en chef.

L'intendant renonça bientôt au système de la régie, et, dès le 24 avril 1786, il tenta une nouvelle adjudication des travaux, qui eut lieu au prix de 757,222 livres. C'est à cette époque que l'on fonda, sur les deux rives du canal St-Pierre, des murs de soutènement. En même temps, on commençait la construction du quai nord du canal de Vaucelles. Ces travaux se continuèrent jusqu'en l'année 1798, interrompus souvent, soit par suite des malheurs du temps, soit par suite d'inondations ou d'éboulements.

Depuis cette époque, jusqu'en 1839, les quais du canal St-Pierre ne changèrent point de physionomie. La lithographie qui accompagne cette notice, et qui n'est que la reproduction d'une aquarelle exécutée en 1832 par Lasne, nous donne donc une idée assez exacte de ce qu'était l'ancien port de Caen à la date de la cessation des travaux en 1798. On peut y remarquer que les murs des quais n'étaient terminés que sur la rive droite, depuis l'Orne jusqu'au débouché de la rue des Carmes, où l'on aperçoit deux piles, qui supportaient un pont tournant, dont la passe avait 50 pieds de largeur. Ces quais, consolidés en 1839, ont formé depuis l'un des côtés du bassin actuel. L'auteur de l'aquarelle, dont nous donnons une réduction lithographique, s'était placé, pour prendre la vue de l'ancien port, sur la rive droite de l'Orne, dans un terrain qu'on

⁴¹
appelait le Poigneux et qui servait de chantier aux constructeurs de navires. De cet endroit, le regard de l'artiste remontait toute la ligne du canal, depuis sa jonction avec l'Orne jusqu'à l'ancien pont St-Pierre. Dans les derniers plans, sur une hauteur, on aperçoit les murs du château, et, sur la gauche, une partie de la ville avec la tour

élégante de l'ancienne église des Carmes, sacrifiée depuis par l'inintelligent et impitoyable marteau des démolisseurs.

Tous les travaux de l'ancien port, dont nous venons de rappeler succinctement l'histoire lamentable, avaient coûté beaucoup de peine pour un pauvre résultat. « On comprend, en effet, dit très-bien

M. Boreux ⁴², que du moment où l'on ne s'était pas préoccupé de l'embouchure de l'Orne, passage que les navires de huit à neuf pieds de tirant d'eau franchissaient très-difficilement et seulement à l'approche des grandes marées, il était parfaitement inutile de creuser à Caen des canaux plus profonds que le lit naturel de la rivière. »

M. Cachin, dans son mémoire présenté en 1798, entra le premier dans une voie nouvelle, qui devait conduire sûrement au but. Ce fut lui qui condamna toutes dispositions tendant à établir le port de Caen dans la rivière même. Son projet, qui consistait à créer un bassin isolé de la rivière et un canal latéral à l'Orne entre Caen et la mer, reçut un commencement d'exécution en 1838. Le 23 août 1857, le canal était inauguré solennellement, et, à partir de ce jour, la cité, qui se souvient encore avec fierté du fameux armateur Étienne Duval, vit renaître enfin son mouvement maritime.

ANCIENNE ÉGLISE SAINT-SAUVEUR

CD_PL_beg ANCIENNE
ÉGLISE SAINT-SAUVEUR
(AUJOURD'HUI HALLE AU BLÉ)
AVANT LA DÉMOLITION DE SA FLÈCHE EN BOIS

S AINT-SAUVEUR est aujourd'hui masqué, du côté de la place du même nom, par des maisons modernes. Le portail actuel, construit peu d'années avant la Révolution, a remplacé un charmant portail dont les voussures portaient des guirlandes de feuillages découpés à jour. « La forme particulière de l'arcade du portail, dit Ducarel, qui a donné dans ses *Antiquités* un dessin de cette partie du monument, et le genre extraordinaire des ornements sculptés dans le fronton triangulaire qui le couronne, offrent une preuve évidente de son antiquité ⁴³. »

On voit encore, à l'extérieur du monument, des contreforts du XVI^e siècle, et, sur un des piliers du chœur, un médaillon représentant une figure à triple face. A l'intérieur, on remarque quelques clefs de voûte et, sur un des piliers de la tour, une sculpture représentant une figure de mendiant marchant sur les genoux. La nef fut bâtie dans le XIV^e siècle; le chœur, commencé en 1530, fut achevé en 1546.

Dans la tour, couronnée aujourd'hui par un toit de beffroi à quatre pans triangulaires, se trouvent des ornements saxons et mauresques: zigzags guillochés et denticules. Cette partie de l'église semble appartenir au XIII^e siècle, à l'exception de quelques mètres de maçonnerie, qui ont été ajoutés en 1604 pour servir de base à une pyramide en ardoise. Malheureusement, en 1836, Saint-Sauveur a vu tomber sous le marteau des démolisseurs sa flèche en bois, qui a été regrettée de tous les gens de goût.

Comme nous l'indique notre gravure, qui n'est qu'une réduction d'une aquarelle exécutée, en 1832, par A. Lasne, cette pyramide en

bois, couverte d'ardoise, était entourée à sa base par de petits clochetons, également couverts d'ardoise. Elle était assez élevée, élégante et d'un aspect très-pittoresque. De plus, elle avait, aux yeux des archéologues, une valeur toute particulière par sa rareté; car, dans l'arrondissement de Caen, si riche en clochers de pierre, cette flèche en charpente était le seul spécimen d'architecture religieuse de ce genre. Malgré toutes ces bonnes raisons, qui plaidaient pour sa conservation, la tour de l'ancien Saint-Sauveur fut solennellement condamnée à être décapitée, par une délibération du Conseil municipal du 27 août 1836.

« Considérant, disait l'arrêté ou plutôt le jugement, que les travaux proposés pour les réparations de l'ancienne église Saint-Sauveur, servant actuellement de halle à blé, assureront à cet édifice une longue durée; que toutefois la flèche du clocher, construite en bois et couverte en ardoises, *n'étant pas un monument d'art et n'ayant d'ailleurs rien de remarquable, ne doit pas être conservée*, puisque la réparation entraînerait une dépense de près de 6,000 fr., que dès lors cette flèche doit être démolie;

« Considérant que le produit de la vente des bois et autres matériaux devra être affecté aux réparations de la halle; que la vente doit avoir lieu aux enchères publiques, mais que les réparations de la halle, devant être exécutées dans d'anciens murs, doivent avoir lieu par économie;

« Ouï le rapport de la Commission des finances, le Conseil arrête:

« Les matériaux de toute nature, composant la flèche de l'ancienne église Saint-Sauveur, seront vendus publiquement à la charge de démolition. Le produit de la vente est affecté aux réparations de la toiture de ladite église. »

L'opinion publique ne confirma pas la sentence; elle s'émut, et une pétition, couverte de nombreuses signatures, demanda « la grâce du condamné. » Le 9 août 1837, le Conseil municipal répondit à ces vœux par l'arrêté suivant:

« Vu une pétition, à lui adressée le 10 mai dernier, pour obtenir que le clocher existant sur la halle aux grains soit conservé et réparé;

« Attendu que ce clocher en bois couvert en ardoises n'offre, sous le rapport de l'art ni sous celui de son antiquité, rien qui puisse le faire considérer comme un monument qu'il soit utile de conserver et de réparer; que ce clocher n'est pas convenablement placé sur une halle;

« Attendu que la réparation de la flèche du clocher coûterait une somme de trois mille deux cents francs au moins sur la dépense occasionnée par l'adjudication des travaux de réparations à faire à l'ancienne église Saint-Sauveur, servant de halle aux grains, et que la situation financière de la ville ne lui permet pas d'employer cette somme à une dépense qui n'est pas indispensable;

« Attendu que l'adjudication des travaux à faire à la halle comprend la démolition de ce clocher, conformément aux deux délibérations du Conseil municipal en date du 27 août 1836 et 15 mars 1837;

« Après avoir entendu le rapport de la Commission spéciale;

ARRÊTE:

« 1° Il n'y a pas lieu de modifier l'adjudication des travaux à faire à la halle au blé, en ce qui concerne le clocher qui devra être supprimé;

« 2° M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Ce fut bien en effet une exécution, et d'autant plus maladroite que le principal motif de l'arrêt, la question d'économie, n'aurait pas dû peser sur l'esprit des juges; car on sut plus tard qu'il n'en aurait pas coûté plus cher à la ville pour restaurer la flèche que pour la démolir. L'entrepreneur en avait offert le choix au Conseil municipal.

A cette note sur l'église supprimée de Saint-Sauveur, nous ajouterons quelques fragments, dont l'un, jusqu'ici inédit, formerait une page intéressante de l'histoire de l'ancienne Université de Caen.

La fondation de l'église primitive est attribuée à saint Regnobert. On l'appelait, dès l'année 1130, Saint-Sauveur-du-Marché, de

l'ancien nom de la place où elle est située. Un marché avait lieu devant son portail, les lundis et vendredis de chaque semaine, et les droits de ce marché appartenaient au domaine des ducs de Normandie.

L'ancienne église était située au milieu d'un cimetière, qui l'entourait encore au XVII^e siècle. Lorsque la ville lui eut donné, en 1686, un autre emplacement pour son cimetière, l'église ne resta pas longtemps isolée. A peine les morts partis, elle se vit assiégée par les vivants. « Les petites maisons qui environnent l'église Saint-Sauveur sont construites, » nous dit en effet, à la date de 1714, un [manuscrit](#) conservé à la Bibliothèque de Caen [44](#) .

Au XVIII^e siècle, deux petits événements se passèrent dans l'intérieur de l'église Saint-Sauveur. Le premier fait, qui n'a que la valeur d'une nouvelle à la main, est ainsi raconté dans le *Journal d'un bourgeois de Caen* [45](#) : « Le lundi 23 juin 1721, le sieur Regnauld a donné un bal à M^{lle} de Than, à Saint-Sauveur, et le lendemain des dames sont allées en masque à la messe de Saint-Sauveur, ce qui a causé bien du scandale. »

Voici le second fait. En 1753, Saint-Sauveur ouvrit ses portes à un cortège dont la pompe solennelle a longtemps frappé l'esprit des contemporains. Les lettrés normands savent que l'ancienne Université de Caen avait pour chef un recteur, qu'on élisait tous les six mois. La fréquence de ces élections était, suivant l'abbé De La Rue, « un moyen infailible d'exciter l'émulation parmi les professeurs, dont les plus distingués pouvaient briguer les suffrages des députés de chaque faculté. » Ducarel, dans ses *Antiquités anglo-normandes*, explique le peu de durée des fonctions du recteur par des motifs beaucoup moins nobles. Suivant lui, la dépense que nécessitaient les funérailles d'un recteur était si excessive que l'Université, pour prévenir un malheur attaché à l'espèce humaine, avait eu recours à l'expédient de ne nommer son chef que pour six mois, ou même pour un temps moins long, quand la maladie menaçait d'abrégé ses jours. L'opinion de Ducarel, tout étrange ou malveillante qu'elle paraisse, n'est cependant pas dénuée de vraisemblance. En effet, l'Université ne se composait pas seulement

de professeurs et d'écoliers. Comme ses membres étaient investis de privilèges, dont les principaux consistaient dans l'exemption de certains impôts indirects, elle ne tarda pas à ouvrir ses rangs à de nombreux parasites, qui venaient moins y chercher la nourriture de l'esprit que la satisfaction d'appétits plus positifs. C'est ainsi que les fonctions modestes de bedeaux, d'appariteurs, de copistes, de papetiers, etc., furent avidement recherchées par de riches bourgeois et de grands seigneurs. « L'usage voulait, dit M. Jules

⁴⁶ Cauvet, que ces personnages, en recevant leur nomination, offrirent à l'Université, toujours assez médiocrement pourvue dans ses moyens financiers, une somme d'argent comme témoignage de leur reconnaissance. »

Ceci exposé, le lecteur pensera avec nous que l'explication de Ducarel n'est pas moins acceptable que celle de l'abbé De La Rue. Un double courant d'opinion, parmi les membres de l'Université, devait les conduire, par deux pentes distinctes, à la même conclusion. D'une part, les professeurs, qui pouvaient briguer les suffrages de leurs confrères; de l'autre, les étrangers, qui ne recherchaient dans des places universitaires qu'un moyen de s'exempter de la taille, avaient des motifs, différents il est vrai, mais non moins sérieux les uns que les autres, pour souhaiter le maintien des statuts, qui exigeaient une nouvelle élection tous les six mois. Ceux-ci, dans la crainte de participer aux frais des funérailles, redoutaient la mort du recteur; ceux-là désiraient son changement dans l'espoir de lui succéder.

Grâce au règlement qui bornait à six mois la durée du rectorat, l'ancienne Université de Caen, depuis son origine jusqu'à sa suppression, c'est-à-dire depuis 1431 jusqu'à 1791, n'eut que deux

⁴⁷ fois à payer la perte *douloureuse* de son *amplissime recteur*. On se figure aisément quelle émotion se répandit dans la ville lorsqu'on y apprit, le 27 septembre 1753, que M. Jacques-François Boisne, recteur de la « très-célèbre Université de Caen » et professeur de rhétorique au collège Du Bois, venait de se tuer à la chasse, à Beuville, chez le seigneur du lieu. Le peuple, qui n'avait guère alors que les cérémonies publiques: feux de la Saint-Jean, entrées de gouverneurs ou de rois, et enterrements de grands personnages,

pour se consoler de ses misères, dut apprendre la nouvelle avec une joie peu dissimulée. On savait si bien que les funérailles d'un recteur devaient s'accomplir dans des conditions de magnificence inusitées, on avait attendu si longtemps un spectacle qui avait été refusé à tant de générations, on se faisait de cette solennité somptueuse une idée si extraordinaire, qu'une rumeur étrange courut dans la foule et, par sa sottise même, s'accrédita au point de

[48](#)

passer plus tard à l'état de tradition . On répandit le bruit que le recteur s'était tué volontairement pour avoir de magnifiques funérailles, et on le crut! Cette inepte invention, née de la bêtise des foules, qui ont besoin d'entourer les événements les plus ordinaires de quelque chose de merveilleux, aurait été avidement exploitée, si elle avait eu la moindre vraisemblance, par l'habileté des gens qui allaient être atteints dans leurs intérêts matériels. En effet, s'ils avaient pu, non pas établir, mais seulement laisser soupçonner un suicide, tous les parasites de l'Université, qui voulaient bien en accepter les avantages sans en supporter les charges, n'auraient pas négligé un moyen si commode d'empêcher une inhumation dont ils devaient payer une partie des frais. Quoique l'absurde soit facilement accueilli par le plus grand nombre, ils n'osèrent pas cependant tirer parti du bruit populaire. A quoi bon d'ailleurs employer une calomnie, difficile à faire accepter des gens intelligents, quand on a sous la main un bon petit scandale indiscutable? Le recteur, qui venait de succomber, s'était tué à la chasse, et, comme il était prêtre, on s'empara de ce fait pour discréditer sa mémoire dans l'esprit des gens superstitieux. L'argument, il est vrai, ne réussit pas. Toutefois il fut employé avec assez de persistance pour qu'il obligeât les doyens, docteurs et professeurs de l'Université, à le réfuter publiquement, afin de ne pas être soupçonnés d'avoir participé à la rumeur que quelques habiles avaient mise en circulation. Ce fait nous est suffisamment indiqué par un passage du procès-verbal des funérailles du recteur, publié par l'Université. Après avoir insisté sur les détails de l'accident, le rédacteur de la pièce y a laissé tomber entre deux parenthèses, comme par mégarde, le bruit (qui courait en ville) que l'on refuserait

les honneurs de la sépulture rectorale à un prêtre que la mort avait surpris au moment où il chassait. Voici ce passage significatif ⁴⁹ :

« Le mercredi 26 septembre 1753, M. Jacques-François Boisne, recteur de la très-célèbre Université de Caen et professeur de rhétorique au collège Du Bois, était à Beuville, paroisse distante de deux lieues de cette ville, chez le seigneur du lieu. On l'invita d'aller à l'afut, il prit un fusil, y fut, et passant, vers les sept heures du soir, un fossé, son fusil fit feu, le coup lui passa vers la tempe droite, lui enleva le crâne de la tête.

« Le jeudi 27, le bruit de sa mort se répandit dans cette ville dès le matin. La justice et les chirurgiens se transportèrent à Beuville pour faire la visite du mort et en dresser acte suivant la coutume.

« Le matin, les docteurs et professeurs qui étaient dans cette ville s'assemblèrent et tinrent conseil, dont le résultat fut de députer vers les doyens, docteurs et professeurs absents, pour venir délibérer en forme; on envoya chercher M. Vicaire, doyen perpétuel de la Faculté de théologie, à Martragny.

« Les doyens, docteurs et professeurs s'assemblèrent le soir pour savoir si on accorderait les honneurs de la sépulture rectorale au défunt. On les lui accorda à la pluralité des voix (*car le bruit s'était répandu qu'il ne les auroit pas, étant mort à la chasse*). »

Le procès-verbal relate ensuite, avec de grands détails, tous les préparatifs de la cérémonie, l'embaumement du corps, et son exposition, pendant plusieurs jours, dans la classe de philosophie du collège Du Bois. Vient enfin le récit des funérailles, avec une longue énumération des fonctionnaires et des notables qui composaient le cortège. Tout en faisant grâce au lecteur de cette liste fastidieuse de noms propres, nous devons cependant attirer son attention sur certaines personnes qui figurent dans cette nomenclature. Ainsi nous trouvons, dans les premiers rangs du cortège, un sieur Harel et un sieur Crespel désignés comme *écrivains*, et un sieur Guillain, de Bénouville, comme *enlumineur*. A partir de l'année 1440, l'Université de Caen avait eu des registres en vélin, écrits par des officiers de l'Université, qu'on appelait *scriptores*, et ornés souvent de vignettes et de miniatures exécutées par d'autres officiers, qu'on appelait *enlumineurs* ⁵⁰. Mais, au-delà de l'année 1620, on ne trouve plus

trace de registres de l'Université. Le travail cessant, il semblerait que le fonctionnaire eût dû disparaître avec la fonction. Cependant, par un miracle de longévité que constate le procès-verbal de l'inhumation du recteur, les écrivains et enlumineurs s'étaient conservés plus d'un siècle après l'abandon des registres enluminés. Ils figuraient aux cérémonies publiques et jouissaient, comme tous les autres officiers de l'Université, de l'exemption de taxes onéreuses, moyennant une certaine somme, déguisée sous le nom de don volontaire, qu'ils payaient à l'Université en entrant en fonctions. Cette parenthèse fermée, nous rendons la parole au rédacteur du procès-verbal.

« Le chœur de Saint-Sauveur étoit tendu à quatre rangs de lingette noire et la nef à un rang. La chapelle du Saint-Sacrement et celle de la Charité étaient tendues de leurs tentes noires et ornemens funèbres.

« Au milieu du chœur il y avoit un très-beau cataphalque; il avoit quatre degrés tendus de noir chargés de larmes d'argent, têtes de mort et armes de l'Université, un très-grand nombre de cierges sur les degrés. Sur ces degrés étoit l'élévation, d'environ trois pieds, où on posa M. le Recteur pendant le service, sous un dais de velours noir. Chaque pente chargée au milieu des armes de l'Université et, au reste, de larmes d'argent. La corde qui soutenoit le dais étoit couverte de noir et d'une bande blanche qui régnoit tout du long spiralement; telles étoient les quatre cordes qui partoient des angles du dais et qui rendoient à quatre coins du chœur. Le ciel étoit en voûte et se terminoit par une boule d'argent, sur laquelle étoit peinte une tête de mort à deux faces avec des ailes. Du dais pendoient quatre rideaux qui s'étendoient aux coins où étoient arrêtées les cordes. Ils étoient de cinq bandes, deux noires et trois blanches, chargées d'hermines noires; l'autel avoit autant de cierges qu'il en pouvoit avoir.

.

« Il y eut un concours extraordinaire de peuple qui vint voir cette cérémonie; enfin il y avoit plus de monde à Caen, ce matin, qu'il n'en vient en foire de Caen le premier lundi. Les villes, de quinze lieues à la ronde, étoient pour ainsi dire désertes. Il en vint de Rouen et de Paris. »

Cette cérémonie, autant par sa rareté que par la pompe extraordinaire qui y fut déployée, avait vivement frappé l'imagination des contemporains. En dehors des relations officielles, nous en trouvons un récit abrégé dans le *Journal d'un bourgeois de Caen*. Un autre bourgeois de la ville, Étienne Deloges, qui, à la suite d'un recueil manuscrit de Noël⁵¹s et cantiques, avait jeté deçà delà quelques notes relatives à des faits d'histoire locale dont il avait été témoin, nous a donné aussi, à sa façon, un compte-rendu des funérailles du recteur. Cette note mériterait d'être citée, ne fût-ce que pour la bizarrerie amusante de son orthographe. Mais, comme elle ferait double emploi avec le procès-verbal que nous avons mis sous les yeux des lecteurs, nous nous contenterons d'en extraire un passage où l'auteur relate un fait inédit, qui nous servira à compléter notre récit. « Il y a eu contestation pour sa sépulture, dit l'auteur en parlant des funérailles de Jacques de Boisne; on voulet l'inumé aux Cordeliers, lieu de leurs sépultures; et le s^r curai de Saint-Sauveur *leur* demanda, estant de sa paroisse, et on luy a acordé; il a esté inumé le 5 d'octobre 1753, porté sous un dais par quatre ecclésiastiques, quatre cresse aux quatre coins du dè^s porté par quatre ansiens recteurs. »

Quand on songe à l'importance du casuel que de telles funérailles devaient rapporter, on ne s'étonne plus que la dépouille mortelle du recteur ait été l'objet d'une contestation entre deux églises rivales. Mais ce qui a lieu de nous surprendre, c'est la victoire remportée, en cette occasion, par le curé de Saint-Sauveur. Le droit et l'usage semblaient au contraire plaider en faveur des religieux des Cordeliers. Huet nous dit en effet, dans ses *Origines de Caen*, qu'en vertu d'un contrat les Pères Cordeliers avaient mis leur couvent et leur église à la disposition de l'Université, qui, de son côté, s'engageait à les protéger. Dans une brochure in-4° intitulée: *Actions de grâces rendues par l'Université de Caen pour le rétablissement de la santé du Roy*, le 25 novembre 1744, nous voyons aussi que les Pères Cordeliers avaient le titre de *chapelains ordinaires* de l'Université. La même brochure nous apprend encore que les processions particulières des autres paroisses étaient astreintes, lors des cérémonies universitaires, à s'assembler dans

l'église des Cordeliers. Enfin la note manuscrite, que nous avons citée et qui émane d'un contemporain, dit positivement que le couvent des Cordeliers était le lieu de la sépulture des membres de l'Université. Pour triompher de droits si formels, cimentés par un long usage, il fallut au curé de Saint-Sauveur des arguments bien subtils ou de bien puissantes influences. Ni les unes ni les autres ne lui manquèrent. En effet, Pierre Buquet, qui eut la bonne fortune d'occuper la cure de Saint-Sauveur au moment de la mort d'un recteur, avait été lui-même recteur et principal du collège des Arts. De pareils titres devaient lui assurer une grande autorité dans les conseils de l'Université. Et celle-ci pensa sans doute que ce n'était pas tout à fait se dépouiller que de payer les frais de l'inhumation entre les mains d'un de ses membres.

Trente-huit ans après cette pompeuse cérémonie, en 1791, la municipalité de Caen s'empara de l'église Saint-Sauveur et la convertit en halle aux grains. Où résonnaient jadis les chants sacrés, on n'entendit plus désormais que les clameurs d'une foule affairée ou quelquefois, comme en 1812, les grondements de l'émeute. Ce fut, en effet, sous les voûtes de l'ancienne église Saint-Sauveur que se passa le premier acte d'un drame qui a laissé une page sinistre dans l'histoire de Caen sous le premier Empire. Voici comment M. Canivet, dans une excellente notice, raconte les premiers incidents de l'émeute de 1812: « Le 2 mars, dit-il, une foule plus nombreuse qu'à l'ordinaire avait envahi la halle. Elle était composée partie de pauvres gens, dont bon nombre de femmes, venus là pour acheter un peu de blé, partie d'hommes sans aveu, que l'on rencontre partout où il y a du tumulte et dont le rôle est de faire du tapage et d'animer les esprits. A leur tête était un nommé Lhonneur, maître d'écriture, homme peu considéré, pour ne pas dire plus, mais à la parole facile, et il s'en servait alors pour persuader à la foule ignorante et affamée que, si le blé était cher, il ne fallait point s'en prendre à l'insuffisance de la récolte, mais à la connivence des fermiers et des trafiquants de grains. Le peuple d'applaudir et de crier: A bas les accapareurs!

« Cependant le préfet et le maire, prévenus du désordre, étaient accourus à la halle où se trouvait déjà le colonel Guérin; la force publique n'y était représentée que par quatre gendarmes. En vain le

préfet, par des paroles conciliantes, essaya d'apaiser les séditeux et de leur démontrer que de pareilles scènes ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'éloigner les cultivateurs de la halle et, par conséquent, de faire monter le prix du blé; sa voix ne fut pas écoutée; des menaces et des injures furent proférées contre lui. On dit qu'un gamin de dix-huit ans, fils de l'excoriateur Sanson, plus connu sous le nom de Bon-Appétit, cria, dans le langage de son état: « Passez-moi le préfet, que je l'écorche comme un vieux cheval, » et qu'il s'élançait sur lui quand il fut saisi par le colonel et étendu sur le sol. On dit aussi qu'une femme Provost lui porta le poing sous le nez et, selon quelques-uns, le frappa au visage; qu'une autre femme, les uns disent Trilly, les autres Gougeon, tira le maire par son catogan et le renversa sur un sac de blé. Je n'ai d'autres garanties de ces faits que la voix publique, et ce qui me porte à en douter, c'est que M. Chemin, ayant consigné dans ses notes que le gendarme Maresquier lui a dit depuis que, si on les avait laissés faire, lui et ses camarades, ils auraient arrêté quelques-uns des plus criards et que tout eût été fini, il est évident qu'il s'est enquis auprès de ce témoin oculaire de tout ce qui s'était passé; or, il ajoute n'avoir pas entendu dire qu'aucune voie de fait eût été commise jusqu'à ce moment.

« Il est certain que, dans ces circonstances critiques, le préfet perdit contenance et que, protégé par les gendarmes, il parvint à gagner la porte, jetant quelques pièces de monnaie à la populace, qui le poursuivit de ses huées jusqu'à la maison du premier président Le Menuet où il trouva un refuge. Quant au maire, il avait disparu, regagnant, dit-on, son domicile, rue St-Étienne, sous une grêle de projectiles peu dangereux; quelques vitres furent brisées à sa maison. Seul, le colonel tint bon jusqu'à la fin, faisant face à la foule et lui en imposant par sa fière contenance.

« Tel fut le premier acte du drame. Avant de passer outre, constatons que pas un vol n'avait été commis et que les cultivateurs qui, à la vue du désordre grandissant, avaient pris la fuite, abandonnant leurs sacs de blé, les retrouvèrent intacts à la halle suivante. Constatons encore que, à part les on dit et les incidents plus burlesques que tragiques propagés dans le public, il est un fait avéré, c'est que les deux premiers magistrats, l'un du département,

l'autre de la ville, furent brutalement insultés et leur autorité méconnue.

« C'est à la halle du lundi que ces désordres avaient eu lieu. Tout autre jour, chacun fût retourné chez soi; mais alors, comme aujourd'hui, le lundi était le dimanche des ouvriers, et cette foule oisive continuait à stationner place St-Sauveur avec force vociférations. Déjà le jour tirait à sa fin et elle allait se disperser peut-être, quand une voix dominant le tumulte fait entendre le cri: Allons chez Mottelay! Ce Mottelay, meunier de son état, avait acheté récemment l'usine de Montaigu et introduit, dans les procédés de mouture, quelques perfectionnements qui faisaient affluer les grains à son moulin. On eût passé à moins pour un accapareur, dans un temps où le peuple en voyait partout; aussi tous de répéter: Allons chez Mottelay! »

Une troupe d'environ deux cents personnes envahit le moulin de Montaigu situé sur les bords de l'Orne, à l'extrémité du Grand-Cours. Quelques hommes d'une compagnie de la garde nationale suffirent à disperser les émeutiers, qui s'étaient contentés de dévaster l'intérieur du moulin et de renverser un petit nombre de sacs de farine d'orge. On sait de quelle répression terrible fut suivie cette émeute sans importance.

Après quelques jours d'un calme complet, la ville apprit avec stupeur l'arrivée du général Durosnel, aide-de-camp de l'Empereur. Il entra à Caen avec un corps de troupes considérable et accompagné d'une commission militaire, toute composée d'avance pour juger les séditeux. Cinquante-neuf prévenus furent arrêtés et transférés de la prison civile au Château, où la commission prit séance le 14, à huit heures du matin. Le 15, à deux heures du matin, la commission prononçait une sentence qui condamnait huit accusés, parmi lesquels quatre femmes, à la peine de mort, huit à huit ans de travaux forcés, neuf à cinq ans de réclusion, vingt-cinq à cinq années de surveillance.

« Dix-huit heures avaient donc suffi, dit M. Canivet, pour entendre soixante accusés dans leurs explications et leurs réponses, les témoins à charge et à décharge dans leurs dépositions, le rapporteur dans son réquisitoire, les avocats dans leurs plaidoiries. Jamais tribunal, ni celui de la Terreur, ni celui même de Maillard, aux

journées de septembre, de sinistre mémoire, n'avait fonctionné d'une manière plus expéditive. »

L'exécution fut aussi rapide que l'arrêt. Elle eut lieu le même jour, entre sept et huit heures du matin, en dehors de la *porte du Secours* du Château. L'un des condamnés, le jeune Samson, âgé de dix-neuf ans, se débattait et criait: « Ne me tuez pas, ne me tuez pas! envoyez-moi plutôt à l'armée, on n'en revient jamais! »

« Mot amer, dit très-bien M. Canivet, et dont le malheureux ne comprenait sans doute pas la portée; sanglante condamnation du régime de chair à canon qui pesait alors sur la France! »

CD_PL3_end

ABBAYE-AUX-DAMES

CD_PL_beg ABBAYE-AUX-DAMES (AUJOURD'HUI HOTEL-DIEU)

AVANT LA DÉMOLITION DU DONJON ET DE L'ANCIENNE PORTE D'ENTRÉE.

A la suite des désastres de l'invasion anglaise de 1346, l'Abbesse de Sainte-Trinité, dont le monastère, situé en dehors des murs de la ville, était exposé aux entreprises de l'ennemi, obtint l'autorisation de l'entourer de murailles, de tours et de fossés. Les travaux devaient être achevés en 1363; car, à cette date, des lettres-patentes de Charles, duc de Normandie, autorisèrent l'Abbesse à percevoir des impôts sur ses vassaux « pour l'entretien et réparation du fort de la Trinité, qui est, disaient ces lettres, d'une grande enceinte, pour le payement des gens d'armes nécessaires à sa garde, et à cause des ennemis qui étaient dans le pays et aux environs. »

« Au mois de juin de l'année suivante, dit l'abbé De La Rue dans ses *Essais historiques sur Caen*, Bertrand Duguesclin vint à Caen avec la qualité de *capitaine général de la Normandie Outre-Seine*. L'Abbesse Georgette du Molley lui demanda de venir au secours de ses vassaux de Saint-Gilles, qui, obligés de garder de jour et de nuit la forteresse de l'abbaye, étoient encore tenus de loger la troupe qu'on entretenoit dans ce faubourg, comme dans un corps avancé qui couvrait la ville. Le capitaine général, par une ordonnance du 21 juin, les déclara exempts pendant un an de toute taille, subside, treizième, impôt et aides qui étoient ou qui pourroient être mis sur la ville et vicomté de Caen.

« La forteresse de Sainte-Trinité avoit son capitaine particulier, nommé par le Roi et à sa solde.

« En temps de guerre, le grand bailli de Caen faisoit la visite des forteresses de son bailliage et les faisoit mettre en état de défense et approvisionner. René Le Coustellier, occupant cette dignité en l'année 1372, dressa le procès-verbal de sa visite, et on y lit:

« Le 9 février, l'abbaye de Caen fut visitée, et fut commandé à M^{me} l'Abbesse et aussi à M. Erard de Percy, capitaine de ladite

abbaye, que la fortresche fût mise en état de toute défense, de toutes réparations, tant de garites, fossés et autrement, et aussi garnie de vivres et d'artillerie convenablement, selon une sedulle qui leur fut baillie sous le scel du bailli, et temps prefigié jusqu'au premier jour d'avril prouchain venant. »

« Le roi d'Angleterre Henri VI, maître de la Normandie, ordonna en 1434, au bailli de Caen, de raser les fortifications de l'abbaye de Sainte-Trinité. C'est l'année où les nobles et les communes se soulevèrent contre les Anglois et voulurent s'emparer de la ville de Caen. Mais l'Abbesse Marguerite de Thieuville forma opposition à la démolition, et comme on craignait sans doute qu'elle ne livrât la place aux mécontents, on laissa subsister la forteresse. Le roi Charles s'y retira plusieurs fois, pendant que son armée faisait le siège de Caen, en 1450. On la trouve encore mentionnée dans les actes jusqu'au commencement du XV^e siècle. Mais après cette époque, la paix en fit négliger l'entretien; cette place tomba d'elle-même, ou bien on rasa ce qui en faisait la force pour utiliser le fonds. »

Cependant quelques restes importants des fortifications de l'Abbaye-aux-Dames avaient eu la bonne fortune d'échapper à la destruction ou aux ravages du temps. M. Le Nourichel nous en a conservé la physionomie dans un dessin à la mine de plomb, dont la reproduction lithographique accompagne cette notice ⁵². On aperçoit d'abord, au centre du dessin, l'entrée primitive de l'abbaye, construction du XI^e siècle qui se compose d'une large porte, dont la voûte soutient un étage orné d'archivoltes. Cette entrée avait cela de particulier qu'on ne voyait pas à côté d'elle, comme dans la plupart des autres maisons religieuses, une autre porte plus petite pour le passage des piétons. Un corps de logis, moins élevé mais plus long, flanqué de deux échauguettes et percé de fenêtres grillées, réunit l'ancienne entrée de l'abbaye à une tour carrée. Des contreforts servent d'appui à la partie inférieure de cette dernière construction, dont l'étage le plus élevé est orné d'ouvertures gothiques. Au sommet règne une balustrade à jour, rappelant un peu le couronnement des deux tours occidentales de l'église qui l'avoisine.

Quel était, dans le système de défense de l'abbaye, le rôle de cette tour carrée? Était-ce un donjon proprement dit, ou une tour-réduit, destinés à commander les dehors et à servir de dernier refuge aux défenseurs de la place? Rien ne semble l'indiquer; car on n'y découvre ni créneaux, ni meurtrières, ni machicoulis. Comme l'Abbaye-aux-Dames était le siège d'une justice féodale, nous supposerions plus volontiers que cette tour carrée servait de prison. Il y a, d'ailleurs, entre sa physionomie architecturale et celle du donjon du prieuré de St-Gabriel (Calvados), une analogie frappante; celui-ci, dont l'usage est bien connu, était divisé en deux étages, dont le plus élevé communiquait par un trou rond, pratiqué dans la voûte, avec le cachot où l'on renfermait les prisonniers. Les deux constructions ayant de grandes ressemblances, il est permis de croire qu'elles ont eu aussi la même destination.

Quelle que fût d'ailleurs la destination de cette tour, elle était assez intéressante pour qu'on prît le soin de la conserver. Reliée par d'anciens bâtiments fortifiés à la porte romane de l'abbaye, elle n'offrait pas seulement un aspect pittoresque; elle avait encore le mérite de nous présenter nettement le caractère d'une construction à la fois religieuse et militaire au moyen âge. Malheureusement les monuments n'ont pas une destinée beaucoup plus rassurante que celle des livres, exposés, comme le dit le poète latin, au caprice du sort. Quand ils ne sont pas victimes de cette force aveugle et stupide qui s'appelle la guerre, ils tombent moins noblement, mutilés par des gens sans goût, ou renversés par des administrations trop économes.

Rappelons en quelques mots dans quelles circonstances fut écrite cette triste page de l'histoire municipale de Caen. Les bâtiments de l'Abbaye-aux-Dames, convertis en casernes pendant la Révolution, avaient été destinés, par un décret du 21 octobre 1809, à devenir le dépôt de mendicité de la province. Cet établissement y fut effectivement créé le 1^{er} février 1812; mais les dépenses considérables qu'il occasionnait, sans avantage réel pour le département, en firent demander la suppression, qui eut lieu en vertu d'une ordonnance royale du 26 août 1818. Ce fut alors que le Conseil municipal, sur la proposition du maire, conçut la pensée de conserver à la ville ce précieux monument, en y établissant son

hôpital des malades. Ce vœu méritait d'être accueilli favorablement, et le Gouvernement, par une ordonnance du 22 mai 1822, autorisa la rétrocession des bâtiments aux hospices. Jusque-là rien de mieux: le projet du Conseil municipal donnait satisfaction aux intérêts matériels de la cité, sans nuire au côté artistique de la question. Le point de départ était excellent; mais, en route, on s'égara en oubliant de se laisser guider par les règles du goût, qu'on avait d'abord hautement proclamées.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le procès-verbal de la séance du 28 septembre 1821: « Le Conseil a vu avec satisfaction que tous ces plans et projets ont été si bien combinés que l'église de Sainte-Trinité sera rendue toute entière au culte divin, et qu'en même temps ce monument, remarquable sous le rapport des arts et vénérable par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, sera dégagé des mesures et constructions inutiles qui en obstruent la vue et l'accès. »

Ainsi, pour le Conseil de 1821, l'ancienne porte romane et le donjon de l'abbaye, inestimables souvenirs archéologiques, ne sont plus que des mesures et des constructions inutiles! S'autorisant de cette manière de comprendre les beaux-arts, le rapporteur de la Commission des travaux publics, à la date du 14 mai 1823, s'écrie qu'il faut abattre tout ce qui entoure l'église Sainte-Trinité pour « y pratiquer une arrivée digne de l'édifice! » Ce cri éloquent est entendu; on frappe, on pioche, on brise, on abat jusqu'à une nouvelle délibération du 13 février 1831, où l'on peut constater que « les *déblais* autour de l'édifice avaient déjà coûté à la ville 30,000 fr.! » Les *déblais*, c'était la porte du XI^e siècle, c'était le donjon du XIV^e!... Et dire que la ville, en s'épargnant cette dépense, aurait enrichi en même temps notre province de deux rares spécimens de l'architecture religieuse et militaire au moyen âge!

L'histoire, que le marteau des démolisseurs ne saurait attaquer, nous dédommage de cette perte par de nombreux et intéressants documents, dont nous ne pouvons donner malheureusement ici que quelques extraits.

En 1074, quelques années après la dédicace de l'abbaye, le duc Guillaume et sa femme assistèrent à la prise de voile de leur fille

Cécile, encore enfant, qu'ils destinaient à succéder à la première abbesse de Sainte-Trinité. Ils firent de très-amples donations à cette maison religieuse, que leur propre fille devait gouverner treize ans, jusqu'en 1127. Après la mort de Mathilde et de Guillaume le Conquérant, leur fils aîné, Robert, continua leurs générosités et fit à sa sœur diverses concessions de biens-fonds qui formèrent ce qu'on appela depuis le *bourg l'Abbesse* ou la *baronnie de Saint-Gilles*. « Parmi les donations faites à l'abbaye de Sainte-Trinité par les princes de la race normande, dit l'abbé De La Rue, il faut remarquer le droit d'une foire de trois jours, la veille, le jour et le lendemain de la Trinité, pendant lesquels elle avait toutes les coutumes de la ville. Pour constater son droit, les officiers de la juridiction civile de l'Abbesse, et ceux de son officialité, allaient le vendredi, *heure de Vêpres*, placer ses armoiries à toutes les entrées de la ville. Pendant ces trois jours, l'Abbesse avoit les *coutumes, acquits, barrages, péages, trépas, tavernages par toute la ville et forsbourgs d'icelle, avecques la juridiction et cognoissance à ce appartenance, sauf le fait de l'eau seulement, et durant tout ledit temps, toute ladite ville et forsbourgs, sauf ledit fait, sont tenus comme en foire*. Aussi les prévôts ou fermiers du Roi étaient obligés d'enlever des portes de la ville les boîtes qu'ils y plaçoient pour la perception des droits royaux et d'y laisser placer pendant la foire celles des fermiers de l'abbaye. L'Abbesse avait aussi les honneurs militaires pendant le même temps; et le commandant de la place, quel qu'il fût, allait lui demander le mot d'ordre, pour le donner à la garnison. »

C'est sans doute à cause des droits qu'elles percevaient pendant la foire Trinité, que les Abbesses prenaient si chaleureusement la défense des intérêts de la ville de Caen. On trouve en effet dans le registre des délibérations de l'ancien hôtel de ville, à la date du 24 mars 1567, une lettre curieuse de l'Abbesse de Sainte-Trinité au Connétable, par laquelle elle le prie de bien accueillir les délégués de la ville, qui sont allés à Paris pour solliciter le maintien des franchises et immunités de la cité qu'ils représentent.

L'Abbesse de Sainte-Trinité ne jouissait pas seulement du privilège de percevoir des droits à certains jour de l'année; elle était encore exempte des impôts payés à l'entrée de la ville. Pour conserver ce privilège, elle était tenue de « donner un pain bis au

barrier (l'employé chargé de percevoir les impôts aux barrières), par la main des gens qui apporteraient des blés ou d'autres vivres à son couvent, et qui en retournant chez eux devraient apporter ledit pain à

la barrière ⁵³. » Ces abus durent être modifiés avec le temps; car, au XVIII^e siècle, nous voyons l'Abbesse de Sainte-Trinité obligée, pour jouir de ses anciens privilèges, de s'abaisser jusqu'au rôle d'un fraudeur vulgaire. « La nuit du 1^{er} au 2 décembre 1730, dit une note du *Journal d'un bourgeois de Caen*, les agents de Madame l'Abbesse de Sainte-Trinité de Caen ont fait entrer frauduleusement deux charretées de vin de sept feuilletes chacune dans cette abbaye, dont les commis à la perception des droits d'octroi ont dressé leur procès-verbal; ce qui a occasionné un grand procès. »

L'Abbesse avait mauvaise grâce d'introduire des marchandises en contrebande, quand on songe aux énormes revenus dont jouissait encore son monastère. Guillaume le Conquérant, lors du partage de l'Angleterre, avait donné à Sainte-Trinité plusieurs seigneuries dans les comtés de Dorset, de Devon, de Gloucester et d'Essex. En 1266, le revenu de l'abbaye était de 2,500 livres tournois en France, et de 160 livres sterling en Angleterre, sans compter certaines concessions, parmi lesquelles nous citerons la jouissance des dîmes de Dives, qui comprenaient nominativement le

sel qu'on y fabriquait et les baleines qu'on y pêchait alors ⁵⁴.

Au prestige de la richesse se joignait, pour l'Abbesse de Caen, celui d'un pouvoir relativement étendu. Outre la juridiction ecclésiastique qu'elle exerçait, par un official, sur les paroisses de St-Gilles, Carpiquet, Ouistreham et Saint-Aubin d'Arquenay, elle avait aussi, sur ces mêmes paroisses, droit de juridiction civile et criminelle. Au point de vue religieux elle n'était pas moins privilégiée. L'abbaye possédait douze chapelles richement dotées, savoir: huit dans son enceinte, deux dans son bourg et deux à Ouistreham. Elle avait de plus sa liturgie particulière. Parmi ses rites singuliers, nous trouvons l'usage de la *fête des fous*, qu'on célébrait le jour de celle des saints Innocents. « Les jeunes religieuses, dit M. Vaultier, y chantaient les leçons latines *avec farces*, c'est-à-dire avec intercalation de développements familiers en langue française. On y

faisait figurer une petite Abbesse qui prenait la place de la véritable, au moment où le chœur chantait le verset: *Deposuit potentes de sede*, etc., et la gardait jusqu'au retour de ce même verset, à l'office du lendemain. » Cette cérémonie avait tant d'attrait qu'elle attirait du dehors de nombreux spectateurs. Dans une enquête faite par le grand bailli de Caen en 1399, nous voyons un des témoins déposer « qu'un tel était né le jour des Innocents, parce qu'il se souvenait qu'il était allé ce jour là à l'abbaye de Sainte-Trinité *voir les esbattemens qu'on y faisoit lors*. »

Les religieuses de Sainte-Trinité devaient avoir un certain goût pour les spectacles; car elles ne se contentaient pas des divertissements qu'on donnait à l'abbaye. Dans les *Comptes de l'abbaye*, de 1423, on voit l'Abbesse sortir de son monastère, pour assister, dans un des carrefours de la ville, au *Miracle de Saint-Vincent*, et donner aux acteurs, pour elle et la religieuse qui l'accompagnait, une somme de 10 sous « équivalente, dit M. De La Rue dans ses *Essais sur Caen*, à 7 l. 14 s. de notre monnaie actuelle. »

Les Abbesses avaient une maison de campagne à Ouistreham, où elles allaient séjourner et prendre des vacances. Quelquefois leurs absences étaient plus longues, et leurs voyages plus lointains. Comme Sainte-Trinité possédait de riches seigneuries en Angleterre, ses Abbesses passaient souvent en ce pays, avec une suite plus ou moins nombreuse, pour y surveiller l'administration de leurs biens. Sous prétexte d'affaires, elles savaient mêler, selon le conseil du poète, l'utile à l'agréable; et leur éloignement durait quelquefois près d'une année. C'est ainsi que l'abbesse Georgette du Molay-Bacon nous raconte, dans le journal de son voyage, qu'embarquée au port de Caen, le 16 août 1370, ayant à sa suite quinze personnes, pour aller à son manoir de Felsted, dans le comté d'Essex, elle ne revint en France qu'à la Trinité de l'année suivante ⁵⁵.

Telle abbesse, telles religieuses. Celles-ci ne connaissaient pas les rigueurs du cloître. « Elles pouvaient recevoir leurs parents et leurs amis dans leurs appartements, dit M. Vaultier, et avaient, presque toutes, des nièces qu'elles élevaient. Elles assistaient en corps aux processions publiques de la ville. Il y avait des jours où

elles allaient prendre l'air dans un jardin peu éloigné de leur monastère. » On ne s'étonnera guère de voir tant d'abus s'introduire dans les mœurs du cloître, quand on saura que l'abbaye de Sainte-Trinité se recrutait parmi les familles des seigneurs normands, qui apportaient à la communauté, en lui amenant leurs filles, de généreuses donations. Comme le monastère ne devait recevoir que des filles nobles, il fut alors et a continué d'être appelé depuis vulgairement l'*Abbaye-aux-Dames*.

La plupart des religieuses, ayant reçu une instruction soignée, consacraient leurs loisirs à l'étude des belles-lettres. Elles écrivaient en latin sur des rôles une *chronique* de leur abbaye, qui a été malheureusement détruite. L'abbé De La Rue nous apprend aussi qu'elles se faisaient écrire des vers latins par différents ecclésiastiques. Nous ne savons si le français leur était moins familier; mais on pourrait le croire, quand on voit qu'elles faisaient appel aux poètes du dehors pour écrire des vers de circonstance. M. de Quens mentionne en effet, dans un de ses manuscrits, un sieur P. Le Petit, ancien recteur à Alençon, qui « se mêlait de poésie et fournissait de petites pièces de vers à l'Abbaye-aux-Dames pour les fêtes de l'Abbesse et autres. »

Comprenant que richesse oblige, comme noblesse, les Abbesses de Caen se firent toujours remarquer par une généreuse hospitalité. L'abbaye de Sainte-Trinité reçut des hôtes célèbres. En 1450, pendant le siège de Caen, Charles VII vint loger quelquefois dans l'enceinte du monastère. Les anciens registres de l'hôtel-de-ville nous apprennent que la duchesse de Guise descendit le 19 août 1678 à l'abbaye de Sainte-Trinité où M. de La Croisette et les échevins vinrent lui présenter les civilités de la ville et lui offrir une douzaine de bourses et six douzaines de boîtes de confitures. » La nomenclature de tous les personnages illustres, qui séjournèrent à l'Abbaye-aux-Dames, dépasserait les limites de cette courte notice, que nous terminerons en rappelant que Charlotte de Corday y a laissé un long souvenir.

CD_PL4_end

LA PORTE-NEUVE

CD_PL_beg LA PORTE-NEUVE DITE DES PRÉS

CONSTRUITE VERS 1590, DÉMOLIE EN 1798.

COMME les villes ne sont que trop souvent flattées par les artistes et géomètres, qui se chargent d'en dresser le plan ou d'en reproduire des vues pittoresques, nous devons quelque reconnaissance au sieur de Belleforest pour nous avoir donné le *vray Pourtraict de la ville de Caen* en 1562. C'est en effet vers cette époque que Ch. de Bourgueville, sieur de Bras, lieutenant général du bailliage de Caen, communiqua au fameux compilateur les notes et le plan dont celui-ci se servit pour écrire la description de Caen, qui figure dans le premier tome de sa *Cosmographie*. En examinant l'aspect général de ce plan, on voit que la ville était alors divisée en deux parties qui affectaient chacune la forme ovoïde: l'ancien Caen au nord; au sud, le vaste quartier de l'île St-Jean, ainsi nommé parce qu'il était complètement entouré, tant par le lit principal de l'Orne, que par un de ses bras détourné en l'année 1104 sur l'ordre du duc Robert. Considérées dans leur ensemble, ces deux parties de la ville ressemblent à une mappemonde en deux hémisphères, dont le point de contact, ou, si l'on veut, la charnière, serait représenté par les arches du pont St-Pierre, sur lequel s'élevait l'ancien hôtel-de-ville.

Cette vue de Caen, à la fin du XVI^e siècle, arrachait des cris d'admiration au patriotisme de M. de Bras, son vieil historien.

« Cette ville, dit-il dans ses *Recherches et antiquitez de la ville de Caen* ⁵⁶, au jugement de chascun qui la voit et la contemple, est l'une des plus belles, spacieuse, plaisante et délectable que l'on puisse regarder, soit en situation, structure de murailles, de temples, tours, pyramides, bastiments, hauts pavillons et édifices, grandes et larges rues..... » Cette nouvelle merveille du monde avait cependant – que les mânes du vénérable historien nous pardonnent – un défaut capital dans son système de fortifications. Le *Pré de l'Isle* et les

Petits-Prez, situés entre l'Odon et le bras détourné de l'Orne, et qui formaient une sorte de triangle, dont le sommet touchait au pont St-Pierre, tandis que leur base s'appuyait aux grandes prairies, avaient l'inconvénient de s'enfoncer comme un coin jusqu'au cœur de la place. Maître de cette position, l'ennemi devait bientôt l'être de la ville.

Les Anglais se chargèrent, en 1417, d'en faire la preuve lamentable. Le jour de l'assaut général, leur premier soin fut de s'emparer du *Pré de l'Isle* pour s'interposer entre les deux parties de la ville. Malgré la résistance acharnée des habitants, Henri V ne tarda pas à forcer le rempart des Jacobins et à rejoindre son frère, le duc de Clarence, qui était entré par escalade dans l'île St-Jean, du côté des quais. Se jeter de là, par le pont St-Pierre, dans l'intérieur de l'ancienne ville et s'en emparer, ce n'était plus et ce ne fut, en effet, que l'affaire de quelques heures de combats sanglants.

Le vice essentiel du système de défense de la ville ne pouvait être démontré d'une façon plus cruellement victorieuse. Les habitants de Caen se souvinrent de la leçon et, pour en tirer profit, il ne leur manqua que l'argent et l'occasion. On les voit, en effet, à peine remis des désastres de l'occupation anglaise, essayer, en 1495, de « clore les Petits-Prez et d'en faire une partie de la

ville ⁵⁷. » En 1512, au dire encore de Huet, le seigneur de la Tremouille construit un boulevard entre le *Pré de l'Isle* et les *Petits-Prez*. Et ce fut tout jusqu'en l'année 1590. Les pestes affreuses qui dépeuplèrent la ville à plusieurs reprises, la grande misère qui les accompagna et les suivit, les impôts écrasants, les guerres de religion, ne laissèrent sans doute aux administrateurs de la ville ni assez de répit, ni assez de ressources, pour achever ou perfectionner les premiers essais de fortification qu'on avait entrepris du côté des prairies, entre l'Odon et le *canal Robert*.

Un grand événement historique vint donner une impulsion nouvelle aux projets de fortifications étudiés par les échevins de la ville de Caen. Après l'assassinat d'Henri III par Jacques Clément, Henri de Bourbon, premier prince du sang de la maison de France par son père, s'empressa d'envoyer, le 2 août 1589, aux corps de ville du royaume, une lettre circulaire ⁵⁸ dans laquelle il faisait, pour

la première fois, acte de roi, et promettait aux communes qui contiendraient « son peuple en son obéissance » de les « soulaiger et gratifier. » Enchantés de cette promesse, les échevins de Caen s'empressèrent de prendre au mot le nouveau roi. « Nous vous

⁵⁹
supplions de croire, lui dirent-ils dans une lettre du 19 août 1589 , que nous continuerons à vous obéir et servir en la même fidélité et obéissance que nous avons toujours portée aux rois, vos prédécesseurs, à quoi nous sommes d'autant plus incités par le bon traitement et gratification qu'il plaît à V. M. nous promettre en ce qui concerne le particulier de notre ville... » En même temps, en bons normands ferrés sur le droit, qui pensent qu'une parole écrite vaut mieux qu'un engagement verbal, fût-il d'un prince, ils énumérèrent, dans une instruction, les gratifications qu'ils entendaient réclamer en échange de leur fidélité. Le chapitre en serait long à transcrire. Pour la ville, ils réclamaient la tenue des États de la province de Normandie, l'établissement définitif des Cours souveraines transférées de Rouen; pour les bourgeois de Caen, l'exemption de certaines tailles et du service du ban et arrière-ban; pour les échevins, douze lettres d'anoblissement, pour eux ou pour leurs amis. « Le tout, avaient-ils soin d'ajouter, en considération et pour remarque de la fidélité et obéissance que lesdits habitants de Caen ont toujours portée à leurs rois et princes. »

Devant de si touchantes marques de dévouement, Henri de Bourbon se sentit fort à l'aise pour imposer à son tour ses conditions. Il fit sans doute remarquer aux échevins qu'il voulait bien accepter la fidélité d'une ville, qui se montrait si ouverte dans ses prétentions, pourvu qu'elle consentît à être fermée aux entreprises des ligueurs qui couraient la campagne. Si nous ne trouvons aucune trace d'une pièce semblable dans les registres de l'ancien Hôtel-de-Ville, nous y rencontrons, en revanche, une lettre d'Henri IV, du 30 janvier 1593, qui prouve que le prétendant à la couronne de France avait depuis longtemps donné des ordres aux échevins de Caen, soit pour la réparation des anciens remparts, soit pour l'établissement de nouvelles lignes de défense.

« Chers et bien amés, leur écrivait-il, nous avons vu le dessin que le sieur de La Vêrune nous a envoyé par le sieur du Bois de la

fortification de notre ville, château et faubourgs de Caen, et particulièrement entendu dud. sieur du Bois l'avancement que vous avez déjà donné à lad. fortification; chose qui nous a été bien agréable, et d'autant que le parachèvement de lad. fortification est très-requis pour votre conservation et pour le bien de notre service. Nous avons bien voulu vous exhorter par la présente à y faire travailler diligemment et vous assure que de notre part nous vous aiderons en ce que nous pourrons pour la rendre au plus tôt en défense. Donné à Chartres. »

Cette lettre inédite d'Henri IV renferme plus d'un enseignement. Elle nous apprend d'abord qu'il se faisait tenir depuis longtemps au courant des ouvrages de défense, qu'on avait commencés à Caen, entre la porte du vieux St-Étienne et le champ de foire, et qu'il y prenait beaucoup plus d'intérêt que les habitants eux-mêmes. On y devine, sous l'arrangement poli de la phrase officielle, qu'il songeait bien plus au « bien de son service » qu'à la « conservation » proprement dite des bourgeois de Caen. Mettre la ville, qui s'était donnée à lui le moins gratuitement possible, à l'abri d'un coup de main des ligueurs qui rôdaient dans les environs, telle était sa vraie, sa seule pensée. Et pour obtenir ce résultat, il promettait aux bourgeois de les « aider en ce qu'il pourrait » dans le travail des fortifications. Cependant comme les habitants de la vieille cité bas-normande étaient gens pratiques et hommes d'affaires, ils ne prirent guère en considération des assurances qui ne reposaient que sur la parole royale. Ils voyaient bien ce que leur coûteraient les fortifications, mais ils voyaient moins clairement le bénéfice qu'ils étaient appelés à en tirer. Aussi, malgré la lettre missive du maître, ils montrèrent peu d'enthousiasme pour l'œuvre recommandée. Pour triompher de leur mauvaise volonté, il ne fallut rien moins qu'une ordonnance sévère, que MM. Vauquelin, lieutenant général, de La Serre, avocat du roi, et du Bois-Couldrey, commissaire du roi, au fait des fortifications, firent publier à son de trompe dans les rues.

« Sur la plainte faite par M. Jacques Bazin, qu'il ne peut avoir ni retenir des artisans en son atelier, et que les bourgeois et habitants de ladite ville les viennent débaucher de jour en jour, à mesure qu'ils en ont affaire pour leurs ouvrages particuliers, il a été chargé audit Bazin de bailler une liste des artisans qu'il aura

demandés et qu'il voudra employer en sa besogne, auxquels il sera enjoint de travailler avec lui jusqu'à ce que les ouvrages qu'il a entrepris soient parfaits, et défendu à toute personne de les prendre ni employer en leurs ouvrages, sur peine aux contrevenants, pour les bourgeois et ceux qui les emploieront, « de 50 écus d'amende, et auxdits artisans, du fouet pour la première fois, et, pour la seconde, d'être pendus et étranglés. Et sera à cette fin ladite liste avec la présente ordonnance publiée à son de trompe, tant audit atelier de ville que par les carrefours d'icelle. »

Cette ordonnance, du 23 juin 1593, si on la rapproche de la lettre précédente d'Henri IV, nous prouve surabondamment que les nouvelles fortifications, qui devaient fermer la ville du côté des grandes prairies de Louvigny, ne furent pas entreprises sur l'initiative des habitants, mais probablement contre leurs vœux et sur la recommandation expresse du roi.

Une délibération du conseil de la commune de Caen fixe à peu près l'époque du commencement des travaux. Nous lisons, en effet, dans les registres de l'ancien Hôtel-de-Ville, à la date du 21 novembre 1590:

« Jean Marguerie, sieur de Sordeval, conseiller du roi en l'élection de Caen, en sa qualité de sergent-major en ladite ville, demande, le 21 novembre 1590, à couper le bois étant dans le fossé de la ville et sur le parapet dudit fossé, juxte le cercle des Jacobins, et icelui employé aux fortifications qui se font à présent du côté des prés, entre la rivière d'Oulne et la rivière d'Ouldon. »

Commencées dans le courant de l'année 1590, les nouvelles fortifications venaient d'être achevées, depuis la porte St-Etienne jusqu'à l'île de la Cercle, ou Champ-de-Foire, à la date du 9 avril 1597, lors de la *Visite des murailles* qui se faisait à Caen, tous les trois ans, à chaque nouvelle élection des gouverneurs-échevins. Les travaux avaient été exécutés sur les plans et sous la direction d'un très-habile géomètre et architecte, Josué Gondouin, dit Fallaize, qui figure parmi les *oubliés ou dédaignés* de cette époque; car nous ne trouvons nulle part trace de biographie se rapportant à cet artiste de mérite. L'ordre de payer suivant, adressé par les échevins au receveur de la ville, le 25 juillet 1592, nous apprend ce fait, intéressant pour l'histoire locale.

« Ordre au receveur de payer à M. Gondouin, maître-voyer juré pour le Roi en cette ville et bailliage de Caen, la somme de 20 écus, qui lui a été allouée, pour faire dresser et pourtraire sur parchemin le plan, assiette et étendue de cette ville, avec remarque des tours, forteresses et enclos des murailles, des lieux et endroits plus forts et autres plus faibles d'icelle, même des lieux et places, qui commandent la ville, le tout pour servir à résoudre les fortifications plus nécessaires à faire en icelle, selon qu'il lui en avait été donné charge par M. de La Vêrune et autres seigneurs, ayant entrepris de faire travailler auxdites fortifications. Lequel plan a été par lui baillé et délivré et ordonné être conservé aux arches de l'Hôtel-de-Ville, pour s'en aider et servir quand besoin sera. »

Comme nous l'avons dit, il s'agissait de réunir à la ville, en les reliant par une courtine aux anciennes murailles, tous les terrains désignés, sur le plan de Belleforest, sous les noms de *Petits-Prez*, *Grands-Prez* et *Pré-de-l'Isle*, sur lesquels se trouvent aujourd'hui l'église Notre-Dame, la préfecture avec ses jardins, les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, la place Royale, et les groupes de maisons comprises entre la rue du Moulin et le nouveau boulevard, jusqu'à l'ancien pont St-Pierre, aujourd'hui démoli. Il est fort regrettable que le plan de Josué Gondouin ne soit pas arrivé jusqu'à nous. L'habile maître-voyer nous a heureusement laissé, dans son procès-verbal de la visite des fortifications du 12 mai 1606, quelques explications précieuses auxquelles nous faisons l'emprunt suivant.

« On avait encommencé, dit-il, de faire deux grands bastions: l'un à la porte St-Étienne, dont les flancs devaient défendre portion de la courtine d'entre ledit bastion et l'autre bastion proposé faire dedans ladite *Cercle ou foire*; laquelle courtine n'avait été pour lors trouvée être requise fermer et être faite que de terre, fascines et gazons, vu la commodité que l'on en avait joignant les terres qu'elle enferme, qui est une portion de prairie ayant environ 120 toises de longueur, à prendre par le long de ladite courtine, laquelle courtine est en forme de tenailles sur l'un des bouts de laquelle fut aussi délibéré faire de maçonnerie une porte fermant et ouvrant à pont-levis, pour tirer les foin de la prairie; pour défendre laquelle, ainsi qu'environ la moitié desdites tenailles, avait été tracé dedans ladite

Cercle, les fondements, fossés, courtines et flancs dudit second bastion..... »

Ce document, dont on ne peut contester l'importance puisqu'il nous vient de l'auteur lui-même des travaux, nous servira à faire la légende de la gravure, qui nous a conservé la physionomie de la Porte-Neuve.

Cette vue, tirée du cabinet de M. Lair, avait été reproduite par M. Ch. Pichon, d'après le tableau de M. Ch. de Vauquelin de Sassy, à qui l'on devait déjà la plus grande partie des lithographies de la *Statistique de Falaise* de M. Galeron. Elle nous montre la Porte-Neuve telle qu'elle existait encore à la fin du XVIII^e siècle, avant sa destruction. Le fossé et le pont-levis, qui servait à le franchir, n'existent plus; mais le reste du petit édifice n'a subi ni les outrages du temps, ni les changements qu'aurait pu y apporter la main de l'homme. Il se compose d'un pavillon carré, traversé au rez-de-chaussée par une large porte à cintre surbaissé, et surmonté d'un étage sans fenêtres, que couronne un toit avec girouettes. A gauche, une petite tour carrée, renfermant probablement l'escalier; à droite des constructions moins élevées, soutenues par des contreforts, dont le pied se baigne dans la rivière; enfin de longues cheminées, au corps mince; tel est l'aspect général de la construction, dont la structure élégante, jointe à une situation heureuse, forme un ensemble qui satisfait l'œil. L'édifice n'a rien de martial; sur ses flancs, pas la moindre tourelle, pas la plus petite échauguette. Quelques meurtrières, qui s'ouvrent de çà de là dans les murailles, moins pour menacer que pour regarder au dehors, et c'est tout. En voyant son attitude inoffensive, on ne croirait guère qu'il fût destiné à entrer, même pour la part la plus modeste, dans un système quelconque de fortifications, si l'auteur du plan, dont nous avons cité un passage, ne venait heureusement à notre aide pour nous apprendre qu'il était protégé d'un côté par le bastion de St-Étienne, de l'autre par le bastion de *La Cercle*.

Il résulte de l'examen comparatif des plans de l'ancien Caen que la Porte-Neuve devait être située sur la rive gauche de la Petite-Orne, ou *canal Robert*, entre le pont aux Vaches et l'ancien pont de la Foire, un peu plus rapprochée de celui-ci que de celui-là.

Notre gravure nous en fait connaître la façade du côté des prairies; l'autre côté, qui regardait la ville, et l'intérieur de la construction ne peuvent être à peu près reconstitués qu'à l'aide de quelques rares documents, puisés dans les registres de l'ancien Hôtel-de-Ville de Caen.

« Au corps d'hôtel sur la Porte-Neuve, est-il dit dans la visite des murailles du 9 avril 1597, de présent non encore habitée a été trouvé nécessaire faire ajuster une ventaille de bois pour un soupirail, qui est au milieu de l'aire de la chambre; plus clore de ventailles, huis et fenêtres, une huisserie qui est à la vis ou montée et une fenêtre, et qu'il serait bon bailler ledit logis à quelque personne pour y habiter et qu'il serait mieux conservé étant habité qu'autrement; ayant connu par expérience qu'à l'occasion qu'il n'y demeura personne, on a déjà fait plusieurs travaux et réparations aux huis et serrures de ladite maison sur quoi sera conféré avec M. de La Vêrune. »

Ce passage nous apprend que les bâtiments de la Porte-Neuve renfermaient un corps-de-logis habitable, avec fenêtres donnant sur l'intérieur de la ville. On y mentionne une chambre seulement, mais nous pouvons affirmer qu'il s'y trouvait encore d'autres pièces; car il est permis de supposer que cette nouvelle construction, qui avait moins l'apparence d'une forteresse que d'un pavillon inoffensif, n'avait pas dû être moins bien traitée sous le rapport de l'habitation que les anciennes portes de la ville, bâties surtout dans un but stratégique. Or, celles-ci avaient toutes, au rez-de-chaussée, même les moins importantes, une salle basse qui servait de corps-de-garde, et une sorte de magasin ou réduit « pour retirer, dit toujours le procès-verbal de la visite des murailles, quelques bûches et fagots pour le feu de ceux qui sont en garde à ladite porte, même pour retirer quelque bois pour la ville et les outils des artisans, quand on travaille à ladite porte ou aux environs. » Au premier étage se trouvaient toujours une ou deux chambres que la ville louait à des fermiers, prêtait à quelque employé, ou donnait, à charge seulement de faire certaines réparations à l'immeuble. C'est ainsi que nous voyons, en 1597, la partie habitable d'une des portes de la ville affermée, à charge d'entretenir les couvertures.

« L'édifice sur la porte St-Julien et tenu par Marie Boyvin par ci-devant veuve de Richer, trompette de la ville, comme à la

précédente visitation lui en ayant été concédé l'usage passés sont six ans, en considération que son mari fut tué servant de trompette à la compagnie de gendarmerie de M. de La Vérune, étant lors à l'armée du roi, et à la charge d'entretenir bien et dument la couverture volante dudit édifice, selon la lettre qu'elle en a. Continué à la charge de bien et dument entretenir ladite tour en couverture et d'y vivre sans scandale. »

Quand la ville logeait un de ses employés, sans conditions, il arrivait souvent que les immeubles se conservaient comme ils pouvaient, jusqu'à ce qu'il se trouvât un locataire assez audacieux pour se plaindre, ou assez habile pour cacher ses vœux sous le masque d'une action charitable. Tel le cas d'un sieur Longuet, garde à la porte Millet, que le procès-verbal de la visite des murailles nous rapporte ainsi:

« La chambre de dessus est tenue par le sergent Longuet, auquel l'usage en a été concédé, dès longtemps, en considération du service qu'il fait en sadite charge; lequel Longuet a remontré qu'il n'y a aucune commodité en ladite chambre, n'étant plancher par dessus, la cheminée rompue, n'y a aucune fenêtre commode, et a prié lesd. sieurs présents que leur plaisir fût la faire *plancher* et accommoder de vitres et cheminée, en sorte que quelquefois les bourgeois, qui sont en garde, s'en pussent servir pour y prendre leur réfection, sans être contraints retourner à leurs maisons, qui serait une bonne commodité pour le fait desdits gardes. »

Le sieur Longuet ne montrait cette hypocrite sollicitude pour le bien-être de la milice que parce qu'il occupait gratuitement les parties habitables de la porte. Mais les fermiers de la ville, qui payaient leur location, faisaient leurs réclamations sur un autre ton. Exemple:

« Au ravelin de ladite Porte-au-Berger, ajoute le procès-verbal déjà cité, a été trouvé nécessaire au corps d'hôtel neuf, qui est baillé à ferme, réservé la grande salle basse pour le corps de garde, de faire des huis à la petite chambre sur l'ouvroir et aux greniers et quelques ventailles aux fenêtres pour le tout pouvoir clorre pour la commodité du fermier: lequel fermier a remontré que néanmoins le bail à lui fait, les capitaines et habitants, qui viennent en garde, l'ont empêché de labourer le jardin dépendant de ladite maison, disant

que ladite place est nécessaire pour le proumenoir de ceux qui sont en garde. Aussi se sont habitués de la grande chambre, sur la salle de bas, où se fait le corps de garde, en laquelle ils ont fait mettre quelques meubles, disant qu'elle leur est nécessaire pour prendre leur réfection, les jours qu'ils sont en garde, afin de ne se départir de leur garde et être contraints retourner en leurs maisons pour boire et manger, demandant sur ce lui être pourvu et qu'il soit fait jouissant ou que son bail soit *dissolu*. Reste y aviser. »

Avec les documents qui précèdent, nous pouvons, comme un touriste muni de son guide, faire un voyage instructif autour de la chambre de la Porte-Neuve et de ses pièces accessoires. Quelques nouveaux renseignements, empruntés aux registres de l'Hôtel-de-Ville, nous permettront, après avoir pris connaissance du logement, de jeter un coup d'œil curieux sur l'existence et les habitudes du locataire. Nous nous rappelons que le 9 avril 1597, la Porte-Neuve n'était pas encore habitée. Mais, comme les échevins avaient pensé à cette date qu'il était urgent, afin d'entretenir les serrures, portes et fenêtres de leur immeuble, de trouver quelque personne de bonne volonté pour essuyer les plâtres, il est fort probable qu'un garde fut installé peu de temps après dans la nouvelle construction. Dix-huit ans plus tard, ce garde mourait, et nous ne rappellerions pas ce fait, sans importance, s'il ne servait à nous montrer que ces modestes fonctions étaient quelquefois l'objet d'un conflit entre le pouvoir royal et les prérogatives municipales.

« Le garde de la Porte-Neuve étant mort, disent les Registres de l'Hôtel-de-Ville à la date du 22 mars 1615, les échevins et le procureur-syndic vont trouver M. de Bellefonds et le supplient d'avoir pour agréable qu'ils en nommassent un autre à sa place, suivant les anciens privilèges de la ville. M. de Bellefonds prétend que cette nomination lui appartient et ajoute que, si MM. du Corps de Ville pensent que leurs droits soient lésés, il est prêt, au premier voyage qu'il fera en cour, à s'en remettre au jugement de Sa Majesté, qu'en attendant il pourvoiera d'un bourgeois de la ville à la garde de ladite porte. Les échevins, au retour, arrêtent que ces propositions seront rejetées et M. le Bailli ordonne d'enregistrer ce que dessus au registre du Greffe de la ville pour y avoir recours si besoin est. »

Nous ne voyons pas tout d'abord quel grand intérêt avaient les échevins à défendre, contre les empiétements du pouvoir central, le privilège qui consistait à nommer les gardes des portes de la ville. Car, – chose étonnante et qui est cependant prouvée par maint passage des registres de l'Hôtel-de-Ville, – les gardes des portes n'étaient pas chargés d'en conserver les clefs. Ce soin, qui aurait dû être, sinon la première, au moins une de leurs plus importantes attributions, était confié à d'autres mains. Nous lisons, en effet, à la date du 2 septembre 1610:

« Il a été arrêté pour la police de tenir les portes closes de nuit. Que Messieurs en prendront la charge, savoir est: Pour la Porte-Neuve, chez M. le Président, etc. Et les feront *clorre* et ouvrir à heures convenables par leurs serviteurs et domestiques, auxquels ils auront confiance, lesquels la ville gratifiera de chacun deux écus par an. »

En 1615, on place des soldats de la milice aux portes, par suite de lettres reçues du roi, et l'on remet les clefs aux personnes désignées pour ouvrir et fermer les portes. En 1616, les six clefs de la Porte-Neuve sont données en garde à plusieurs bourgeois. A toutes ces dates, la ville était sous le coup d'une alerte; le roi lui écrivait de prendre des précautions, de se tenir prête à soutenir une attaque. On comprend donc que dans ces moments de troubles on ne confiât pas les clefs de la ville à un simple garde, qui aurait pu se laisser corrompre ou passer aux partis ennemis. Mais un passage des anciens registres de l'Hôtel-de-Ville nous apprend qu'il en était de même en temps de paix. Ainsi, en 1610, après la paix du Pont-de-Cé, au moment où l'on venait de lever les gardes placées aux portes de la ville, nous voyons remettre les clefs à des personnes nominativement désignées.

Cependant les clefs étaient laissées quelquefois entre les mains du garde de la porte, comme cela paraît résulter du document suivant.

« Geoffroy Bellebarbe, ayant les clefs de la Porte-Neuve en dépôt, disent les anciens registres de l'Hôtel-de-Ville à la date du 4 mai 1640, a fait plainte que quelques écoliers, nuitamment, ont rompu l'une des chaînes du pont de ladite porte et forcé la serrure

avec des pierres; jure et affirme qu'il ne les connaît, pour n'avoir osé sortir, à cause qu'ils lâchèrent quelques coups de pistolet. »

C'était le garde qui devait préparer la salle basse, dans les occasions où elle était occupée par la milice bourgeoise; c'était lui aussi qui devait aller aux approvisionnements, apporter les deux bûches, les deux fagots, le charbon et la chandelle que la ville délivrait à chacun des cinq corps de garde placés au Tripot, à la porte de Bayeux, à la Porte-Neuve, sur le port et à la porte Millet. »

Quand le moment d'alarme était passé et que les bourgeois armés abandonnaient les postes, c'était à lui encore que revenait le soin d'emmagasiner la plupart des outils qui servaient à la réparation des remparts. Et ce n'était pas alors une petite besogne; car, pendant les guerres de la Ligue et les troubles des premières années du règne de Louis XIII, les bourgeois étaient à tout instant convoqués, non-seulement pour garder les fortifications, mais aussi pour les réparer. En 1615, par exemple, nous voyons les bourgeois « tenus de travailler aux fortifications et à *la vide des fossés*, attendu que les deniers de la ville ne seraient suffisants. »

Quand une nouvelle lettre du roi venait rassurer les échevins et ordonner de renvoyer chez elles les compagnies de la milice, quand la ville se reposait d'une si chaude alarme, le garde des portes ne jouissait pas de fréquents loisirs. Tantôt il lui fallait courir sur les remparts pour empêcher de jeter dans les fossés des matériaux dont on voulait se débarrasser; tantôt au contraire, au lieu de défendre les fortifications contre des alluvions gênantes ou nauséabondes, il fallait les protéger contre un amaigrissement, dont la cause ne faisait pas honneur au patriotisme des propriétaires riverains. Ce détail curieux est indiqué dans la visite des murailles du 9 avril 1597.

« Tous ceux qui ont leurs jardins et héritages aboutissant sur les remparts entre lad. tour (tour Sevans) et la porte St-Étienne, ayant miné lesdits remparts, pour accroître leurs jardins, et qui devaient être approchés, pour se voir condamner à remettre les terres en l'état qu'elles étaient, minant encore davantage de jour en jour, n'ayant été fait aucune action contre eux, à quoi reste pourvoir. »

A cette surveillance des délinquants s'ajoutait, pour le garde de la Porte-Neuve, l'obligation de tenir les portes ouvertes pour le passage des voitures, pendant la saison des foins et, pendant la

foire royale, pour celui des bestiaux qu'on exposait en vente dans la prairie en dehors des fortifications.

Nous trouvons, en effet, dans le registre 46 de l'Hôtel-de-Ville, parmi les conditions imposées à l'un des adjudicataires des patrimoniaux de la ville, les clauses suivantes: « Il souffrira les ébats accoutumés dans le pré (emplacement qu'occupent aujourd'hui l'église Notre-Dame, la préfecture, les bâtiments de la mairie et la place Royale). De même il souffrira les bêtes à laine qui y sont exposées en vente, et la montre des chevaux du côté de l'Odon durant la séance de la foire royale; et les bêtes *aumailles* (mot du patois normand qui signifie bestiaux) et porchines au lieu où elles sont exposées en vente pendant la foire, près et en dehors de la Porte-Neuve jusqu'au pont de pierre sur le cours de l'Odon. »

S'il avait des devoirs pénibles à remplir, le garde de la Porte-Neuve trouvait, il est vrai, quelques compensations dans les spectacles variés et gratuits que lui offrait le fameux *pré des ébats* dont Ch. de Bourgueville, sieur de Bras, a célébré les merveilles dans une prose enthousiaste. Ce sont « deux moyennes prairies, dit-il, qui séparent la ville de ce costé là, fort plaisantes, encloses d'un costé de la grosse rivière d'Ourne, et de l'autre de la rivière de Oudon. Auxquelles les habitans et jeunesse se pourmenent, prennent plaisir à la saison du printemps et de l'esté, mesmes les escoliers de l'Université, les uns à sauter, lutter, courir, jouer aux barres, nager en la rivière qui les enclost, tirer de l'arc et prendre toutes honnestes récréations, comme aussi font les damoiselles, dames et bourgeoises, à y estendre et sécher leur beau linge, duquel lesdites prairies sont aucunes fois si couvertes qu'elles semblent plutost blanches que vertes. »

Le voisinage de ces lessives – puisqu'il faut les appeler par leur nom – était probablement pour les gardes de la Porte-Neuve moins une source de jouissances poétiques que l'occasion de débats très-vulgaires avec les « dames et bourgeoises » qui encombraient la voie publique.

Nous devons avouer cependant que, parmi les spectacles auxquels ils pouvaient assister de leurs fenêtres, il en est un surtout qui méritait d'attirer leur attention. C'était à peu de distance de la Porte-Neuve que s'élevait le Mai du *Papeguay*, « expression dérivée

de *Papagallus*, qui, dans le moyen âge, dit l'abbé De La Rue , signifiait ordinairement *Perroquet*. Ce jeu consistait à placer au haut d'un mât très-élevé un oiseau de bois peint et bien orné, et à l'abattre avec la flèche. La ville, dans l'origine, en fournissait deux: un pour l'arc et l'autre pour l'arbalète; vers l'année 1540, elle commença à en donner un troisième pour l'arquebuse, et elle décernait toujours un prix en argent à celui qui abattait le Papeguay..... Les jeux de l'arc et de l'arbalète avaient lieu sur le terrain qui est en face du rempart de l'hôtel de la préfecture; ils duraient pendant tout l'été, et ils n'ont cessé qu'à l'époque de la Révolution. »

Ces divertissements guerriers prirent à la longue une telle importance que la compagnie du Papeguay, recrutée dans la milice bourgeoise, se composait en l'année 1744 de plus de cinq cents hommes, sous la conduite d'un capitaine et d'un lieutenant, quatre sergents, quatre tambours et un fifre. Elle ne se contentait plus de se livrer avec ardeur à ses exercices ordinaires; elle organisait aussi des fêtes. C'est ainsi que nous la voyons, cette année-là, tirer un grand feu d'artifice à l'occasion de la convalescence du roi.

« L'édifice destiné au feu, dit la *Relation de la fête* publiée à Caen en 1744, était construit dans la place où l'on tire les oiseaux de l'arc et de l'arbalète. Sa hauteur était d'environ 50 pieds, il a voit deux étages et trois faces, celle du milieu regardait la Porte-Neuve..... »

Le perroquet ou papeguay, perché au haut du mât, joua aussi son rôle dans la fête de nuit, comme l'indique ce passage: « De temps en temps, on faisait partir des dragons, qui feignaient d'aller allumer l'oiseau; il en vint un enfin, à qui l'honneur étoit réservé. L'oiseau prit feu et effraya, par le bruit qu'il fit, tous ceux qui n'étaient pas prévenus... »

Si le locataire de la Porte-Neuve était aux premières places pour jouir de la vue des feux d'artifice et autres fêtes ou divertissements, qui avaient pour théâtre l'ancien *Pré des Ebats*, il faut bien avouer aussi qu'il subissait quelquefois des spectacles qui n'étaient point de nature à lui mettre beaucoup de joie dans l'âme. En effet, quand les impôts prélevés sur le peuple rentraient

difficilement dans les coffres du roi, on leur en faisait prendre le chemin par un ingénieux moyen que nous trouvons noté dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, à la date du 28 juin 1602.

« Nous avons apporté tout ce que nous avons pensé être de notre devoir pour le bien du service de Sa Majesté, disaient les échevins, jusques avoir fait planter potences à toutes les portes de la ville, pour punir ceux qui voudraient empêcher la levée des d'impositions, en sorte qu'elles sont cueillies sans empêchement ⁶¹ ».

Quoique le garde de la Porte-Neuve fût exposé à avoir directement sous les yeux, à toute heure, ces lugubres avertissements aux contribuables des percepteurs du bon vieux temps, on ne voit pas que ce modeste fonctionnaire ait jamais donné sa démission, ni qu'on ait éprouvé quelque difficulté à lui trouver de successeur quand sa place était vacante. Le locataire ne manqua à l'immeuble que lorsque l'immeuble le premier vint à lui manquer. Cet événement se pressent dans une séance du 18 brumaire an VI du conseil municipal de Caen.

« L'Administration, considérant que le but que s'était proposé le Conseil général de la commune en supprimant la pièce d'eau nommée le Fort, étoit, après l'avoir comblée, d'en employer le terrain en promenade, ainsi que le reste de la place publique qui lui est contiguë, et qui a été mise et en location pour six ans, par adjudication du 21 mars 1793 (V. S.), arrête que la portion de terrain réservée par ladite bannie, et qui s'étend depuis la Porte-Neuve, le long du mur du bastion, jusqu'à l'angle dudit mur, sera plantée de tilleuls, et que les deux côtés du chemin tendant de ladite Porte-Neuve au pont de l'abreuvoir, seront plantés en ormes, en attendant que le surplus du terrain mis en adjudication revienne à la disposition de la commune par l'expiration de la jouissance des adjudicataires, époque à laquelle il pourra être pris des mesures pour embellir cette place publique par des plantations, et procurer à ce moyen aux citoyens l'agrément d'une promenade. »

Comme les affaires administratives marchaient alors au pas accéléré, six mois après cette première délibération, le Conseil municipal décida, dans une séance du 8 floréal an VI (avril 1798),

qu'on s'entendrait avec les adjudicataires des terrains de la Porte-Neuve pour la résiliation de leur marché, et que celle-ci serait immédiatement démolie.

« L'administration considérant que la porte, dite des Prés, ou Porte-Neuve, faisant partie des anciennes fortifications de la commune, est nuisible par sa position aux embellissements qu'on se propose de former dans le quartier, arrête qu'elle sera démolie et que l'architecte de la commune donnera le devis estimatif des frais que sa démolition pourra occasionner. »

L'exécution suivit de près la sentence. La Porte-Neuve avait vu s'élever successivement, sur l'emplacement des Petits-Prés, le grand et le petit séminaire des Eudistes (aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville), l'église des Jésuites (aujourd'hui Notre-Dame) et un grand nombre de maisons particulières qui, en rétrécissant la place réservée aux promeneurs, semblaient lui signifier sa prochaine destruction. Après une durée de deux siècles, elle eut la bonne fortune d'être reproduite, à ses derniers moments, par le crayon d'un artiste. Combien de générations d'hommes laisseront moins de traces!

NOTES

¹ « C'est peut-être là, dit l'abbé De La Rue, le *petit château* dont parle la *Chronique de Normandie*. Le duc Guillaume ou ses ancêtres purent bien fortifier ce pont qui était la clef de la ville et de tout le Bessin. Dans les plus anciennes chartes, il est appelé *pons Cadomi*, on l'appela ensuite *pons de Darnestallo*, enfin *pons S^{ti} Petri*. » *Origines de Caen* de Huet, annotées par l'abbé De La Rue, mss, in-8° de la Biblioth. de Caen, n° 50, tome I, p. 39.

² *Essais sur Caen*, tome I, p. 127.

³ Livre I, § 262.

⁴ *In quo ponte*, dit le continuateur anonyme, *est nunc ædificatum castrum valde pulchrum*.

⁵ *Les armoiries de la ville de Caen*, dans le tome XX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

⁶ A la date du 29 avril 1581, on trouve dans les Archives municipales un marché avec Pierre Crespin, couvreur, pour la réparation de la couverture de l'Hôtel de Ville. Il paraîtrait, d'après ce marché, que les tourelles étaient couvertes en ardoise fine et le corps de logis en tuile.

⁷ *Essais sur Caen*, tome I, p. 247.

⁸ *Relations des différentes festes données par les Corps et Communautés de la ville de Caen, à l'occasion de la naissance de Monseigr. le Dauphin*; in-12 de 12 pages, s. l. n, d.

⁹ Mss. in-fol. de la Biblioth. de Caen, n° 143, feuillet 51.

¹⁰ Mss. in-fol. de la Biblioth. de Caen, n° 143, feuillet 51.

¹¹ Mss. in-4° de la Biblioth. de Caen, n° 117, p. 96.

¹² Quelque cent ans après, une note de l'intendant Méliand sur l'état des finances de la ville constatait que l'horloger, en 1679, touchait un traitement de 80 livres, tandis que l'avocat de la ville au Parlement ne touchait que 30 livres, et le greffier, sans indemnité pour ses frais de bureau, seulement 500 livres. – Archives municipales, délibération du 1^{er} mai 1679.

¹³ Archives municipales, délibération du 4 janvier 1592.

¹⁴ Archives municipales, délibération du 10 mai 1597.

¹⁵ *Notice sur les clepsydres et les premières horloges*. Caen, 1872; in-18 de 29 p.

¹⁶ Mss. in-fol. de la Biblioth. de Caen, n° 143, feuillet 51.

¹⁷ Archives municipales, 17 avril 1563.

¹⁸ *Journal d'un bourgeois de Caen*, p. 76.

¹⁹ *Bulletin monumental*, tome XVIII, p. 92.

²⁰ Archives municipales, avril et 8 sept. 1563.

²¹ *Journal d'un bourgeois de Caen*, 3 nov. 1697,

²² L'Hôtel de Ville avait deux canons, comme nous l'apprend une délibération du 24 févr. 1607, à propos du mariage de M. de Bellefonds, gouverneur pour le Roi en la ville et château de Caen. « Sera, est-il dit dans cette délibération, en signe de joie et liesse, tiré quatre coups de canon de la grosse tour de Chatimoine et les deux de l'Hôtel commun de la ville, lors de l'entrée de la mariée, lundi au soir. »

²³ Archives municipales, 22 sept. 1564.

²⁴ Archives municipales, 28 mai 1641.

²⁵ « État que les commissaires, ci-devant établis par le Roi au gouvernement et administration de l'Hôtel commun de la ville de Caen, baillent et laissent à MM. les Maire, Gouverneurs et Échevins d'icelle, des charges et affaires les plus importantes, qui se sont passées depuis leur établissement, qui fut le 24 février 1640 jusqu'à ce jour, et qui restent à faire par lesd. sieurs Maire et Echevins. »

²⁶ Archives municipales, 26 février 1563.

²⁷ Archives municipales, 28 juin 1602.

²⁸ Archives municipales, 25 janvier 1626.

²⁹ « A été appelé Leslogettes, cuisinier, avec lequel a été fait marché de fournir le dîner du mercredi des cendres prochain, en la maison de M. Brunet, de toutes choses qui se pourront trouver, pour traiter honorablement les assistans, au nombre de 40 personnes, ayant assisté à l'élection, qui se fera, led. jour, des Echevins de lad. ville, d'un receveur et administrateurs de la Maison Dieu et Léproserie en lui payant 50^s par tête et 60^s pour le vin de ses serviteurs, et parce qu'il fournira aussi à dîner aux serviteurs qui auront servi aud. dîner, et doit fournir linge, vaisselle, bois, pain, vin, cidre et toutes choses généralement. » Archives municipales, 3 mars 1611.

³⁰ Archives municipales, 23 juin 1652.

³¹ « Noble homme, M^r Jean Beullart, s^r de Maizet, fils et héritier de feu noble homme, Pierre Beullart, a fait rapporter en cette maison plusieurs registres, pièces et écritures avec deux clefs et un cachet, qu'il a dit être les pièces, papiers,

clefs et cachet, dont led, s^r de Maizet, son père, se servait comme greffier de l'Hôtel commun de lad. ville. » Archives municipales, 26 octobre 1611.

³² Archives municipales, 15 janvier 1538.

³³ Archives municipales, 16 janvier 1539.

³⁴ Archives municipales, 13 novembre 1661.

³⁵ Archives municipales, mars 1583.

³⁶ *Philippidos libri duodecim*, lib. VIII.

³⁷ *Rapport sur les fouilles du nouveau canal de l'Orne, à Caen, relativement à l'histoire et à la géologie*, par M. Gervais de Laprise, 28 floréal an IX. Voir, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Caen, le n° 169 in-folio.

³⁸ *Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, édit. de 1588, p. 96.

³⁹ Notice sur le *Port de Caen*, dans les *Ports maritimes de la France*, t. II, p. 409.

⁴⁰ Les pièces inédites que nous citons, ou dont nous donnons des extraits, ont été copiées aux archives municipales ou aux archives du département du Calvados. La plupart de ces documents nous ont été obligeamment communiqués par M. Houdan, qui a réuni une nombreuse et précieuse collection de notes sur les travaux du port de Caen.

⁴¹ Voici, sur le Poigneux, un renseignement inédit extrait des archives municipales. « L'administration ayant entendu la lecture d'une lettre à elle adressée par le sous-ingénieur provisoire de vaisseaux du 4^e arrondissement forestier, en date du 18 de ce mois, dans laquelle il demande qu'il soit nommé un expert pour procéder à l'estimation du chantier nommé le *Poigneux*, nomme le cⁿ Lair, architecte de la commune, aux fins de régler conjointement avec celui qui sera nommé par le cⁿ Vesque, fermier dudit terrain au droit des pauvres de l'hospice de l'humanité, l'indemnité qui peut lui être due pour dépôt fait des bois de la marine, ce qui a empêché sa jouissance » (Séance du 23 pluviôse an VI).

⁴² Notice sur le *Port de Caen* dans le II^e tome des *Ports maritimes de la France*.

⁴³ Plusieurs fragments de ce portail sont conservés au Musée des Antiquaires.

⁴⁴ Ms. in-4°, n° 120.

⁴⁵ Ms. conservé à la Bibliothèque de Caen, in-fol., n° 104.

⁴⁶ *L'ancienne Université de Caen*, broch., p. 15.

⁴⁷ La première inhumation enregistrée par l'histoire eut lieu à Saint-Étienne, le 23 novembre 1712. On y enterra, dans le sanctuaire, le corps du sieur Charles

Turpin, prêtre, professeur de philosophie au collège Du Bois et recteur de l'Université de Caen. (*Journal d'un bourgeois de Caen.*)

[48](#)

A propos du récit de l'inhumation de Charles Turpin, recteur de l'Université de Caen, les éditeurs du *Journal d'un bourgeois de Caen* se font l'écho de cette lointaine rumeur: « Ce passage du journal, écrivent-ils, est d'autant plus curieux qu'il est de tradition à Caen que les funérailles d'un recteur, en fonctions au moment de son décès, devaient être *semblables à celles d'un roi*, et que, lorsque ce haut dignitaire venait à tomber malade, le corps universitaire se réunissait à la hâte pour élire son successeur, afin d'éviter les énormes frais qu'eût entraîné son décès s'il n'avait pas été remplacé. On dit même qu'un recteur, étant à la chasse, se tua exprès pour être enterré *comme un roi*. »

[49](#)

Mémoires sur l'Université de Caen, ms. in-fol. de la Bibliothèque de Caen, n° 123, tome I.

[50](#)

Essais historiques sur la ville de Caen, par l'abbé De La Rue, tome II, p. 150.

[51](#)

Ms. in-4° de la Bibliothèque de Caen, n° 117, feuillet 98.

[52](#)

L'ancienne porte de l'abbaye a été gravée dans le *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont; on en connaît aussi quelques dessins inédits. Mais la tour carrée, ou donjon, n'a été reproduite nulle part et ne figure, croyons-nous, que dans le dessin de M. Le Nourichel et dans un fusain, très-inexact, exécuté en 1812 par R. Le Baron-Delisle. Ce fusain et la mine de plomb de M. Le Nourichel sont conservés à la Bibliothèque de Caen.

[53](#)

Essais historiques sur la ville de Caen, par l'abbé De La Rue, tome I^{er}, p. 290.

[54](#)

A côté des droits qu'elle exerçait, l'Abbaye-aux-Dames avait aussi quelques charges à supporter. Nous en citerons une à cause de sa singularité. « Tous les ans, dit M. de Jolimont, la communauté donnait, le jour de la Trinité, un grand dîner à tous les habitants d'une commune voisine (Vaux-sur-Seulles), et même à leurs domestiques, s'ils avaient un an et un jour de domicile. Ils tenaient cet usage, qui était devenu un droit acquis, de la générosité du seigneur primitif, droit auquel la mutation de propriété de la commune en faveur des religieuses n'avait pu porter atteinte. Le repas était servi sur des nappes étendues sur l'herbe, et durait quatre heures. Chaque convive avait un pain de 22 onces et un morceau de lard bouilli d'un pied carré, une ribelette de lard rôtie, une écuellée de lait et du cidre ou de la cervoise à volonté. La gaieté qui animait ces repas, et qui dut souvent dégénérer en excès, la singularité et les abus d'une telle réunion dans un couvent de filles, et la crainte d'une surprise en temps de guerre, firent changer en 1657, non sans beaucoup de difficulté, cette redevance en une rente de 30 livres au trésor de la paroisse de Vaux, et en un service solennel le lendemain de la fête de la Trinité, pour les défunts de la paroisse, auquel assistaient six des habitants députés chaque année, et qui seuls dînaient à l'abbaye. »

- [55](#) *Essais sur Caen*, par l'abbé De La Rue, t. II, p. 19,
- [56](#) Nouvelle édition de 1833, page 6 de la 2^e partie.
- [57](#) Huet, *Origines de Caen*.
- [58](#) Cette lettre a été publiée dans les « Documents inédits sur l'*Histoire de France* »: *Lettres missives de Henri IV*, tome III, p. 3.
- [59](#) Anciens registres de l'Hôtel-de-Ville.
- [60](#) *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. I, p. 177.
- [61](#) Minute de lettre à M. de Gesves, en réponse aux lettres du roi.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CAEN DÉMOLI:
RECUEIL DE NOTICES SUR DES MONUMENTS DÉTRUITS OU
DÉFIGURÉS, ET SUR L'ANCIEN PORT DE CAEN ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this

agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form,

including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- • You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- • You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.

- • You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- • You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL,

PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b)

alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the

widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate. While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.